

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

Faculté des sciences Economiques, Commerciales, et des Sciences
de Gestion

Département des Sciences de Gestion



MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en Sciences
Financières et Comptabilité
Spécialité : Finance et Assurance

Thème

*La gestion comptable et financière d'une société
d'assurance*

Cas : de la CRMA De Tizi-Ouzou

Réaliser par :

TAHIR Arzika

SAIT Dyhia

Rapporteur :

M^r. ACHIR Mohammed

Members du jury:

- **President:** M^r. OUALIKEN Selim, professeur UMMTO
- **Rapporteur :** M^r. ACHIR Mohammed MCB UMMTO
- **Examineur :** M^r. ABIDI Mohammed MCB UMMTO

PROMOTION 2020 /2021

Remerciements

Avant tout nous remercions Dieu le tout puissant, de nous avoir accordé santé, courage pour accomplir et terminer ce mémoire.

Nous exprimons notre profonde gratitude à notre promoteur M^r ACHIR MOHAMMED d'avoir accepté de diriger ce travail, pour ses conseils, et sa disponibilité durant notre préparation du mémoire.

Nous tenus à remercier également M^r ZIDDI chef du service Finance et Comptabilité de la caisse régionale de la mutualité agricole (CRMA) pour ses importantes informations et pour sa disponibilité.

En fin nos remerciements les plus distingués aux membres du jury qui feront l'honneur d'examiner notre travail.

Dédicaces

Je dédie ce travail à A la mémoire de la personne dont j'aurais aimé la présence en ce jour, mon ange gardien, mon cher papa.

« Que Dieu l'accueille dans son vaste paradis »

A ma chère mère, en reconnaissance pour tous les sacrifices consentis par elle pour me permettre d'atteindre cette étape de ma vie.

A ma chère sœur adorée LYDIA.

A mon cher frère adoré LOUNES.

A mon cher mari MENAD qui m'a tant soutenu.

A toute ma famille ;

Mes tantes et mes oncles ;

Mes cousines et cousins ;

A mes très chères amis: Karima, Katia, Nawal, Lynda, Thileli, Farida, Kamilia, et ma chère binôme DYHIA pour son encouragement et sa patience.

A tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à la réalisation de ce travail.

ARZIKA

DEDICACE

Je tien a dédier ce modeste travail :

A mes très chère parents que dieux les protège.

A mon frère et ma sœur.

A toute ma famille et amis.

A mon encadrant et à mon binôme.

DYHIA

La liste d'abréviation

Abréviations	Significations
AC	Actif Courant
AI	Actif Immobilisés
ANC	Actif Non Courant
BFR	Besoin en Fond de Roulement
BTA	Bon de Trésor Assimilé
CP	Capitaux Propres
CPe	Capitaux Permanents
CNMA	Caisse National de Mutualité Agricole
CRMA	Caisse régionale de la Mutualité Agricole
CNR	Caisse National des retraités
CNAS	Caisse Nationale des Assurances Sociales des travailleurs salariés
CASNOS	Caisse Nationale de Sécurité sociale des non-salariés
C	Crédit
D	Débit
DAT	Dépôt A Terme
DCT	Dettes à Court Terme
DLMT	Dettes à Long et Moyen Terme
FR	Fond de Roulement
MAATEC	La Mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Education et de la Culture
MAN	Marge d'Assurance Nette
PNC	Passif Non Courant
PPNA	Provisions Pour Prime Non Acquise
R.E	Ratio d'Endettement
R.L.G	Ratio de Liquidité Générale
R.L.I	Ratio de Liquidité Immédiate
R.O.E	Ratio de Rentabilité financière
R.R.E	Ratio de Rentabilité Economique
R.T.O	Résultat Technique Opérationnel
SAP	Sinistre à payer
SCF	Système Comptable Financier
TN	Trésorerie Nette
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VR	Valeur Réalisable
VD	Valeur Disponible
VE	Valeur d'exploitation
VI	Valeurs Immobilisées

Liste des tableaux

Tableau N°	Intitulé	page
01	Barème du timbre gradué	43
02	Barème du timbre gradué applicable pour véhicule de plus de 10 chevaux a vapeur, les camions et les engins de travaux publics	44
03	Présentation schématique de l'actif du bilan	56
04	Présentation schématique du passif du bilan	58
05	Structure du compte de résultat	63
06	Evolution des immobilisations et des actifs financiers non courants	69
07	actif des bilans 2018,2019 et 2020 au niveau de la CRMA	101
08	Passif des bilans de 2018,2019 et 2020 au niveau de la CRMA	102
09	Le bilan en grandes masse de l'année 2018 au niveau de la CRMA	103
10	Le bilan en grandes masse de l'année 2019 au niveau de la CRMA	103
11	Le bilan en grandes masse de l'année 2020 au niveau de la CRMA	104
12	le compte de résultat durant les années 2018,2019 et 2020 au niveau de la CRMA	104
13	Calcul du FR par le haut du bilan au niveau de la CRMA	106
14	Calcul du FR par le bas du bilan au niveau de la CRMA	107
15	Calcul du BFR par la première méthode au niveau de la CRMA	108
16	Calcul du BFR par la deuxième méthode au niveau de la CRMA	108
17	Calcul de la TN au niveau de la CRMA	109

Liste des tableaux

18	calcul du ratio d'endettement au niveau de la CRMA	111
19	Calcul du ratio l'autonomie financière (A.F) au niveau de la CRMA	112
20	Calcul du ratio de solvabilité au niveau de la CRMA	113
21	Calcul du ratio de Sinistralité au niveau de la CRMA	114
22	Calcul du ratio de frais de gestion au niveau de la CRMA	115
23	Calcul du ratio combine au niveau de la CRMA	116
25	Calcul du ratio de liquidité générale au niveau de la CRMA	117
26	calcule du ratio de liquidité réduite au niveau de la CRMA	118
27	calcule du Ratio de liquidité immédiate au niveau de la CRMA	119
28	Ratio de rentabilité financière des capitaux propres au niveau de la CRMA	120
29	Ratio de rentabilité économique au niveau de la CRMA	121

Liste des figures

Figures N°	Intitulé	Pages
01	L'organigramme de la caisse régionale de la mutualité agricole CRMA	89
02	Présentation graphique du fond de roulement	107
03	présentation graphique du développement du besoin en fond de roulement	108
04	présentation graphique de l'évolution de la trésorerie nette	110
05	Représentation graphique de l'évolution du ration d'endettement	111
06	représentation graphique de L'évolution de l'autonomie financière :	112
07	présentation graphique de l'évolution du ratio de solvabilité	113
08	représentation graphique de l'évolution du ratio de sinistralité	114
09	Représentation graphique de l'évolution du ratio de frais de gestion	115
10	Représentation graphique de l'évolution du ratio combine	116
11	La représentation graphique de l'évolution du ratio de liquidité générale	117
12	Représentation graphique du ratio de liquidité réduite	118
13	Représentation graphique du ratio de liquidité immédiate	119
14	Représentation graphique de l'évolution du ratio de rentabilité financière des capitaux propres	120
15	Représentation graphique de l'évolution du ratio de rentabilité économique	121

Sommaire

Introduction générale..... 01

Chapitre I : Les mutuelles d'assurances ; éléments de définition et de fonctionnement

Section 1 : Historique des mutuelles d'assurance 07

Section 2 : Organisation et fonctionnements des mutuelles d'assurance 11

Section 3 : Rôles sociales et économiques des mutuelles d'assurance 27

Chapitre II : Originalités de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Section 1 : Généralités sur la comptabilité des mutuelles d'assurances et leur cadre réglementaire 32

Section 2 : La gestion comptable des mutuelles d'assurance..... 41

Section 3 : La gestion financière des mutuelles d'assurance 69

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutualité agricole (C.R.M.A) »

Section 1 : Historique et présentation de la C.R.M.A 86

Section 2 : L'organisation comptable de la caisse régionale de la mutualité agricole (CRMA) 93

Section 3 : L'analyse financière de la Caisse régionale de la mutualité agricole (CRMA) 101

Conclusion générale..... 124



Introduction générale

Introduction générale

S'adressant aussi bien aux particulières qu'aux professionnels, aux collectivités ou aux entreprises, l'assurance des biens en responsabilité et dommages, est un champ d'activités largement ouvert à une autre famille d'entreprises mutualistes, celle des mutuelles d'assurance régies par le code des assurances.¹

La mutualisation est un système de solidarité sociale d'assurance prévoyance fondé sur l'entraide mutuelle des membres cotisants groupés au sein d'une même société à but non lucratif.

Une mutuelle d'assurance est une société à but non lucratif, qui a essentiellement pour objectif de couvrir les dommages liés à des risques et événements, il fonctionne selon le principe de la solidarité par répartition des cotisations entre les adhérents, donc leur objectif premier n'est pas seulement de profit, mais bien d'apporter des solutions afin de satisfaire les besoins de ses membres.

Après la période de l'économie planifiée où il n'était pas question de suivi rigoureux et d'analyse très poussée des résultats assurantiels, l'Algérie s'est trouvée dans l'obligation de mettre en œuvre des réformes économiques et financières afin de permettre à tous les secteurs économiques notamment le secteur assurantiel de disposer d'outils d'analyse performants et en harmonie avec cette transition.

Les réformes économiques engagées depuis 1987, ont créé un besoin d'information comptable, financière, économique et sociale pour les acteurs de la vie économique (l'Etat, l'actionnaire, l'administrateur, le gestionnaire, le banquier, le salarié et les tiers).

Dans ces réformes économiques on trouve l'information comptable. La comptabilité des compagnies d'assurances est une discipline pratique consistant à enregistrer, répertorier, les données chiffrées permettent de refléter et de qualifier. Aussi bien l'ampleur de son activité économique que ses conséquences sur l'inventaire de son patrimoine.

Donc la comptabilité est une mémoire qui permet d'assurer la transparence des informations circulant au sein de la société.

¹Denis Malherbe, « l'éthique dans le management des entreprises mutualistes : questions de gouvernance et de légitimité », management & Avenir 6/2008 (n°20), p147.148

Introduction générale

D'autre part est un outil de mesure de la performance économique et financière de la société. Cependant c'est la comptabilité financière qui constitue sa source de référence la plus cohérente et sans doute la plus efficace, les documents qui traduisent les caractéristiques majeurs de l'activité et de patrimoine de l'entreprise sont ; le bilan, le compte de résultat, les tableaux de flux de trésorerie et les annexes.

La comptabilité s'affirme comme un support particulièrement efficace pour l'application des outils de l'analyse financière.

Les mutuelles des assurances comme toutes les sociétés, elles doivent aussi tenir une comptabilité. Elle a pour objectif essentiel de donner une image fidèle de l'entreprise et ainsi fournir aux lecteurs et utilisateurs (dirigeants de l'entreprise) une information utile et s'insère sur la situation de l'entreprise, sa performance et opérations qu'elle réalise.

Les compagnies d'assurance sont en règle générale des sociétés commerciales (sociétés anonymes) ou civil (mutuelles), ont obligation de tenir une comptabilité soit également régie par le système comptable financière (SCF), mais l'inversion du cycle de production propre à l'assurance conduit à des spécificités notables dans la comptabilité des entreprises d'assurance et dans le rôle de l'Etat.

Dans toute activité économique, le prix de vente d'un bien est déterminé à partir de son prix de revient. En assurance, au contraire, l'assureur vend un produit dont il ne connaît pas le prix de revient puisqu'il ne peut déterminer à l'avance l'existence et le montant des sinistres à venir. On peut donc dire que le prix de vente de l'opération d'assurance (le montant de la prime) est connu et payé avant le prix d'achat (le montant du sinistre). C'est cela l'inversion de production.

Donc la comptabilité des assurances est régit par les dispositions relatives au système comptable financier SCF « sectoriel assurance » et du cadre réglementaire de sa mise en œuvre.

Object de la recherche

L'assurance mutuelle pratiquée par des organismes d'assurance spécialisés qui ne cherche pas le profit mais exercent en secteur concurrentiel, au même titre que les autres sociétés d'assurance, donc il doit établir à fin de chaque exercice comptable des états de synthèses pour connaître en temps réel l'état de leur santé financière.

Introduction générale

La performance financière représente un intérêt plus important pour la compagnie d'assurance mutuelle, car elle est l'un des indicateurs utilisés pour mesurer la réussite de cette dernière.

C'est pourquoi notre étude se portera sur la gestion comptable et financière adoptée par la société d'assurance mutuelle qui est la caisse régionale de mutualité agricole (CRMA), tout en cherchant à déterminer sa performance financière de ses activités à partir de cette gestion.

Problématique

La gestion comptable et financière, il s'agit de la gestion comptable qui a pour but d'enregistrer les différentes opérations de la mutuelle d'assurance, qui commence par la souscription de contrat d'assurance et s'achève par le règlement des indemnités des assurés y compris les différents frais généraux, et la gestion financière a pour objectif d'assurer la viabilité financière de la mutuelle à long terme. En ce sens l'objectif général de cette étude est de plus particulièrement, de vérifier la pertinence de l'information comptable et financière avec le besoin de déterminer la performance de la société d'assurance mutuelle. A cet effet, notre problème de recherche se porte :

« Comment les outils de la gestion comptable et financière peuvent-ils déterminer la performance de la caisse mutuelle régionale de mutualité agricole (CRMA) ? »

De cette problématique principale d'autres interrogations s'adosent et s'articulent autour des questions secondaires suivantes :

- Quelle est la spécificité de la comptabilité d'assurance mutuelle ?
- Comment sont organisées les opérations comptables dans une compagnie d'assurance mutuelle ?
- Quel est le rôle et l'objectif de l'analyse financière dans la détermination de la performance de la société d'assurance mutuelle ?

Hypothèses

- **Hypothèse 1** : la comptabilité peut se concevoir comme un outil susceptible de fournir des informations, donc elle occupe une place importante dans l'ensemble des fonctions des sociétés d'assurances mutuelles. Une bonne gestion comptable permet à la société d'assurance mutuelle de connaître facilement sa situation patrimoniale.

Introduction générale

- **Hypothèse 2 :** la gestion comptable est constituée comme une matière de base pour l'analyse financière.
- **Hypothèse 3 :** l'analyse par ratios peut donner des éléments de réponse quant à la performance financière.

Méthodologie

Afin de mener à bien cette étude et répondre aux questions évoquées précédemment, nous avons adopté une approche méthodologique en deux étapes :

- Premièrement, notre démarche méthodologique s'appuie sur une recherche bibliographique et documentaire visant à exploiter tous les ouvrages et les documents, article, revus et site internet, mémoires.
- Deuxièmement, le déplacement sur le terrain à travers un stage pratique pendant une durée de deux mois au sien de la CRMA de Tizi-Ouzou, le stage a été effectué dans le service finance et comptabilité qui nous permis d'une part de schématiser l'ensemble des opérations comptables de la CRMA, d'autre part, de ressortir la performance de la CRMA en tenant compte des informations comptables et financières.

Le plan de travail est réparti sur trois chapitres :

- **Le première chapitre** s'intitule « les mutuelles d'assurances : éléments de définition et de fonctionnement », dans ce chapitre nous avons abordé dans la première section « historique des mutuelles des assurances », en suite nous avons présenté dans la seconde section « l'organisation et le fonctionnement des mutuelles d'assurance », nous avons terminé ce chapitre par « le rôle économique et sociale des mutuelles d'assurance »
- **Le second chapitre** s'intitule « originalité de la comptabilité des compagnies d'assurances mutuelles et leur gestion financière », dans ce chapitre nous avons d'abord présenté une généralité sur la comptabilité des assurances mutuelles et le cadre réglementaire en suite la gestion comptable d'une compagnie d'assurance mutuelle, nous l'avons clôturé par la gestion financière d'une compagnie d'assurance mutuelle.
- **Le troisième chapitre** s'intitulé « Etude de cas la gestion comptable et financière de la CRMA » qui est consacré au cas de la caisse régionale de mutualité agricole dans

Introduction générale

laquelle nous avons ressorti sa gestion comptable et financière et fait l'analyse de son activité financière pour déterminer sa performance.



Chapitre I :

*Les mutuelles d'assurance ;
éléments de définition et de
fonctionnement*

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

Introduction

Les mutuelles d'assurances représentant selon le rapport 2008 de la fédération internationale des coopératives et des mutuelles d'assurances, près d'un quart (¼) du marché mondial de l'assurance.¹

L'absence de but lucratif garantie l'engagement durable de la mutualité envers ses membres.

A cet effet les mutuelles d'assurance sont des sociétés de personnes et non de capitaux, C'est un regroupement volontaire de personnes sont des « sociétaires », de fait en même temps assureurs et assurés. C'est la communauté des sociétaires qui composent la mutuelle, elles opèrent donc grâce à des fonds d'établissement- ou fonds propres constitué par les membres, pour finalité la satisfaction des besoins de ses membres. Ce qui signifie que ces formes de sociétés fonctionnent selon « le principe de solidarité entre les membres ».

Dans ce chapitre, il s'agira de présenter trois sections, la première section sera consacré à la présentation de l'évolution historique de l'assurance mutuelle à travers le temps, la seconde section portera sur l'organisation et le fonctionnement des mutuelles d'assurance, et dans la troisième section on verra le rôle économique et sociale des mutuelles d'assurance.

¹Le Conseil National des Assurances, « Les mutuelles d'assurance à la conquête du marché, revue de l'assurance, N°5/de janvier à avril 2014, p 9

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

Section 1 : Historique des mutuelles d'assurance

À l'origine les mutuelles sont un mouvement social et politique appelée la mutualisation, créée et animée par des regroupements volontaires de personnes physiques ou morales formant une société mutualistes qui émanaient directement et exclusivement de leurs membres, elles ont pour but et priorité de répondre aux besoins de ces derniers plutôt que d'obtenir un gain ou un bénéfice, en d'autre terme elles sont à but non lucratif.

Elles sont gérées selon des valeurs et regels humaniste et démocratiques par les mêmes membres qui la constituent suivant le principe de solidarités avec un capital collectif inviolables. Ces derniers décident du montant de la cotisation et des avantages accordés.

Les mutuelles sont nées de la solidarités et de l'entraides, « c'est la mise en commun des moyens de chacun d'après le dictionnaires de la rousse de 1978 ».fondée pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale que l'état ne peut prendre en charge, en d'autre terme ,c'est l'amélioration du cadre de vie de ces membres grâce aux cotisation de ces dernier que ça soit de leur bien-être ou de leurs familles, en ce qui concerne l'alimentation, le logement, les soins médicaux, tout ce qui garantit une meilleur vie. Elle représente l'un des principaux acteurs de l'économie social et solidaire, grâce à son appartenance à ce dernier les mutuelles sont considérer plus proche au publics essayant de répondre à leurs besoins qui représente aussi leurs buts qui est de trouver des solution et d'apporter des réponses favorables aux problèmes économiques sociaux et environnementaux, résultant de la négligence et la limitation des moyens de l'état face aux conséquences de la mondialisation et la crise économique.²

Les premières formes d'organisation mutuelles remonte à l'antiquité appelée durant ce temps sociétés de secours mutuel, apparue en premier lieu en Europe elles ce sont multiplier et propager partout dans le monde au 19^{eme} siècle et début du 20^{eme} siècle.

Les mutuelles quelques soit ces forme (social, assurance, etc...)Sont apparu en France dans sa forme moderne à la fin du 18^{eme} siècle l'origine elles s'appelé sociétés de secours mutuelles, l'histoire des mutuelles en France passe par plusieurs lois et décret qu'on va citer ci-dessous :

² NAWAL BOUZALA, SABRINA CHAREF-KHODJA « *le rôle des assurances dans le financement de l'économie : cas sociétésalgérienne d'assurance*», UMMTO, 2018 page1, 12, 17,20.

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

1.1. La loi de chapelier 1791 ³

Votée en **14 juin 1791** cette loi a supprimé et banni toutes les sociétés de secours mutuels, elle interdit tout regroupement professionnel que ce soit des gens de métier ou de leurs ouvriers et apprentis, elle avait pour but l'anéantissement total de toutes espèces de corporations dans l'état, il y avait plus, que l'intérêt de chacun et l'intérêt générale, crainte du pouvoir du peuple capable de remettre en cause des hommes, des lois, et des régimes. Cette loi est considérée comme complément du décret du **2 mars 1791** de Pierre d'Allard qui avait aussi pour but d'abolir toute forme de corporations et mutuelles, laissant ainsi le peuple à la merci de leurs patrons.

1.2 Décret 1852 de Louis Napoléon Bonaparte :⁴

À la suite de l'échec de la loi du **15 juillet 1850** qui a tenté de légaliser les sociétés de secours mutuelle, ces dernières sont enfin reconnues officiellement en **26 mars 1852** sous le second empire, Par un décret de Louis Napoléon Bonaparte qui définit un nouveau type de sociétés de secours mutuelles désignée comme sociétés approuvées ou mutualité impériale, qui n'a ni toutes les bases suivies du mouvement mutualiste original, certes elles ont reçu un soutien administratif et financier de l'état :

- leur domaine d'activités est élargi car elles peuvent désormais toucher et gérer les retraites et les pensions.

- elles ont accès à des avantages matériels et financiers non négligeables ainsi qu'à des privilèges fiscaux, et aussi la capacité d'effectuer des placements au niveau de la caisse de fonds et consignations.

- jouissant aussi de l'aide des communes qui leur fournissent des locaux et matériels nécessaires à leurs fonctionnements.

- en fin elles ont le droit de gérer un patrimoine immobilier et disposent de tarifs préférentiels pour les obsèques (les enterrements).

Les contreparties de cette reconnaissance sont très douloureuses, même si accordée l'état cherche toujours à contrôler leurs activités : en les forçant à abandonner leur

³ Mme Rolland Simion « loi le chapelier 14-17 juin 1791 » UDD histoire du syndicalisme 2008/2009.page3 a 10

⁴ Micheldyrfus article « histoire de la mutualité : quatre grands défits » dans les tribunes de la santé 2011/2012.page40a 54

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

gestion démocratique, les présidents ne sont plus élue mais nommée par le préfet après une enquête sur leurs mortalités et leur opinions politiques, elles passe sous le control des autorités qui interdis tout regroupement, ni de coordonner leurs activités à l'échelle local, national et régional, ces membre ne peuvent plus participer à sa gestion et elles sont désormais régit par le conseil d'administration.

1.3. La loi de 1898(la charte de mutualité) ⁵

Votée en **1 avril 1898** cette loi remplace le dispositif mis en place par napoléon Bonaparte en **1852** la mutualité impériale, avec un principe libérale elle met fin au contrôle de l'administration sur les sociétés de secours mutuelles, leur travail ce limite seulement à la surveillance et au contrôle technique, leur créations et devenue en fin libre, elles ont encore une fois le droit de se regrouper et former des unions, résultant des œuvres sanitaires et sociale (des dispensaire, des pharmacie...), et d'intervenir dans ce qu'on appelle la prévoyance lourde qui représente des pension de retraite, l'assurance vie, les accidents. La charte de mutualité contrairement à la loi de napoléon III encourage le mouvement mutualiste, en leur donnant le droit d'intervenir en marge volontairement, et leur donner l'accès atout les domaines de la protection civile.

Les sociétés de secours mutuels étendent leur prestation en faveur des femmes avec les mutuelles maternelles, des enfants avec les mutuelles scolaire et également les paysans avec les mutuels travaux agricole, elles prennent en fin le nom de mutuelles en **1945**.

Après cette liberté accorder par la charte de mutualité 4 ans plus tard née la fédération nationale de la mutualité françaises en **1921** considérer comme porte-paroles des mutualistes, elle les représente auprès du pouvoir publiques, avec le but de les faire connaitre et les accompagner dans leurs travail à travers des formations fournit et l'expertisassions de ses services.

Comme tout pays l'apparition des mutuelles ont toute une histoire différentes, la France a connu ses haut et bas mais aussi l'Algérie, à cause de la colonisation de cette dernière par la France sa a engendrer héritage des différentes lois et règlement applicable aux assurances et mutuelles a ce jours. L'apparition des premières mutuelles en Algérie étés

⁵<https://www.muse.mutualite.imperiale.fr>.

République française "loidu1avril1808lacharte de mutualité".<https://assufrance.com>chartedemutualite>

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

durant la période coloniale, et la création des autres a suivie lors de la période après l'indépendance.

1.3.1 La période coloniale ⁶

Caractériser par le monopole des compagnies françaises sur le secteur des assurances en Algérie la mutuelles incendie fut créé en 1861 spécialiser pour l'assurance en Algérie et dans les colonies, peu de temps après en 17 décembre 1907 la caisse centrale de réassurance des mutuelles agricole CCRAM fut créé qui représente un regroupement de la Tunisie, le Maroc et Algérie, sa création en Algérie censée être une expérience avait l'objectif d'assurer les exploitation des fermier contre la grêle, deux ans plus tard la décision détendre ses activité a la Tunisie fut prise pérennant alors le nom de caisse centrale algérienne et tunisienne « grêle bétail ». En 1919, création de la mutuelle « Tunisie assurances » en Tunisie fusionnant peut après avec l'Algérie et le Maroc en 1921. En 1933 la mutualité centrale agricole fut créée afin de répondre à la demande des colons-agriculteurs.

Les mutuelles algériennes durant la période coloniale a suivi plusieurs lois dont le décret du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'état sur toutes les sociétés d'assurance et mutuelles.

En 1949 la caisse centrale de mutuelles sociale agricole fait son apparition qui gère la sécurité du monde agricole, peu de temps après la caisse mutuelle agricole de retraites fait son apparition en 1958.

1.3.2 La période après l'indépendance

Le 8 juin 1963 fut constituer la caisse algériennes d'assurances et réassurances CAAR par la loi n°63-197 qui obligent toute les sociétés d'assurance présente dans le pays (beaucoup plus françaises) a céder 10% des primes encaisser ce qui a engendrer la suspension de leurs activités dans le pays permettant ainsi de transférer les portefeuilles laisser vacant aux deux sociétés algériennes alors existantes durant cette période la SAA et la CAAR, créé dans le but de permettre à l'état algérien de Controller le marcher par la suite la restructuration de ce dernier.

⁶ MICHELDreyfus« a la recherche desarchive de la mutualité»article,1738

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

Cette période a aussi connue l'apparition de la mutuelles algériennes d'assurance de travailleur de l'éducation et de la culture MAATEC par l'arrêt présidentielles du 29 décembre 1964 la MAATEC a développer le secteur des assurances algériennes par la mise en place des critères mondiales et la créations de nouveaux produits avec un seul but la satisfaction du clients.

Cette période a aussi connue la création de la caisse nationale de mutualités agricoles CNMA en 1972 qui est la fusion des trois mutuelles CCRMA, CCMSA, CMAR. Institue par l'ordonnance du 2-12-1972 et dont le décret exécutif n°95-97 du 01 -04-1995 modifier peu après par le décret 99-273 qui définit les liens juridique et organiques entre les différents types de caisse mutuelles fixe par ce décret. Composer de 67 caisse régionales CRMA elle a pour mission de préserver le patrimoine agricole rural, assurer la solvabilité des agriculteurs et stabiliser l'économie du pays.

En 27 mai 1966 fut la nationalisation de toute les mutuelles d'assurances d'Alger par l'ordonnance n°66-129 à cote de la SAA.

Durant la période 1975 et 1988 la spécialisation des entreprise d'assurance a connue lieu parmi elle la CAAR en indiquant les risques quelles est charger de couvrir : Elle s'est spécialisé dans les assurances de gros risque et le transport ce qui a permis de crée la caisse d'assurance totale spécialiser dans l'assurances transport terrestres, maritime et aérien cause des transformations apporter au secteur des assurance en 1988 une concurrence est née entre la SAA, MAATEC, CNMA, CAAR.

Section 2 : Organisation et fonctionnement des mutuelles d'assurance

Les mutuelles d'assurance trouveront un plus large marché dans le secteur de l'assurance volontaire.

A cet effet Les mutuelles d'assurance sont des organismes à but non lucratif, qui acceptent tout le monde sans sélection du risque, de ce fait elles pratiquent la solidarité entre tous.

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

2.1 Les sociétés d'assurance mutuelle

2.1.1 Définition de la société d'assurance mutuelle

Selon l'article L322-26-1 du Code des Assurances France : « Les sociétés d'assurance mutuelles ont un objet non commercial. Elles sont constituées pour assurer les risques apportés par leurs sociétaires. Moyennant le paiement d'une cotisation fixe ou variable, elles garantissent à ces derniers le règlement intégral des engagements qu'elles contractent. Toutefois, les sociétés d'assurance mutuelles pratiquant les opérations d'assurance sur la vie ou de capitalisation ne peuvent recevoir de cotisation variable. Ces sociétés fonctionnent sans capital social, dans des conditions fixées, pour l'ensemble des catégories mentionnées à l'article L.322-26-4, par décret en Conseil d'Etat ».⁷

2.1.2 Les principes des mutuelles d'assurances

Afin d'être considéré comme un membre de l'économie sociale et solidaire, ces différents membre doivent respecter un certain nombre de principes qui fondent la spécificité de ce derniers. Dans ces organismes on s'intéresse aux mutuelles d'assurances, qui elle aussi marche selon ses mêmes principes qu'on va expliquer successivement :

- **Principe de primauté du projet :**

Considérer comme étant le principe fondateur des spécificités des mutuelles d'assurances, elles mettent en premier plan les lien sociaux constitutifs d'une action aux services de valeur religieuse et humaine, considérer comme étant un objet sociétal, il leur permettent de créés des lien sociaux et les préserver, en d'autre terme la base de fonctionnement d'une mutuelles d'assurances sont les liens sociaux crée avec ses membres qui se reflète en leur comportements avec leurs client en les traitant de la même façons ce qui permet la création de ses liens sociaux et amicaux et qu'ils préserve précieusement et avec prudence.

- **Principe de libre adhésion :**

Appeler aussi affiliation gratuite fondée sur le volontariat, toute personnes est libre de l'adhérer ou de la quitter en remplissant les condition établie dans les statuts et en respectant les autres principe des mutuelles d'assurances, ouverte à toute personnes aptes à

⁷Article L322-26-1 du code des assurances en France

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

utiliser leurs services et déterminer à prendre les responsabilités des membres sans distinction sociale, raciale, politique, religieuse ni sexe. Ce critère garantit la double qualité adhérent /usager qui veut dire que même membre de l'organisme il peut être à la fois un client.

- **principe égalité des membres :**

Cela signifie que tous les membres qui la constitue ont tous les mêmes droits : droits de participation, droit à l'information, droit d'être entendu et prendre part aux décisions etc... De ou vient la formule traditionnelle « une personne = une voix » contrairement à la règle « une action = une voix » qui symbolise la gouvernance de plusieurs institutions .les décisions sont prises en assembles général dont les membres sont élue volontairement et associés de la façon la plus équitable possible, suite au principe égalités des voix quel que soit l'apport.

- **Principe de production de valeur économique sociale⁸ :**

C'est la capacité des organismes à produire des valeurs ajoutées économique, qui consiste en la création de biens et services qui engendrent des bénéfices et de l'emploi, et des valeurs ajoutées sociale, qui consiste à créer des liens sociaux. La détermination de la valeur ajoutée est difficile du fait que ces initiatives perçoivent des aides et subventions.

- **principe de non lucrativité :**

Elles sont créés afin d'exercer une activité à but tout autre que l'enrichissement de ses membres et la réalisation d'un profit, mais de répondre aux différents risques apportés par leurs assurés (clients) en leurs garantissant le règlement intégrales des engagements qu'ils contractent. Mais cela ne signifie pas qu'elles ne réalisent pas de bénéfices qui leurs permettent d'assurer leurs pérennités.

- **Principe d'indépendance :**

C'est l'indépendance des initiatives vis-à-vis de l'état en matières de financements, en d'autre terme elles ne sont ni Contrôlées par les représentants des pouvoirs publics ni financées par des fonds public elles sont indépendante et privées, d'après C.Vienney « c'est à partir du

⁸M.DOUWEgrijpsta.SIMONbroek.BIRTJAN buiskool.MORJAMplooi« le rôle des sociétés mutuelle au XXI^e siècle » Directions générale des politique interne, 2011, page 21

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

moment où l'état a reconnu les coopératives et les mutuelles comme capable d'atteindre avec plus d'efficacité que la puissance publique, des objectifs spécifiques propres à certains secteurs d'activités qu'elles sont parvenues à acquérir une identité propre ». Mais ce critère est remis en cause en Algérie du fait qu'elles ne sont pas autonomes financièrement et bénéficient des aides et subventions.

- **Principe de démocratie :**

Légalité, l'indépendance et l'autogestion représentent les conditions nécessaires à l'instauration de la démocratie au sein de l'organisme, la vie statutaire exige à côté de la démocratie afin de garantir de certaines régularités. Avec la démocratie participative au sein des membres de nouveaux liens sociaux sont identifiés plus rapidement avec leurs solutions, ce qui provoque une réponse à la demande des clients dans les temps.

- **Principe de solidarité :**

Les liens sociaux créés par les mutuelles d'assurances montrent que ces dernières possèdent un facteur de réussite et de pertinence constitué sur la base de confiance et d'égalité, avec l'absence de discrimination que ce soit avec ses membres ou avec les clients.

- **Principe d'absence d'action :**

Les mutuelles d'assurances sont composées d'un groupe de personnes (physiques et morales), appelées membres, et ne sont pas un rassemblement de fonds comme dans le cas des corporations.

2.1.3 L'objectif des assurances mutuelles

Les mutuelles ont pour vocation de protéger la personne humaine tout au long de sa vie.

Les assurances mutuelles peuvent avoir pour objet

- De réaliser les opérations d'assurance suivantes :
 - Couvrir les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie.
 - Contracter des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine, verser un capital en cas de mariage ou de naissance d'enfants, faire appel à l'épargne en vue de la capitalisation.
 - Réaliser les opérations de protection juridique et d'assistance aux personnes.
 - Couvrir le risque de perte de revenus lié au chômage.

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

- Apporter leur caution mutualiste aux engagements contractés par leurs membres participants en vue de la location ou de l'amélioration de leur habitant ou de celui de leurs ayants droit.
- D'assurer la prévention des risques de dommages corporels liés à des accidents ou maladie, ainsi que la protection de l'enfance, de la famille, des personnes âgées, dépendantes ou handicapées.
- De mettre en œuvre une action sociale ou gérer des réalisations sanitaires, sociales ou culturelles.

De participer à la gestion d'un régime légal.⁹

2.1.4 Les types des mutuelles d'assurances

2.1.4.1 Les mutuelles d'assurances de dommages (l'assurance non vie)

Les assurances de dommage ont pour objet d'indemniser l'assuré en cas d'un sinistre provoquant des pertes dans ses biens matériels ou son revenu (immatériel ou incorporel) ou encoure les pertes occasionnées à un tiers¹⁰.

Les assurances de dommages regroupent deux catégories :

- **L'assurance de chose** : garantissent les biens corporels (biens matériels) ou incorporels (assurance-crédit, assurance chômage...), (garantie directe du patrimoine de l'assuré).
- **L'assurance de responsabilité** : ce sont des assurances au tiers, (garantie indirecte du patrimoine de l'assuré puisque ce dernier n'a pas à prélever les sommes nécessaires à la réparation).

2.1.4.2 Les mutuelles d'assurances de personnes (l'assurance vie)

Les assurances de personnes sont par principe réputées forfaitaire, il est une assurance qui couvre les risques relatifs à l'assuré dans sa vie ou dans son intégrité physique. Elles se décomposent en deux types ; assurance sur la vie, et les assurances individuelles. Elle est souscrite soit à titre individuel, soit à titre collectif (assurance groupe).

⁹À partir de support de cours « la mutualité » 2011-2012 p 4.5

¹⁰ COUILBAULT F, ELIASHBRC, LATRASS M. « les grands principes de l'assurance », 5ème édition l'argus de page l'assurance, Paris p 62.

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

2.1.5 Les formes des mutuelles d'assurances en Algérie

Il existe trois mutuelles d'assurance en Algérie

- **La mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Education et de la Culture (MAATEC) :** La mutuelle algérienne d'assurance des travailleurs de l'éducation et de la culture a été créée par l'arrêté présidentiel du 29 décembre 1964, depuis cette date a pris la responsabilité du développement du secteur des assurances Algériennes par la mise en place des critères mondiale et la création de nouveaux produits dans le but de satisfaction de la clientèle.¹¹

La (MAATEC) pratique des opérations d'assurances sur les risques découlant de l'utilisation de tous les véhicules et les risques de logements, elle cherche à travers ses services à répondre au mieux aux exigences de ses collaborateurs, et souhaite satisfaire leurs besoins en termes d'assurance.

- **La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) :** Elle offre essentiellement à l'exploitation agricole un éventail de garantie contre les différents événements climatique, certaine maladie animale et diverse risques encourus par l'exploitation agricole. La CNMA a réalisé un chiffre d'affaire de 5,74 milliards de dinars en 2010.¹² La mutualité agricole est une institution professionnelle qui a pour un but de réaliser pour ses membres actionnaire, toutes opérations de prévoyance sociale d'assurance ou de compensation basées sur l'esprit de solidarité et cela sans la recherche de bénéfice.¹³
- **Le mutualiste :** Le mutualiste est une société d'assurance mutuelle spécialisée dans les produits d'assurance des personnes.

Le mutualiste est une filiale à 100% de la caisse nationale de mutualité agricole (CNMA). La compagnie est créée en janvier 2012 suite à l'obtention de l'agrément de

¹¹Le conseil National des Assurances, Ali Mebarki « Les mutuelles d'assurance à la conquête du marché », revue de l'assurance, N°5 à avril 2014, p15

¹² BELLES, Billel. L'évolution de secteur algérien des assurances (En ligne).colloque international In : les sociétés d'assurances takaful et les sociétés d'assurance traditionnelles entre la théorie et l'expérience pratique, Avril 2011, université ferhatabbas p.3 format PDF disponible sur : <http://www.iefpedia.com/france/wp-content/uploads/2011/04/L'évolution-du-secteur-algerien-des-assurances-billel-benilles1.pdf> (consulté le 1/09/2021)

¹³BOULAHIA, Latifa. Contribution des institutions financières dans le développement rurale. Cas de la CRMA de Constantine. En ligne. Format PDF, disponible sur : <http://fseg.univetlemcen.dz/pdfmecas/Mlle%20BOULAHIA20%Latifa.pdf> (consulté le 2/10/2021)

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

société à forme mutualiste avec un fonds d'établissement de 600 millions DA. En décembre 2013, ce dernier a atteint 800 millions DA.

Le mutualiste a hérité de la(CNMA) les produits qu'elle commercialise à savoir, l'assurance individuelle accident et la complémentaire santé, il y a aussi l'assurance de remboursement de crédit individuel et la retraite supplémentaire ces. Ces produits sont destinés à tout le personnel du mode agricole, agriculture, vétérinaires et personnel dans l'agroalimentaire.¹⁴

2.1.6 L'opération d'assurance mutuelle

C'est une opération par laquelle une personne (l'assureur) groupe en mutualité d'autre personne (les assurés) afin de les mettre en situation de s'indemniser mutuellement des pertes éventuelles (sinistres) auxquelles les expose de la réalisation de certains risques au moyen de somme (prime ou cotisation) versés par chaque assuré à une masse commune gérée par l'assureur.¹⁵

2.1.6.1 Les intervenants dans l'opération d'assurance mutuelle

L'assuré : c'est la personne (physique ou morale) soumise au risque qui fait l'objet du contrat. En général l'assuré souscrit le contrat, paie la prime et bénéficie de la prestation en cas de réalisation du risque.

Dans certains cas il y a___20 lieu de distinguer :

- **Le souscripteur (preneur d'assurance)** : c'est la personne qui souscrit un contrat d'assurance, et signe la police d'assurance, notamment à payer les primes, il peut être différent de l'assuré et de bénéficiaire.
- **Le bénéficiaire** : qui recevra en cas de survenance d'un sinistre la prestation due par l'assureur.¹⁶
- **Le tiers** : « un tiers, c'est un tout autre que moi » sont considérés être des tiers, toutes personnes autres que l'assuré responsable. Deux personnes signent le contrat : l'assureur

¹⁴Le conseil National des Assurances, Ali Mebarki « Les mutuelles d'assurance à la conquête du marché », revue de l'assurance, N°5 à avril 2014, p18

¹⁵ À partir des Technique d'assurance, 2007, Nabil Mrabet, p 7

¹⁶ Messaoud Boualem TAFIANI : « le contrôle de gestion dans une entreprise algérienne d'assurance », Office des publications universitaire, ALGER, 1976, p22

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

et l'assuré. Le tiers, c'est autrui, c'est-à-dire toute personne non engagé par le contrat.¹⁷

- **L'assureur** : c'est la personne morale société commercial ou civil (mutuelle ou a forme mutuelle).

L'assureur groupe en mutualité des personnes désireuses d'éliminer les effets du hasard en les mettent en mesure de s'indemniser mutuellement d'une perte éventuelle en puisant dans la masse commune constituée par l'ensemble des primes.

L'assureur en règle générale, une société commercial (sociétés anonyme) ou civil (mutuelle) mais ce peut être aussi une association (mutuelle agricole) ou même un groupement particulières.¹⁸

2.1.6.2 Les éléments d'une opération d'assurance mutuelle

Le risque : le risque est un événement qui peut survenir dans le futur de manière aléatoire, il constitue une cause d'insécurité en raison des conséquences qu'il peut entraîner s'il se réalise.

Un risque assurable doit être :

- Incertitude (on parle d'événement aléatoire c'est-à-dire qui dépend du hasard)
- Futur (le risque ne doit pas être déjà réalisé)
- Licite (non contraire à la loi)
- Involontaire (indépendant de volonté de l'assuré)
- Réel (le bien assuré doit exister)
- Suffisamment courant pour pouvoir calculer sa probabilité
- Sans trop courant, car il serait alors trop certain.

Le sinistre : le sinistre est la réalisation d'un risque entrant dans l'objet du contrat d'assurance. Le sinistre fait naître l'obligation pour une entreprise d'assurance d'exécuter la garantie prévue dans un contrat d'assurance.¹⁹

¹⁷ Catherine PARIS, le régime de l'assurance protection juridique, Ed Larcier, Bruxelles, 2004, p 134.

¹⁸ À partir des techniques d'assurance 2007, Nabil Mrabet, p13

¹⁹ André ROCHELLE, Livre d'assurance : top pratique, paris édition : top 1999, p.180

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

En assurance de dommage, il peut s'agir de la perte de la chose elle-même, ou d'une dégradation partielle. De perte financière, telles que : perte d'exploitation, perte des loyers. L'assuré est tenu de déclarer le sinistre à l'assureur dans un délai de :

- 07 jours, sauf cas fortuit ou de force majeure
- 03 jours ouvrables en cas de vol
- 04 jours en cas de grêle
- 48 heures en cas de mortalité des animaux

A la réception de la déclaration du sinistre, l'assureur procède systématiquement au contrôle des garanties souscrites au contrat d'assurance, il saura alors si le sinistre déclaré est couvert par ledit contrat.

La prime ou cotisation : la prime est le prix de l'assurance, c'est donc la contribution que verse l'assuré à l'assureur en échange de la garantie qui lui est accordée, en cas de réalisation du risque.

En principe la prime est déterminée à partir de coût du risque auquel il convient d'ajouter les frais de fonctionnement de l'assureur et les taxes éventuelles, et par la probabilité de réalisation de risque durant la période.

Cette prime est en général fixe et ne peut être modifiée en cours de validation de contrat sans le consentement du souscripteur.

Dans les cas des sociétés mutuelles ou certaines sociétés à forme mutuelle on parle de cotisation. Celle-ci peut être variable, dans ce cas les sociétés mutuelles peuvent faire appel à des cotisations complémentaires si le volume des sinistres est plus important que prévu, ou opérer des ristournes dans le cas contraire.

Reste que quel que soit la forme juridique de l'organisme d'assurance (société par action ou mutuelle) donc à but lucratif ou non, les primes ou cotisations doivent être suffisantes pour faire face aux sinistres et charges générales de gestion de l'année.

Détermination et calcul de la prime :

les principes de calcul d'une prime d'assurance sont l'ensemble des méthodes qui permettent à une compagnie d'assurance de calculer la prime qui doit être payée par l'assuré pour se voir garantir un risque ;

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

Le calcul de la prime est basé sur :

- Les paramètres techniques
- Les paramètres commerciaux
- En incorporant les taxes

Les chargements peuvent être commerciaux ou fiscaux, les premiers englobent les frais généraux (salaire du personnel, impôts, loyer...) et les commissions (traitement des agents ou des courtiers), les seconds sont constitués par les divers taxes et contribution à verser au profit des organismes public (trésor, impôts, fonds spéciaux)

a- La prime pure : la prime pure d'un risque est la prime permettant à l'assureur de régler les sinistres frappant la mutualité.

En autre terme, la prime pure est la somme strictement nécessaire à la compensation des risques au sein de la mutualité. Elle est calculée de manière suivante :

$$\text{La prime pure} = \text{fréquence} \times \text{Coût moyen de sinistre}$$

b- La prime nette : c'est la prime figurant sur le tarif des sociétés d'assurances, elle parfois appelée cotisation commerciale. Elle est calculée comme suit :

$$\text{La prime nette} = \text{prime pure} + \text{chargements}$$

c- La prime totale : c'est la somme effectivement payée par le souscripteur du contrat d'assurance. Elle est calculée comme suit :

$$\text{La prime totale} = \text{prime nette} + \text{frais d'accessoires} + \text{taxes}$$

- Les taxes en général sont : la TVA et droits de timbre
- Les frais d'accessoires sont les frais engagés par l'assureur pour l'établissement du contrat d'assurance (frais de papiers et d'impression principalement).

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

La prestation de l'assureur : « c'est l'engagement pris par l'assureur en cas de réalisation du risque. Il s'agit d'une manière générale, d'une somme d'argent destinée ; soit au souscripteur et assuré, soit à un tiers, soit au bénéficiaire ».

La compensation au sien d'une mutuelle :

L'idée de compensation au sien de la mutualité implique que tous les membres de cette mutualité soient traités sur un pied d'égalité. Cela la implique la nécessité de prévoir des sanctions en cas de « tricherie », cela justifie également l'amplification des règles strictes de souscription et de paiement des sinistres.²⁰

Donc chaque souscripteur verse sa cotisation sans savoir si c'est lui ou un autre en bénéficiera, mais grâce à ces versements et à ceux des autres souscripteurs que l'assureur pourra indemniser ceux qui auront été sinistrés.

L'ensemble de personnes assurées contre un même risque et qui cotisent mutuellement pour faire face à ses conséquences, constitue une mutualité.

La cotisation de chaque souscripteur est déterminée selon le principe ;

- Si le risque s'aggrave la cotisation de chacun augmente
- Si le risque diminue la cotisation de chacun diminue
- Si les assurés « fraudent » (en ne déclarant pas la gravité de leurs risques ou en exagèrent l'importance d'un sinistre, l'ensemble de la mutualité en pâtira.

L'assurance mutuelle est donc un groupement volontaire de personne ayant pour finalité la satisfaction des besoins des membres, et non pas la rémunération d'un investissement. Ces formes de sociétés fonctionnent selon le principe de solidarité.²¹

2.1.7 Les fondements techniques des assurances mutuelles

Le rôle de l'assureur outre celui de la gestion réside dans l'organisation de la mutualité des assurés de telle sorte que ceux-ci soient à même de compenser mutuellement leurs pertes.

²⁰REKIK Azedine ZIDANI Samir : « Essai d'analyse des obstacles de développement des assurances de personnes en Algérie » Mémoire de fin de cycle, En vue de l'obtention du diplôme de master LMD en sciences économiques, université Abderrahmane Mira-Bejaia, promotion : 2013/2014 P 8

²¹ À partir de « les sociétés mutualistes son-elles par nature socialement responsable ? », collection workingpaper, mai 2010.

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

Le problème essentiel, pour l'assureur consiste donc à appeler des primes suffisantes pour faire face à ses engagements mais assez faible pour que l'assuré trouve un intérêt.

Le deuxième problème consiste que la mutualité doit comporter le plus grand nombre possible de risquer pour que les écarts entre les probabilités calculées et les résultats pratiques soit soient le plus faible possible, c'est ce que l'on appelle la compensation.

La compensation se fera de manière assez aisée si loi des grands nombres est respectée mais aussi à la condition que les risque rassemblés au sien de la mutualité répondent à certains critères.

2.1.7.1 probabilités et statistiques

Dans ce domaine, le premier souci de l'assureur est de déterminer la fréquence des risques

2.1.7.1.1 Les données statistiques :

Les données statistiques sont indispensables pour l'assureur, elles permettent de calculer :

- Les fréquences de réalisation du risque ; la probabilité de survenance du risque (nombre de sinistre par apport aux risques assurés)
- Le coût moyen du sinistre (le montant des dommages sur le nombre de sinistres survenus)

Le calcul de la fréquence et du coût moyen du sinistre permettront à l'assureur d'évaluer ce qu'il aura à payer et par conséquent ce que devront payer les assurés en terme de primes.

2.1.7.1.2 la loi des grands nombres

Plus est grand le nombre d'expériences effectuées, plus les résultats de ces expériences se rapprochent de la probabilité théorique de survenance d'un événement.

Si on possède des études portant sur un très grand nombre de cas, on connaît de manière suffisamment précise, la probabilité de survenance d'un événement²².

²²MATTHIEUKOWALSKI:«laloides grands nombres etlethéorèmedelalimitecentral». (coursLGN.pdf).

2.1.7.2 Les critères d'une opération d'assurance mutuelle

- **Le critère de l'homogénéité des risques**

On appelle risque homogènes des risque suffisamment identique pour que les statistiques tirées de leur étude aient une signification. Pour effectuer une tarification on va classer dans une même branche d'assurance des risques de même catégorie afin de réunir ceux qui ont les mêmes chances de réaliser.

Donc les risques sont classés dans des catégories étroites de façon à leur donner une grande homogénéité. Par exemple les risques de particulier ne sont pas mélangés avec les garanties accordées pour une usine, les premières sont des risques simples avec sinistralité faible alors que les seconds sont des risques industriels avec possibilité d'inflammabilité importante, des stockages considérables et des machines coûteuses.

L'homogénéité va s'obtenir en regroupant des risques :

- a- De même nature : les risques sont tous exposés au même événement (incendie, transport, vol)
- b- Portant sur un même objet : cela fera que la probabilité de survenance du risque sera toujours à peu près identique.
- c- De même valeur : A l'intérieur d'une mutualité un risque de même nature portant sur un même objet on procédera à une classification par catégories suivant la valeur de l'objet en risque.
- d- De même durée : les statistiques portent sur des durées identiques. Pour être homogènes, les risques doivent donc étalés sur une même période.

- **La dispersion**

L'assureur doit éviter de limiter son activité à une région géographique de faible étendue pour mettre à l'arbi la mutualité des conséquences d'un sinistre collectif frappant en même temps un grand nombre d'assurés.

La dispersion ne joue pas que sur le plan géographique. L'assureur doit éviter devoir exposer un grand nombre de ses assurés exposés en même temps à une même réalisation de risque. C'est ce que l'on appelle le cumul.

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

- **La division**

L'assureur doit éviter de prendre en charge de gros risques dont la réalisation mettrait les ressources de la mutualité en danger. Il doit donc composer son portefeuille d'un grand nombre de petits risques plutôt qu'avec quelques gros risques. L'idéal est que les risques soient divisés entre le plus grand nombre d'assurés et qu'ils relèvent de catégories différentes ne pas se réaliser tous en même temps, une parfaite division des risques est donc indispensable à l'équilibre de la mutualité.

Les assureurs doivent donc se rapprocher le plus près possible de idéale division, pour ce faire, ils recourent à deux techniques de division des risque « la coassurance et la réassurance »

2.1.8 Les techniques de division des risques

L'assureur utilise des techniques similaires pour accepter la couverture des risques supérieurs à sa capacité de rétention. Celles-ci sont la coassurance et la réassurance.

2.1.8.1 La coassurance

La coassurance consiste en un partage proportionnel d'un même risque entre plusieurs assureurs, chacun accepte un certain pourcentage du risque, reçoit en échange de ce même pourcentage de la prime, et en cas de réalisation d'un risque, sera tenu de paiement de la même proportion des prestations dues.

Dans cette méthode l'assuré se trouve face à plusieurs assureurs juridiquement responsables vis-à-vis de lui à concurrence de la quote-part acceptée.

Le pourcentage accepté par chaque assureur est fonction des capacités financières de chacun.

Une seule de ces sociétés dite apériteur ou (société apéritrice) mandatée par les co-assureurs se chargera de l'ensemble des relations avec l'assuré (visite de risque, établissement du contrat, expertise et règlement des dommages).

2.1.8.2 La réassurance

La seconde méthode de division des risques est beaucoup plus répandue. Elle consiste pour un pour une société d'assurance (appelée dans ce cas cédante) à s'assurer auprès d'une

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

autre société d'assurance (le réassureur) pour une partie des risques qu'elle a pris en charge, le réassureur procédera lui-même de la même manière auprès d'un autre réassureur appelé (rétrocessionnaire).

On obtient ainsi une division des risques aussi parfait que possible et l'on peut dire que l'assurance et la réassurance partagent la même finalité : la mutualisation des risques.

Il existe deux types de réassurance :

- **La réassurance de sommes ou de capitaux** : appelée également réassurance proportionnel. C'est une forme d'assurance propre aux assurances et dont le particulier ne bénéficie jamais, effet dans le cas de la réassurance proportionnel, l'assureur et le réassureur peuvent être considérés comme des partenaires.
- **La réassurance de dommages ou de sinistres** : cette réassurance n'est pas proportionnelle aux garanties et son impact n'est connu qu'après la survenance des sinistres.

2.1.9 Les avantages des mutuelles d'assurance²³

Attacher à leurs valeurs de solidarité et démocraties et leurs persistances à pouvoir sauvegarder leurs principes de bases et leur mode de fonctionnement particulier, les mutuelles d'assurances présente plusieurs avantages avec leurs systèmes mutualistes solide et performants, elle vise à l'amélioration des conditions de vie, l'épanouissement sur le plan morale, culturel, intellectuel, des assurées et ces membres.

Elles propose de meilleurs options de couverture sociale sur plusieurs plan avec l'allègement de cotisations, des dépenses couvertes en cas de dommages et la possibilité de faire bénéficier à la familles proche des avantages, donnant l'impression avantageuse d'être une familles ou la confiance règne les mutuelles d'assurance sont plus proches de leurs membres et leurs client que les autres organismes pratiquant les mêmes fonctions, ce qui permet de faire mieux connaître et diffuser le mutualismes ainsi renforcer le bien-être économique.

²³<https://www.depensez.com/avantages-des-mutuelles/>

M. DouweGrijpstra, M. Simon Broek, M. Bert-Jan Buiskool, Mme MirjamPlooi, « *le rôle des sociétés mutuelles aux XXIÈsiècle* », manuscritarchivé en 2011, page9, 10,11.

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

Les assurées et les membres des mutuelles d'assurances dispose de la couverture d'assurances dont ils ont besoins, non pas la couverture d'assurance imposé par les assureurs commerciaux sachant qu' eux leurs motivations est le profit ,ils cessent régulièrement d'assurer certaines catégories affaires sils pensent qu'il peuvent faire du profit en proposant d'autres catégories d'affaire plus payantes, contrairement aux mutuelles d'assurance qui appartiennes et contrôler par leurs membres ils essayent de comprendre parfaitement les exigences de leurs membres et assurées et s'assures qu'il offre les meilleur services à eux même et à leurs client qui est particulièrement important dans la gestion des sinistres ou les assureurs mutuelles investissent plus que les assureurs commerciaux.

Les mutuelles d'assurances résiste mieux aux crises de crédit et financières des lors ,plus durables et cela remonte à leurs acquisitions de leurs capitaux uniquement via leurs membres et non pas par la biais des marches des capitaux, ce qui les force à trouver d'autre solution pour augmenter ces derniers d ou vient l'extension de son activités pour attirer plus de membres, en pénétrant plusieurs marchés et en fournissant de nouveaux produits à leurs membres, en l'interprétant de cette façons on pourrez penser, que ne pas avoir accès au marché des capitaux représente un désavantage mais au contraire les mutuelles d'assurance arrive plus à contrôler et gérer leurs activités le plus rentablement possibles, et faire des économies d'échelles grâce à des fusions ou à des alliances avec d'autres mutuelles d'assurances donnant un modèle d'entreprises plus démocratiques et résistant et en encourageants à promouvoir une économie sociale saine.

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

Section 3 : Le rôle sociale et économique des mutuelles d'assurance²⁴

Considérer l'un des principaux acteurs de l'économie sociale et solidaire les mutuelles d'assurances ont été conçues afin de protéger la communauté des risques sociaux et patrimoniaux, réputées comme étant des sociétés d'assurance mais de taille plus petite et régies par des principes plus différents, les précieux liens tenus avec leurs assurés permettent la continuité de leurs activités, d'après la littérature à ce sujet les sociétés d'assurance mutuelles semblent être davantage liées à leurs clients que les sociétés anonymes. Attachées à leurs valeurs et principes de solidarités et de gouvernances démocratiques les mutuelles d'assurances agissent dans l'intérêt de leurs membres qui résulte l'adoption du comportement socialement responsables qui leur permet de relever les défis de l'avenir, considérées comme étant une valeur ajoutée à l'économie et l'ensemble de la société à travers sa résistance en périodes de crises et présente un intérêt commercial majeur elles jouent des rôles multiples au sein de la société :

- **Rôle de sécurité :** Grâce à leurs caractères morales les mutuelles d'assurance permettent leurs assurés de prendre des précautions, à s'engager à l'avenir à l'avance de façon constante, certes il fait un sacrifice volontaire personnel afin de se prémunir contre le hasard mais cela semble plus rassurant d'attendre d'être frappé par le méconnu et ce trouver dans des difficultés inattendues. L'attachement des mutuelles d'assurance à leurs principes de démocraties et de solidarité inspire les assurés à agir non pour eux-mêmes mais dans l'intérêt d'autrui de façon désintéressée au tout au moins pour accomplir un devoir moral, grâce à elles ils sont protégés des risques du hasard, elle leur apporte la confiance dans l'avenir et la sécurité dont ils ont besoin. Présentant un intérêt général et sociale les mutuelles d'assurance renforcent l'économie nationale en devenant un facteur de production, elles conservent les forces productives, travail et capital tout au moins de les reconstituer aisément, ce qui provoque l'accroissement de la puissance économique, car des fois le bien nouveau qui substitue au bien détruit apporte un rendement supérieur. Elle accroît cette puissance par ses actions préventives en incitant et parfois en obligeant les assurés à utiliser les procédés les plus perfectionnés.

²⁴ Blanca Ballaster, Unité Valeur ajoutée européenne, « *un statue de la mutualité européenne* », Manuscrit achevé le 14 janvier 2013. Bruxelles, ©Union européenne, 2013, page 4,8

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

- **Rôle dans la constitution des capitaux :** L'accumulation des sommes généralement modiques, dite peut considérables appelé cotisations, sont réunie au sein de la société pour être conservé et placé jusqu'au jour où elles vont servir dans le règlement des sinistres sans cela (l'intervention des mutuelles d'assurances) les sommes auraient été consommées.
- **Rôle de créateur aux assurés et l'économie générale :** Elles sont tout d'abord sous des formes diverse, un moyen de crédit à l'assurés en renforçant les garanties accordées aux assurés elles permettent de faciliter son crédit. Elles sont aussi obligées de constituer des réserves appelées provisions afin de soutenir le crédit général du pays.
- **Rôle international :** Qui se réalise de 2 façons :
 - Premièrement les compagnies nationales peuvent être assurées directement par les mutuelles d'assurances existantes à l'étranger ce qui permet la naissance de nouveaux liens internationaux.
 - Et deuxièmement qui se voit le plus utiliser qui est à travers les réassurances, après avoir souscrit le contrat l'assureur rétrocède soit facultativement soit obligatoirement une partie des risques aux assureurs, qui la plus part du temps étrangers de sorte que les incidences de sinistres nationaux survenues, se répercutent en définitive sur l'économie de plusieurs pays qui est un facteur d'équilibre et de stabilité générale.

3.1 Rôle social²⁵ : Les mutuelles d'assurances sans aucun doute un pilier fondamentale de notre système économique et social, accompagnons les besoins de la population apportant sans cesse de nouvelles solutions. Grâce à ces contributions au bien-être sociale de la société les revenus sont maintenus et les patrimoines reconstruits. D'une part elles permettent aux assurés de se faire remplacer un bien immobilier détruit ou encore de réparer un véhicule sinistré, et de faire indemniser pour un bien volé ou dégradé, tout ça grâce aux assurances de bien qu'elles proposent, remplissant ainsi sa fonction réparatrice, jouant ce rôle dans l'intérêt de l'assuré pour lui permettre de conserver son patrimoine mais aussi pour garantir aux tiers la réparation des préjudices dont ils sont victimes.

²⁵ Blanca Ballaster, Unité Valeur ajoutée européenne, « *unstatue de la mutualité européenne* », Manuscrit achevé le 14 janvier 2013. Bruxelles, © Union européenne, 2013, page 10, 12.

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

D'autre part à l'aide des assurances de responsabilités dont elles disposent elles permettent aux particuliers de réparer financièrement les dommages subit aux tiers sans toucher à leurs ressources propres.

Avec leurs assurances vie elles apportent des solutions de placements et de protection des familles en cas de décès et elles permettent à l'assurés de constituer un capital ou une rente bénéficient des avantages de la fiscalité de l'assurance vie cumules avec ceux liées à la transmission du patrimoine, confirment ainsi la fonction d'épargne des mutuelles d'assurances.

Les mutuelles d'assurance jouent ainsi un rôle de prévention en aidant les assurées à éviter un sinistre en le sensibilisant au risques et l'incitant à observer les comportant prudents, et les dissuadant de prendre des risque in considérables, elles jouent un rôles important pour compléter le rôle de l'état dans le cadre de la protection sociale afin d'alléger un peu sont travail en matière de sante retraite et de dépendance.

3.2 Rôle économiques : Elles contribuent à la bonne santé de plusieurs secteur à l'aide des indemnisations versée, sans elles leurs sante financières serait probablement plus limitées, on peut dire que les mutuelles d'assurances finance des pans entiers de l'économie. Elles contribuent aux finances publiques, avec les taxes collectées par les assureurs qu'ils versent directement à l'état, il apparait que l'un des rôles des mutuelles d'assurances est également de remplir les caisses de l'état.

Afin d'aider au financement de l'économie du pays les mutuelles d'assurance portent leurs soutien au entreprises par le financement de ses dernières, car après tout financer l'économie et soutenir sa croissance fait partie des missions des assureurs.

N'oublions pas de motionner sont important rôle dans le financement des dettes publiques qui correspond à l'ensemble des engagements pris sous forme d'emprunt par l'état, et sa participation dans le marché de l'emploi avec environs 85000 salaries dans des mutuelles d'assurances. La préservation du patrimoine est sécurisée du faite de la redistribution des primes collectes sous formes de commissions ou primes aux assurées, adhérents, personnels, qui à la fin reviennent dans le surcuit économique²⁶.

²⁶<https://www.depensez.com/avantages-dune-mutuelle> <http://www.assurances.info/mutuelle/avantages-et-limites-de-la-mutuelle> <https://www.ffa-assurance.fr/actualites/le-role-economique-et-social-de-assurance>.

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

Elles garantissent les investissements, sachant que aucun investisseur n'accepterait d'investir son argent avec le risque de voir les capitaux investis partir en fumée, c'est pour ça qu'ils ont recours aux mutuelles d'assurance pour se procurer sous la main non pas une promesse mais une garantie de récupérer leurs argent lors de survenances d'un sinistre, après tout, tout investissement exige la participation d'un assureur, avec la garantie de l'investissement ces derniers sont plus favorisés et les investisseurs plus rassurés ce qui donne comme atout la fiabilité des relations commerciales.²⁷

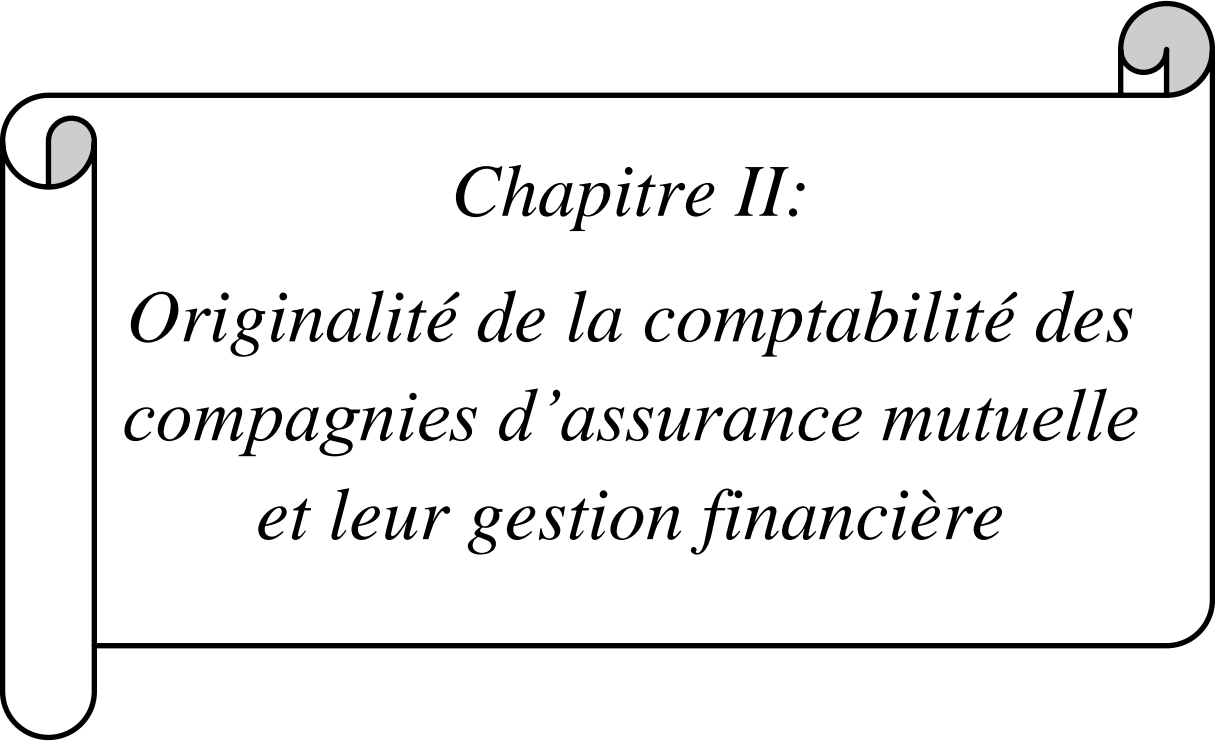
²⁷ <http://greta-assurance.e-monsite.com/pages/eejma/le-role-des-entreprises-d-assurance/l-role-economique.html>.

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

Conclusion

Toute étude entreprenant le secteur des mutuelles d'assurances nécessite la définition claire et précise des concepts de base liés à cette spécialité, à cet effet ce chapitre a été consacré à l'étude du cadre général et théorique des mutuelles d'assurance. Ce qui a permis la distinction des mutuelles d'assurance en ce qui concerne son mode de fonctionnement, ses principes, ses rôles et les avantages quelle apport à la société et a tout ceux qui contracte des relations avec elle.

On peut conclure que les mutuelles d'assurances qui sont née à base de regroupement mutualiste a de forte chance de proposer des produits et solutions aux risques et doutes des client par rapport aux autres organisme exercent la même activités.



Chapitre II:
Originalité de la comptabilité des
compagnies d'assurance mutuelle
et leur gestion financière

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Introduction

Dans ce chapitre nous allons montrer en premier lieu quelques notions de base et généralités sur la comptabilité des mutuelles d'assurances ou nous allons constater leurs spécificités caractéristiques et principe, tout en précisant leur cadre réglementaire.

Après dans la seconde section nous allons parler de la gestion comptable des mutuelles d'assurances ou nous allons citer ses objectifs avec la comptabilisation des différentes opérations qui occupent les mutuelles d'assurances avec les principaux états financiers dont disposent les mutuelles d'assurances.

Enfin, nous allons terminer notre chapitre avec une troisième section intitulée la gestion financière des mutuelles d'assurance ou nous allons citer les différents instruments utilisés par les mutuelles d'assurances pour mesurer la performance de ces dernières après la transformation des informations comptables en informations financières.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Section 1 : Généralité sur la comptabilité des mutuelles d'assurance et leur cadre réglementaire

1.1. Définition et principes de la comptabilité des mutuelles d'assurance ²⁸

Jouant un rôle important, d'outil susceptible de fournir des informations aux sain de tout organisme et entités, la comptabilité donne une images fidele, elle identifie, mesure, classe, et enregistre les transactions de l'entité tout en tenant compte des ressources dont elle dispose formant ainsi une obligation légales pour des raisons juridiques, fiscales sociale, et statiques, la comptabilité est un système de quantification reposant sur des règles ,principe ,objectifs précis, identiques pour tout le monde, elle est le recensement et la mesure économique de l'activité et du patrimoine d'une entité économique. C'est une technique quantitative de collecte de données, de traitement et d'interprétation de l'information chiffrée, qui circule au sein d'une entreprise, celle-ci peut se rapporter à une entreprise, une collectivité, une association, l'Etat ou l'administration publique. Le recensement est fait chronologiquement par inscription dans des documents dits « comptable», elle offre une présentation homogène et unifier, d'une infinité de transaction différentes, qui génère des rapports sincère et fiables et source d'information véritables, destiner a plusieurs utilisateurs , afin de donner une image fidèle du patrimoine, a chaque fin d'exercices comptable.

1.2. Les principes fondamentaux de la comptabilité des mutuelles d'assurance²⁹

- **Principe de continuité de l'exploitation :**

Selon ce principe les organismes sont censée établir leurs états de synthèse tout en poursuivant leurs activité, par conséquent elles sont obliger de les établir sens avoir à réduire l'étendue de leurs activité, ni de se mettre en liquidation, ce qui s'illustre en comptabilité par la possibilité de repartir sur plusieurs exercices futur, certaines charge ou certain produits, qui est inscrit dans le system comptable des assurances avec l'appellation « le compte de régularisation ».

²⁸AMMOURSABRINA,CHERIFFAZIA« *essaid'analysefinancière d'unecompagnie d'assurance:casdelasociété CASH spa de BIRKHDAM*»U.M.M.T.O detiziouzou 2018/2019, page17,18,19.

²⁹AMMOURSABRINA,CHERIFFAZIA« *essaid'analysefinancière d'unecompagnie d'assurance:casdelasociété CASH spa de BIRKHDAM*»U.M.M.T.O detiziouzou 2018/2019, page17,18,19.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

- **Principe de nominalisme (ou cout historique) :**

Ce principe stipule que chaque bien, acquis à titre onéreux, est enregistré dans les comptes de l'entreprise pour son cout d'acquisition, cette valeur est, en principe définitive et intangible quelle que soit l'évolution ultérieure du pouvoir d'achat de la monnaie ou de la valeur actuelle de l'élément, ce principe donne aussi l'accès à la réévaluation de l'ensemble de ses investissements corporel conformément aux prescription du plan comptable nationale.

- **Principes des permanences des méthodes :**

Ce principe incite que l'établissement des états de synthèse ce faite en utilisant les mêmes méthodes et règles d'évaluation et de présentation d'un exercice a l'autres, le changement de ses méthodes et seulement possible que dans des cas particuliers et exceptionnels accompagner de justificatifs avec leurs modifications précises et avec explication, et sont incidence sur le résultat. Ce changement et généralement effectuer afin de justifier et de rapporter une meilleur information ou pour répondre a une obligation légale ou réglementaire.

Ce principe permet de faire une comparaison entre plusieurs exercices.

- **Principe de compétence (ou spécialisation des exercices) :**

A la date de clôture, avant même la date d'établissement des états de synthèses, les produit sont comptabiliser au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et charger au fur et a mesure qu'ils sont engagé, sens tenir compte des dattes de leurs encaissements ou de leurs paiements. Toute charges ou produits connue au cours d'un exercice mais ce rattachent a un exercice antérieur, doit être inscrit parmi les charges ou les produits de l'exercice en cours ou hors exploitation, et doit être soustrait des éléments constitutifs du résultat de l'exercice en cours par le bais d'un compte de transfert.

- **Le principe de prudence :**

Les pertes éventuelles pouvant aggraver le patrimoine, et le résultat de l'exercice sont éviter d'être transférer vers des exercices ultérieur, ce qui permet la précision et la considération dans le calculs du résultat des exercices, en prenant en valeur les incertitudes présente d'être susceptibles d'entraîné un accroissement des charges, ou la diminution des produits de l'exercice

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

- **Principe de non compensation :**

En vue du principe de non compensation, les éléments de l'actif et du passif doivent être évalués séparément, et de même pour les charges et les produits. Les créances et les dettes sur les personnes doivent être scindées, les charges et les produits, les prêts et les profits doivent ne pas être compensés.

- **Principe de clarté :**

Selon ce principe les opérations et les informations, doivent être inscrites dans les comptes sous la rubrique adéquate, avec la bonne dénomination sans compensation entre elles.

-les éléments d'actifs et passifs doivent être évalués séparément.

-les éléments des états de synthèses doivent être inscrits dans les postes adéquats sans aucune compensation entre ses postes.

- **Principe d'importance significative :**

Les états de synthèses doivent révéler tous les éléments dont l'importance peut affecter les évaluations et les décisions, toute information susceptible d'influencer l'opinion des lecteurs des états, peuvent avoir un impact sur le patrimoine, la situation financière et les résultats.

- **Principe de congruence :**

Par principe de congruence dans l'assurance, on entend la nécessité technique ou réglementaire de représenter les passifs en devise par des actifs exprimés ou convertibles dans la même devise. Cela, afin de ne pas superposer des risques de changes à des risques techniques.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

1.3. Caractéristique et objectifs de la comptabilité des mutuelles d'assurance³⁰

- **l'inversion du cycle de production**, comme les assurance, le prix de revient des mutuelle d'assurance est connue a posteriori, contrairement ou autre organisme commerciaux le prix de revient d'une marchandise destiner à être vendue est connue avant la vente, mais pas les mutuelles d'assurances puise que le montant de la prestation de l'assurance, dépend de la réalisation des sinistres, de leurs nombre et de leurs importance, ayant un caractère extrêmement risques ,les assureurs s'engage vis avis des assurés à exécuter la prestations quoi qu'il arrive.
- **un retard dans le règlement des indemnités après réalisation d'un préjudice**, ce qui pousse les mutuelles d'assurances à faire des provisions pour sinistres à payer pour les premiers exercices, sachant que l'assureur ignore sont prix de revient, qui ce dernier sera connue qua long terme. Mais ce n'est pas tout le temps efficace car dans la plupart du temps l'assureur ce trouve dans des situations délicates, en rencontrant des difficultés à faire face à ses paiement.

Ce retard rencontre des désaccordes entre l'exercice de comptabilisation de la prime, et celui de l'accomplissement des sinistres. Avec une situation pareil, les mutuelles d'assurances engendre des masses de capitaux important, qui poussera la mutuelles d'assurance a géré ces avoirs afin de lui trouver des solutions.

Connue comme étant une technique quantitative de collecte des données, de traitement et de collecte d'information, la comptabilité des mutuelles d'assurances est un système de recensement, susceptible d'exercer une influence sur la situation patrimoniale .

Elle est un moyen qui fournit :

Pour l'organisme :

- La mémorisation des opérations enregistrées
- connaitre le montant et l'origine des résultats
- la mesure de leur incidence sur la situation patrimoniale
- outil d'analyse et de gestion

³⁰ KARRINCERRADA, YVES DERONGE, MICHEL DEWOLF, MICHEL GATZ «comptabilité et analyse des états financiers» fondjeanpâque ,4-1348 Louvain-la-Neuve 2014, page 1,12,13,14,15,16,17

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Pour les tiers :

- Informer les actionnaires sur la création de valeur
- Intermédiaire d'assurance (agents généraux, courtiers)
- Assurés (entreprise, collectivités locales, particuliers)

Pour l'Etat :

- Fiscalité (taxes et impôts sur les sociétés)
- Contrôle prudentiel (montant et qualité des fonds propre, provisionnement prudent, inventaire des placements, etc....).

A cause de son caractère, d'inversion du cycle de production considérer extrêmement risquée voir vente à perte possible, quoi que il présente des avantage fort aux bilan des mutuelles d'assurances, qui est que le montant des placement sont extrêmement significatif au niveau de l'actif, et l'engagement en vers les assures (les provision techniques)dépasse largement le montant des fonds propres au passif.

1.4. Le cadre réglementaire de la comptabilité des mutuelles d'assurances³¹

Afin de s'adapter aux changements de l'environnement, que ça soit juridique ou économique l'Algérie à procéder au reforment de son system comptable financier (SCF), composer d'un cadre conceptuel explicite, par référence aux cadre comptable international L'IASB et donc inspirer des normes comptable international IFRS. Le nouveau référentiel prévoit des règles spécifiques qui traite le domaine des assurances, incarnées dans un avis portant sur un plan et règles de fonctionnement des comptes, et présentation des états financiers des entités d'assurance et/ou de réassurance.

1.4.1. Les normes comptables internationales :

1.4.1.1 Définition et principes :

Les IFRS (International Financial Reporting Standards) remplacent les normes IAS (International Accounting Standards) depuis 2005, éditées par le bureau des Standards comptables internationaux, elles sont des normes internationales d'informations financières destinées à standardiser les présentations des données comptables échangées au niveau international, connue sous ses initiales anglaises IASB (International Accounting Standards

³¹RANDIARIANARISOA NIRIAINA« spécificités de la comptabilité des assurances : cas de l'assurance ARO » université d'Antananarivo,2011\2012, page2.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Board) elle fut créé afin d'harmoniser les rapports comptables au niveau international, et de permettre aux investisseurs de déterminer la situation financière d'une entreprise.

Suivant des lois plus proches a des principes qua des règles, les normes comptable IFRS dispose des informations comptable pertinente intelligible et fiable, elle suit une approche bilanciel qui veut dire que elle priorise le bilan sur le compte de résultat, elle comptabilise et présente les transactions et autre événements conformément à leur substance et réalité économique non pas seulement selon leurs forme juridiques qui représente le principe de prééminence de la substance sur la forme. Afin que les actifs et produits ne se trouve pas surévalués et que les passifs et les charges ne soient pas sous-évalués, elle répond au principe de prudence qui est de faire un certain degré de précautions dans l'exercice de jugement nécessaire pour préparer des estimations dans des conditions d'incertitudes.

Et pour finir elle suit le principe de neutralité qui est la présentation d'une image fidèle des transactions et autre événement, qui ses derniers sont comptabiliser et présenter selon leur substance ce qui donne la fiabilité de l'organisme.

1.4.1.2. Normes IFRS 4 : les contrats d'assurances³²

La nouvelle norme IFRS 4 publiée en mars 2004 s'applique aux contrats d'assurance et de réassurance, cette norme correspond à la phase I du projet de L'IASB sur les contrats d'assurance. Elle prévoit de distinguer dans les comptes, les contrats qui répondent à la définition d'un contrat d'assurance et ceux qui ne répondent pas à la définition. Un contrat d'assurance doit couvrir un risque d'assurance, c'est-à-dire un évènement aléatoire précis qui pourrait affecter un bénéficiaire (qui n'est pas forcément l'assuré).

Mais la norme assurance qui sera définitive (appelée phase II) ne sera pas applicable avant 2007. En attendant, le secteur d'assurance va connaître une période transitoire où les entreprises vont devoir communiquer avec leurs investisseurs et les autres parties prenantes pour expliquer la situation. Les actifs seront évalués en juste valeur et les passifs resteront évalués selon les normes en vigueur dans les pays.

- **Comptabilisation et évaluations :**

Si l'IFRS 4 n'exige aucun changement de méthodes comptable, l'émission des contrats d'assurance sont conserver de la même façon et avec les mêmes méthodes comptables concernant ses contrats d'assurances, et l'utilisation de nouvelle méthodes pour les contrats

³²MAZOUZI SAMIA, MEHARI IMANE « *la comptabilité sectoriel des compagnies d'assurances et présentation des états financiers de la SAA* », U.M.M.T.O TIZIOUZOU, 2018, 2019, page 32, 33..

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

d'assurances est accepter, si et seulement si les informations fournies sont plus pertinentes et fiables.

La comptabilisation de provisions techniques pour catastrophe et égalisation est interdite pour les contrats d'assurance de l'entité qui ne sont pas encore souscrits à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Afin de vérifier et s'assurer que l'évaluation des passifs d'assurance de l'organisme prend en compte tous les flux de trésorerie contractuels un test de suffisance du passif est requis.

1.4.2. Le système comptable et financier algérien (SCF) :

Avant d'être adopté le plan comptable algérien (PCG) était celui utilisé à l'époque du lendemain de l'indépendance. Il faisait aucun objet d'obligation légale, les informations produites visaient à satisfaire l'état, après tout il correspondait exactement aux orientations socialistes de l'époque ou ceci régit, il a su justifier sa raison d'être en écartant toute forme de mise à jour grâce à son caractère de formalisme, c'était jusqu'au milieu des années 1970 qu'il fut remplacé par le plan comptable national (PCN), qui représente la principale source de réglementation en Algérie, en montrant ses limites et à changer l'environnement économique de l'Algérie, avec la libéralisation du commerce et l'adoption de l'économie de marché, ce qui a conduit à un engagement de nouvelles réformes dans ce domaine par le pouvoir public.

Adopté en 1^{er} janvier 2010 en application de la loi N°07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier.

Le SCF représente la convergence des règles comptables appliquées par les entreprises algériennes vers les normes IFRS, il représente un changement de la culture comptable. Ainsi, ce nouveau référentiel comptable prend en considération la majeure partie des normes existantes en matière des IFRS, ce qui constitue un choix d'avant-garde, puisqu'il reprend les aspects liés à la définition du cadre conceptuel, les règles générales et spécifiques d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des états financiers.

Grâce à ce changement notre pratique comptable se rapproche plus à la pratique universelle ce qui permet un fonctionnement comptable adaptées à l'économie moderne, grâce à ses principes et à son cadre conceptuel, elle reflète une image fidèle de la situation financière de l'organisme en produisant une information détaillée.

Le changement a permis l'énonciation de manière plus explicite des principes et des règles devant guider l'enregistrement comptable des transactions, leur évaluation et

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

l'établissement des états financiers, ce qui limitera les risques d'interprétation des règles et facilitera la vérification des comptes, il a permis la prise en charge des utilisateur et des investisseurs par le nouveau system comptable ayant des informations financières sur l'organisme à la fois harmonieuse et transparents qui permettent la comparabilité et la prise décisions³³.

Il a aussi procuré la possibilité pour les petites entités tels que les petits commerçants et artisans d'appliquer un système d'information basé sur une comptabilité simplifiée dite de trésorerie.

❖ Dispositif règlementaire mis en place³⁴.

- ✓ La loi N°07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier abrogeant à partir de sa date d'entrée en vigueur prévue pour le 1er janvier 2009. L'ordonnance de 29 avril 1975, portant plan comptable national et l'arrêté du 23 juin 1975 relatif aux modalités d'application du plan comptable national.
- ✓ Décret exécutif n° 08-156 du 20 Joumada El Oula 1429 correspondant au 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi n° 07-11 du 15 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant système comptable financier ;
- ✓ Décret exécutif n° 09-110 du 11 RabieEthani 1430 correspondant au 7 avril 2009 fixant les conditions et modalités de la tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatiques ;
- ✓ Arrêté du 23 Rajab 1429 correspondant au 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes ;
- ✓ Arrêté du 23 Rajab 1429 correspondant au 26 juillet 2008 fixant les seuils de chiffre d'affaires, d'effectif et l'activité applicables à petites entités pour la tenue d'une comptabilité financière simplifiée.

³³MAZOUZI SAMIA, MEHARI IMANE « *la comptabilité sectoriel des compagnies d' assurances et présentation des états financiers*scasdelasAA», U.M.M.T.O TIZIOUZOU, 2018, 2019, page,34,35.

³⁴MAZOUZI SAMIA, MEHARI IMANE « *la comptabilité sectoriel des compagnies d' assurances et présentation des états financiers*scasdelas AA», U.M.M.T.O TIZIOUZOU, 2018, 2019, page 32, 33, 34,35

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

1.4.3. AVIS N° 89 : Plan comptable sectoriel des assurances

Dans le cadre de la mise en application du nouveau système comptable financier le secteur des assurance et réassurances a enfin mis en place son system comptable sectoriel « c'est le premier secteur à avoir élaboré son plan comptable sectoriel » à déclarer le président de l'union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR), Le plan a été validé par le conseil national de la comptabilité le 10 Mars 2011 à travers l'avis N°89, portant plan et règle du fonctionnement des comptes et présentation des Etats financiers des sociétés d'assurance et de réassurance.

1.4.4. Les dispositions spécifiques aux entités des assurances et /ou de réassurance sont rédigées comme suit :

- 1- Les provisions techniques d'assurance : qui correspondent à des passifs constitués afin de constater la totalité des engagements de l'organisme d'assurance ou de réassurance envers les assurés, les bénéficiaires de contrats d'assurance, les Co-assureurs et les cédants, sont définies et évalués conformément aux textes réglementaires régissant l'activité d'assurance. Pour leur comptabilisation la classe trois (3) leur est réservée.
- 2- En application du principe des règles de prudence : l'exercice de l'activité d'assurance et de réassurance exige que l'estimation de ces provisions techniques en application des méthodes d'évaluation comme définis par la réglementation des assurances ne constitue pas un changement de méthode. »
- 3- Les entités assujetties sont tenues d'enregistrer leurs opérations en comptabilité conformément au plan de comptes des assurances dont la nomenclature est spécifique. A l'intérieur de ce cadre comptable, les entités ont la possibilité d'ouvrir toutes les subdivisions nécessaires pour répondre à leurs besoins.

Section 2 : La gestion comptable des mutuelles d'assurance

2.1. Définition et objectifs de la gestion comptable des mutuelles d'assurances

La gestion comptable étant une discipline pratique, elle permet de connaître le montant et l'origine des résultats, vérifier le bien fondée des décisions prises, elle enregistre, répertorie les données chiffrées permettant ainsi de connaître la valeur du patrimoine concerner et l'ampleur de ses engagements vis-à-vis des tiers .elle reflète et qualifie aussi bien l'ampleur de son activité économique que ses conséquences sur l'inventaire de son patrimoine.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

La gestion comptable suit les différentes phases de réalisation des activités de la mutuelles d'assurance ainsi que l'enregistrement de ses différentes opérations, sous forme d'entrées et de sorties de ressources, sous une période donnée, appelés exercices généralement pour une période d'un an.

2.2. Le fonctionnement technique et comptable des mutuelles d'assurances

Les compagnies d'assurances en Algérie sont soumises à des règles de déclarations trimestrielles et annuelles, transmises à la centrale des risques, et comptant les informations et comptes et financières relatives aux contrats qu'elles émettent en référence aux méthodes dûment arrêtées dans la loi régissant l'industrie des assurances.

Le marché assurantiel est régularisé à commencer par des obligations comptables et de Constitution de réserves prudentielles, aux capitaux réglementaires exigés par les autorités de tutelles.

2.3. L'enregistrement des opérations comptables des mutuelles d'assurances

Dans certaines sociétés L'émission des quittances sur affaires nouvelles sont souvent prise en charge par les agents, qui eux les comptabilise *qua posteriori*. La signalisation des primes se fait lors de l'émission non pas l'encaissement, Il s'ensuivra que l'agent sera débité comptablement des émissions, sauf à retourner les quittances ou prouver qu'elles ne sont pas encaissées. Cette comptabilisation à l'émission peut toutefois se faire soit à l'émission de la police, soit à la régularisation du contrat par l'assuré, la première solution étant celle généralement retenue.

Édité à partir d'un fichier « portefeuilles » l'émission des primes comprend deux filières différentes :

- **le terme**, ordonnancé à partir d'un échéancier mensuel pour les contrats à tacite reconduction : il est adressé à l'agent dans la période qui précède la date de départ de la garantie accordée ;
- **le comptant**, il regroupe tout ce qui n'est pas le terme ; il peut s'agir de :
 - Primes sur affaires nouvelles (production),
 - Primes modifiées en augmentation sur affaires anciennes (avenant).
 - Primes calculées en fonction de déclaration de l'assuré, donc Véritables : primes aux salaires, aux chiffres d'affaires, au Montant des travaux, etc...
 - Primes sur quittances refaites (erreurs ou omissions).

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Ces deux filières se traduiront par l'émission de bordereaux de primes « Comptant » et « terme », établis par le service informatique qui les inscrira au fichier des émissions. Ces documents peuvent être dressés en deux exemplaires, le premier destiné à la comptabilité « Agences », le deuxième à l'agent lui permettant d'émarger ses encaissements de primes en face des débits correspondants. Sur ces bordereaux figureront également les commissions créditées à l'agent.

A partir de ces émissions, l'informatique éditera un listing mensuel comptable indiquant le montant des primes émises, des accessoires, des impôts ainsi que les commissions.

2.3.1. Comptabilisation des Opérations comptables

- **Primes et encaissements** ³⁵:

Afin de pouvoir enregistrer correctement une opération de production, il faut noter les points suivants :

- La TVA est calculée sur la base de la prime nette et le coût de police (taux de 19%) ;
- Les contrats d'assurance de personnes, catastrophes naturelles et la garantie "personnes transportées" sont exonérés de la TVA ;
- Le fonds de garantie automobile (FGA) est un prélèvement de 3% opéré pour le compte de ce fonds. Ce taux frappe la garantie RC augmentée du montant du coût de police des contrats automobile et matériel agricole ;
- Les droits de timbre gradués concernent uniquement les polices automobiles et matérielles

agricoles.

Doit de Timbres :

Le Timbre Gradué est appliqué exclusivement dans les contrats d'Assurance Automobile et matériels agricoles.

Mode de calcul :

Instauré par l'article 5 de la loi de finance complémentaire pour 2006. Il est calculé selon le barème dégressif suivant :

³⁵ MAZOUZI SAMIA, MEHARI IMANE « *la comptabilité sectoriel des compagnies d'assurances et présentation des états financiers*scasdelà SAA», U.M.M.T.O TIZIOUZOU, 2018, 2019,page44.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Tableau N°1 : Barème du timbre gradué

Montant de la prime d'assurance	Valeur du timbre
Inférieur ou égal à 2500 Da	300 da
Supérieur à 2 500 Da et inférieur ou égal à 10 000 Da	5 %
Supérieur à 10 000 Da et inférieur ou égal à 50 000 Da	3%
Supérieur à 50 000 Da	2%

Tableau N°2 : Applicable pour véhicules de plus de 10 chevaux vapeurs, les camions et les engins de Travaux publics

Montant de la prime d'assurance	Valeur du timbre
Inférieur ou égal à 2500 Da	600 da
Supérieur à 2 500 Da et inférieur ou égal à 10 000 Da	10 %
Supérieur à 10 000 Da et inférieur ou égal à 50 000 Da	6%
Supérieur à 50 000 Da	4%

-Le Timbre de Dimension est utilisé dans toutes les branches d'assurance.

Mode de calcul :

Selon l'Art. 58. — Les prix des papiers timbrés fournis par l'administration compétente et les droits de timbre des papiers que les contribuables sont autorisés à timbrer eux-mêmes ou qu'ils font timbrer sont fixés ainsi qu'il suit, en raison de la dimension du papier :

papier-registre 60 DA.

Papier normal 40 DA.

Demi-feuille de papier normal 20 DA.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Fonds de Garantie Automobile

Le Fonds de Garantie Automobile est un organisme institué par le décret exécutif n° 04-103 du 05 Avril 2004, en remplacement du Fonds Spécial d'Indemnisation.

Le FGA est alimenté par les contributions des assurés fixées à 3% des primes nettes d'annulation et taxes y compris leurs accessoires, encaissées au titre de la garantie Responsabilité Civile automobile et Matériel Agricole et versées trimestriellement.

2.3.1.1. La comptabilisation des opérations de production³⁶

- Constatation de l'opération d'émission de primes :

COMPTE	LIBELLE	D	C
41100000	Assurés	X	X
7000xxx	Primes émises		X
7003xxx	Coûts de police et accessoires		X
4450100	TVA sur émissions de primes		X
4431100	FGA facturé sur émissions de primes (3%)		X
4427100	Droits de timbres de dimension (TD)		X
4427200	Droits de timbres gradués (TG) (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de la police d'assurance)		

³⁶MAZOUZI Samia MEHARI Iman « La comptabilité sectorielle des compagnies d'assurance et la présentation des états financiers CAS SAA » UMMTO 2018, 2019, page 46, 47, 48.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

- **Encaissement de la prime**
- en espèces :

COMPTE	LIBELLE	D	C
5310000 41110000	Caisse Principale Assurés Encaissement en espèces (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de la police d'assurance)	X	X

-par chèque :

COMPTE	LIBELLE	D	C
511 220 41110000	Chèque remis à l'encaissement Assurés Encaissement en espèces (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de la police d'assurance)	X	X

- **Remis des fonds à la banque**
Au niveau du journal de caisse :

COMPTE	LIBELLE	D	C
5810000 5310000	Virement de fonds Caisse principale (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de la police d'assurance)	X	X

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

- **Remise des chèques à la banque**

COMPTE	LIBELLE	D	C
5120000	Banque compte courant	X	
5110000	Chèque (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de la police d'assurance)		X

- **En cas de rejet du chèque retourné impayé**

COMPTE	LIBELLE	D	C
416 200	Assuré douteux sur chèque impayés	X	
511 220	Chèque remise à l'encaissement non crédité (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

Les frais financier générés par le rejet sont comptabilisés comme suit :

- A la charge de la compagnie 6682(frais financiers à512)
- A la charge de l'assuré 416 à 512 pour le montant des frais financiers.

- **Annulation de la prime** ³⁷

- **Annulation totale de la prime :**

L'écriture comptable ci-après est passé lorsqu'une annulation totale du contrat est opéré sans que le contrat n'est couru aucune journée, C'est-à-dire que l'annulation totale après validation du contrat et intervenue immédiatement.

³⁷MAZOUZISamiaMEHARIIman«Lacomptabilitésectorielledescompagniesd'assuranceetlaprésentationdes EtatsfinanciersCASSAA»UMMTO 2018, 2019, page49

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Cette écriture annule l'émission dans tous ses effets :

COMPTE	LIBELLE	D	C
41100000	Assurés		X
7000xxx	Primes émises	X	
7003xxx	Couts de police et accessoires	X	
4450100	TVA sur émissions de primes	X	
4431000	Fonds constitués sur opération d'assurance	X	
4427100	Droits de timbres de dimension (TD)	X	
4427200	Droits de timbres gradués (TG)	X	
	(Nom, prénom de l'assuré)		
	(Numéro de police de l'assurance)		

-Annulation partiel de la prime (avec ristourne)³⁸ :

COMPTE	LIBELLE	D	C
41952000	Ristournes à accorder		X
70090xxx	Annulation de Primes	X	
7003xxx	Couts de police et accessoires		X
4451100	TVA sur encaissement de primes	X	
4431000	Fonds constitués sur opération d'assurance	X	
4427100	Droits de timbres de dimension (TD)		X
	(Nom, prénom de l'assuré)		
	(Numéro de police de l'assurance)		

³⁸MAZOUZISamiaMEHARIIman«Lacomptabilitésectorielledescompagniesd'assuranceetlaprésentationdesEtatsfinanciersCASSAA »UMMTO 2018,2019, page49

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

-Règlement de la ristourne :

COMPTE	LIBELLE	D	C
419 520	Ristourne à accorder	X	
512 000	Banque-compte courants (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

- Cas particulier dans l'enregistrement de la prime :

-Prime impayée :

COMPTE	LIBELLE	D	C
411 140	Assuré-paiement à terme	X	
411 000	Assurés (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

-Créance douteuse :

La créance douteuse c'est toute créance recouvrée à la date convenue suivant l'échéancier de paiement qui a été arrêté d'un commun accord avec l'assuré ou le souscripteur.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

COMPTE	LIBELLE	D	C
416 100	Assurés douteux	X	
411 140	Assuré-paiement à terme (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

- Cession en réassurance³⁹ :

-La comptabilisation de l'opération de cession :

COMPTE	LIBELLE	D	C
709 000	Primes cédées	X	
445 100	Compte courant (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

-Annulation de la prime cédée :

COMPTE	LIBELLE	D	C
401 xxx	Cpte Ct Cessionnaire	X	
7210xx	Commissions reçues	X	
70909 x	Primes cédées annulées (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

³⁹MAZOUZISamiaMEHARIIman«Lacomptabilitésectorielle descompagniesd'assuranceetlaprésentationdesEtatsfinanciersCASSAA»UMMTO 2018,2019,page50.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

2.3.1.2. Comptabilisation des opérations de sinistres ⁴⁰:

COMPTE	LIBELLE	D	C
600 900	Constitution et réajustement des provisions, sinistre	X	
306 000	Prestation et frais à payer (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

- Déclaration de sinistre :

Règlement du sinistre :

COMPTE	LIBELLE	D	C
306 000	Prestation et frais à payer	X	
512 000	Banque (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

Constatation d'honoraires de l'expert

⁴⁰MAZOUZI Samia MEHARI Iman « *La comptabilité sectorielle des compagnies d'assurance et la présentation des Etats financiers CASSAA* » UMMTO 2018,2019,page51,52.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

COMPTE	LIBELLE	D	C
600 000	Prestation en principale	X	
600 600	Frais accessoires		
306 000	Prestation et frais à payer (SAP) (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

- **Règlement d'honoraire de l'expert :**

COMPTE	LIBELLE	D	C
306 000	Prestation et frais à payer (SAP)	X	
445 600	TVA à récupérer	X	
512 000	Banque (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

- Cas particulière dans l'enregistrement des sinistres⁴¹ :

-Annulation de déclaration de sinistre :

COMPTE	LIBELLE	D	C
306 000	Prestation et frais à payer(SAP)	X	
600 900	Constitution et réajustement des provisions de sinistre (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

Annulation de chèque sinistre :

COMPTE	LIBELLE	D	C
512 000	Banque	X	
467 170	Dépenses ré-imputées (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

- Primes et réserves⁴²

En vertu du principe de séparation des exercices, les produits ou primes émises au titre de polices d'assurance chevauchant entre plusieurs exercices, compte tenu de leur date d'effet, leur date d'échéance et leur date d'émission, sont enregistrés au prorata-temporis, à chacun

⁴¹MAZOUZISamiaMEHARIIman«Lacomptabilitésectorielledescompagniesd'assuranceetlaprésentationdesEtatsfinanciersCASSAA »UMMTO 2018,2019,page52,53.

⁴²MAZOUZISamiaMEHARIIman«Lacomptabilitésectorielledescompagniesd'assuranceetlaprésentationdesEtatsfinanciersCASSAA »UMMTO 2018,2019,page55,56,57.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

des exercices de rattachement. Cette pratique donne lieu à la constatation des primes à reporter, autrement appelées, provisions pour risques en cours (REC).

Le compte de provisions de primes en cours est donc un compte de « produits perçus ou comptabilisés d'avance » selon la définition du système comptable financier. Ces derniers sont communément connus sous le nom de « provision pour risque en cours » dans le jargon des assurances.

-Constitution du risque en cours (REC) en fin d'exercice :

COMPTE	LIBELLE	D	C
715 000	Primes émises à reporter	X	
300 000	Cotisation émises à reporter (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

Reprise du risque en cours (REC) en N+1 :

COMPTE	LIBELLE	D	C
300 000	Cotisation émises à reporter	X	
710 000	Cotisation reporté (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)		X

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

2.3.2 Présentation des états financiers d'une mutuelle d'assurance

Considérer comme étant les outils de la comptabilité, les états financiers collecte, analyses, interprété, résumé et structure différentes informations circulant au sein de l'organisme, qui permettent à ce dernier de donner une bonne image et fidèles de ses situations financières.

On trouve principalement trois états financiers :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- Les annexes

2.3.2.1. Le bilan⁴³ :

2.3.2.1.1. Définition et caractéristiques :

Il décrit le patrimoine de l'organisme a une date données il traduit en terme comptable d'emplois et de ressources la situation patrimonial de l'organisme .il est considéré comme étant le bilan standard d'une société industriel et commercial avec des comptes techniques spécifiques à l'activité d'assurance ou de réassurances, à titre d'exemple les comptes de provision technique, les dettes technique et les dettes techniques.

Le passif du bilan décrit les ressources ou origines de financement (en Capitaux propres et capitaux d'emprunt ou dettes, ainsi que les engagements à l'égard des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances) à la disposition de l'entreprise à la date considérée. L'actif du bilan décrit les emplois économiques qui sont faits, à la même date, de ces capitaux (emplois en biens, en titres, en créances et en placements représentatifs des engagements techniques...).

Le bilan est établi à partir des comptes de situation arrêtés à la fin de l'exercice, après les écritures d'inventaire telles que le calcul des provisions techniques, corrections de valeurs par amortissements et provisions, ajustements pour rattachement à l'exercice et régularisations... Il reprend, au passif, le résultat net de l'exercice, bénéficiaire ou déficitaire, déterminé dans le compte de produits et charges.

⁴³MAZOUZI Samia MEHARI Iman « La comptabilité sectorielle des compagnies d'assurance et la présentation des Etats financiersCASSAA »UMMTO 2018, 2019, page57.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Sa présentation retenue illustre l'inversion du cycle de production caractéristique de l'activité d'assurance et/ou de réassurance en mettant en relief d'une part, les provisions techniques, qui constituent la dette estimée de l'assureur et/ou du réassureur envers ses assurés, et d'autre part, la couverture de ces engagements par des placements ou des créances sur les réassureurs. il permet. Une plus grande lisibilité des différents engagements techniques qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers.

Les soldes des comptes du bilan de clôture d'un exercice sont systématiquement repris à l'ouverture de l'exercice suivant, sans qu'aucune correction ni modification puissent être apportées à ces soldes c'est ce que on appel la règle « d'intangibilité du bilan »respecter par tous les organismes exerçant un travail d'assurance selon leur plan comptable.

2.3.2.1.2. La structure du bilan⁴⁴ :

Le bilan se présente généralement sous la forme de deux tableaux représentant les Ressources de l'entité (*l'origine des fonds : PASSIF*), et les utilisations qui en été faites (*ACTIF*).

Tableaux N°03 : présentation schématique de l'actif du bilan :

Actif	Note	Montant Brut	Amortis ou Provision	Montant Net	N-1 Net
Valeurs Immobilisées(VI)					
Ecart d'acquisition – Goodwill					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					

⁴⁴MAZOUZISamiaMEHARIIman«Lacomptabilitésectorielle descompagniesd'assuranceetlaprésentationdesEtat sfinanciersCAS SAA»UMMTO 2018, 2019, page61

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Bâtiments					
Immeubles de placement					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en concession					
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisées					
Prêts et autres actifs financiers non courants					
Impôts différés actif					
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants					
Total des valeurs Immobilisées					
Valeurs réalisables(VR)					
Provisions techniques d'assurance et comptes rattachés					
Part de la coassurance cédée					
Part de la réassurance cédée					
Créance et emplois assimilés					
Cessionnaires et cédants débiteurs					

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Assurés et intermédiaires d'assurance et comptes rattachés					
Autres débiteurs					
Impôts et assimilés					
Autres créances et emplois assimilés					
Total des valeurs réalisables					
Valeurs disponibles(VD)					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie					
Total des valeurs disponibles					
TOTAL ACTIF					

Tableaux N° 04 : présentation schématique du passif du bilan :

passif	Note	Montant net N	Montant net N-1
FOND PROPRE			
Capital émis			
Capital non appelé			
Primes et réserves			
Ecart d'évaluation			
Ecart d'équivalence			
Résultat net			
Autres capitaux propres- Report à nouveau			
TOTAL DES FONDS PROPRES			

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

DLMT			
Emprunts et dettes financières			
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions réglementées			
Provisions et produits constatés d'avance			
Fonds ou valeur reçus des réassureurs			
TOTAL DES DLMT			
Dettes à court terme			
Provisions techniques d'assurance			
Opérations directes			
Acceptations			
Dettes et comptes rattachés			
Cessionnaires, cédants et comptes rattachés			
Assurés et intermédiaire d'assurance			
Impôts			
Autres dettes			
Trésorerie passif			
Total des DCT			
TOTAL PASSIF			

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

2.3.2.1.3. Les composants du bilan d'une mutuelle d'assurance :

Le bilan de l'entreprise représente l'état du patrimoine. Du fait de l'inversion du cycle de production, le bilan d'une entreprise d'assurance présente des caractéristiques fortes par rapport à une entreprise traditionnelle :

- À l'actif le montant des placements est extrêmement significatif ;
- Au passif l'engagement envers les assurés (*les provisions*) dépasse très largement le montant des fonds propres, et ils constituent des immobilisations financières et non des valeurs mobilières de placement. Ceci reflète la capacité de détention à long terme des assureurs.

2.3.2.1.3.1. L'actif

- **Composition de l'actif**

L'actif représente l'ensemble des avoirs et créances de l'entreprise. Il présente les emplois du patrimoine de l'entreprise. Les éléments sont en principe comptabilisés à leur valeur nette comptable, c'est-à-dire à leur valeur d'origine diminuée des éventuels amortissements et provisions pour dépréciation. Les comptes de l'actif sont débités des valeurs qui entrent dans le patrimoine de l'entreprise, et sont crédités des valeurs qui en sortent.

L'actif du bilan d'une compagnie d'assurance est dominé par la masse des valeurs de placement, contrepartie obligatoire des provisions technique du passif. il est dominé par la masse.

Les différentes rubriques sont les suivantes :

- **Actif non courant (ANC)**

Il regroupe l'ensemble des investissements et d'autres actifs dont l'échéance probable est supérieure à un an. Et il est constitué des :

- Des immobilisations d'exploitations ;
- Des immobilisations financières, qui désignent les actifs financiers d'utilisation durable, ils sont constitués par les titres de participation détenus à priori dans un

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

souci de long terme ou dans le cadre d'une stratégie de développement de la compagnie. On retrouve :

- Des actions (*titre de propriété*) : elles représentent une fraction dans le capital rémunéré par des dividendes, elles sont valorisées à leur juste valeur ;
 - Des titres de participation dans d'autres entreprises ou filiales ;
 - D'autres placements en obligations (*titres de créance*) ;
 - les prêts accordés par l'entreprise
 - Les placements réalisés en valeurs d'état (BTA) à plus d'une année, sont des placements à 0 risque et ils ont un double rôle : le renforcement de la solvabilité des compagnies d'assurances et le financement de l'économie nationale. Et d'autre part des placements en dépôts à terme (DAT) sont la véritable couverture des provisions techniques en terme de rentabilité et de sécurité.
- **Actif courant (AC)**⁴⁵

Il est caractérisé par sa durée probable qui est inférieur à un an le contraire de l'actif non courant.

- **Parts des réassureurs dans les provisions techniques** : Ce poste reflète la créance que l'entreprise possède sur les réassureurs au titre de leurs parts dans les provisions techniques.
- **Les créances comprennent** :
 - Les créances liées à l'exploitation c'est-à-dire issues d'opérations d'assurance de coassurance ou de réassurance ;
 - Les autres créances : personnel, état et collectivités locales, et débiteurs divers.
- **Disponibilités et assimilés** : c'est la trésorerie et l'équivalent de trésorerie (*c'est les placements à très court terme tel que les bons de trésor*).

⁴⁵MAZOUZI SAMIA, MEHARI IMANE « la comptabilité sectoriel des compagnies d'assurances et présentation des états financiers cas de la SAA », U.M.M.T.O TIZIOUZOU, 2018,2019.page66,67.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

2.3.2.1.3.2 Le passif⁴⁶

- **Composition du passif**

Le passif reflète l'ensemble des dettes de l'entreprise. On parlera aussi de «*ressources*» dans la mesure où elles permettent de financer les emplois que sont les actifs.

En assurance, ce passif est essentiellement constitué par les engagements contractés à l'égard des assurés. Ces engagements ont pour nom les provisions techniques. Par convention, le passif réel se place à droite du bilan¹. L'étude de passif permet de repérer les différentes rubriques suivantes :

- **Capitaux propres (CP)**

Les fonds propres comprennent le capital social (*pour les sociétés anonymes*) ou le fonds d'établissement (*pour les sociétés d'assurances mutuelles*). Ils comprennent également les réserves de tout type y compris la réserve de capitalisation. Enfin les capitaux propres incluent le résultat de l'exercice, qu'il s'agisse d'un bénéfice ou d'une perte (*le montant sera alors négatif*).

- **Passif non courant (PNC)**

Les compagnies d'assurance disposent des postes importants repérés ci-dessous :

- Le poste des provisions réglementées : Il est destiné à compenser d'éventuelles
- Insuffisances des provisions techniques et le risque de fluctuation des taux, et il a pour objet de renforcer la solvabilité de la société d'assurance ;
- Les dépôts en réassurance : sont des valeurs déposées par les cessionnaires et les récessionnaires en représentation de leurs engagements techniques à défaut de non-paiement leur part des sinistres qui leur reviennent ;
- Autres dettes non courantes : tel que les provisions pour risques et charges.

- **Passif courant (PC)**

Passif courant représente les dettes de la compagnie d'assurance dont son achèvement est prévu à court terme. Son étude permet de repérer

⁴⁶MAZOUZI SAMIA, MEHARI IMANE « *la comptabilité sectoriel des compagnies d'assurances et présentation des états financiers de la SAA* », U.M.M.T.O TIZIOUZOU, 2018,2019.page68,69

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

- **Les provisions techniques des opérations directes au passif courant du bilan :**
C'est des provisions qui répondent au principe de prudence parce qu'elles sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris par l'assureur envers les assurés et les bénéficiaires des contrats d'assurances (REC + SAP). C'est le passif réel des assureurs car il est l'un des plus important des compagnies d'assurance, il représente plus que la moitié du passif.

2.3.2.2. Le compte de résultat⁴⁷ :

Récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Tableaux N°05 : La structure du compte de résultat :

Désignation des comptes	Notes	Opérations brutes N	Cessions et rétrocessions N	Opérations nettes N	Opérations nettes N - 1
Primes émises sur opérations directes					
Primes acceptées					
Primes émises reportées					
Primes acceptées reportées					
I- Primes acquises à l'exercice					
Prestations (Sinistres) sur opérations directes					
Prestations (Sinistres) sur acceptation					
II- Prestations (sinistres) de l'exercice					
Commissions					

⁴⁷MAZOUZI SAMIA, MEHARI IMANE « la comptabilité sectoriel des compagnies d'assurances et présentation des états financiers casde la SAA », U.M.M.T.OTIZIOUZOU, 2018,2019.page75,81

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

reçues en réassurance					
Commissions versées sur acceptations					
III- Commissions de réassurance					
IV- La marge assurance					
Achats et services extérieurs					
Charges de personnels					
Impôts, taxes et versements assimilés					
Production immobilisée					
Autres produits opérationnels					
Autres charges opérationnels					
Dotations aux amortissements et pertes de valeur					
Reprise sur perte de valeur et provisions					
V- Résultat technique opérationnel					
Produits financiers					
Charges financiers					
VI- Résultat financier					
VII- Résultat ordinaires avant impôts					
Impôts exigibles sur résultats ordinaires (IBS)					
Impôts différés					

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

(variations) sur résultats ordinaires					
Total des produits des activités ordinaires					
Total des charges des activités ordinaires					
VIII- Résultat net des résultats ordinaires					
Eléments extraordinaires (produits) (*)					
Eléments extraordinaires (Charges) (*)					
XI- Résultat extraordinaires					
X- Résultat net de l'exercice					

2.3.2.2.1. Les composants du compte de résultat ⁴⁸: Les produits et charges d'une compagnie d'assurance sont regroupés dans le compte de résultat de manière à faire ressortir le résultat net pour un exercice donné.

- **Primes acquises à l'exercice :** Les primes correspondent au chiffre d'affaires des organismes d'assurances. Elles sont donc comptabilisées en produit, mais sont réduites de la variation de provision pour primes non acquise. Les primes sont enregistrées en hors taxes. Le poste de primes regroupe les flux issus d'affaires directes ou d'affaires acceptées en réassurance. L'émission de la prime peut prendre des fréquences différentes. Elle peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. On parle alors de primes émises. De fait une prime émise peut couvrir deux exercices comptables différents. C'est pourquoi les sociétés calculent une provision pour primes non acquises (PPNA) afin d'annuler la partie des primes émises qui couvre l'exercice

⁴⁸ MAZOUZI SAMIA, MEHARI IMANE « la comptabilité sectoriel des compagnies d'assurances et présentation des états financiers casde la SAA », U.M.M.T. OTIZIOUZOU, 2018,2019.page78,79, 80.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

comptable suivant. Ce concept correspond au concept comptable de produits constatés d'avance.

Le montant des primes émises de l'exercice doit également prendre en compte :

- **Les primes à émettre**, qui sont des primes qui se rattachent à l'exercice mais qui n'ont pas pu être émises à temps (*retard administratif, police à déclaration...*) ;
- **Les primes à annuler**, qui sont les primes qui sont susceptibles d'être annulées au cours

des exercices futurs (*impayées, modification contrat, retard administratif...*).

- **Le calcul des primes acquises à l'exercice** ⁴⁹:

Les primes acquises à l'exercice =

Primes émises sur opérations directes + primes acceptées – primes reportées – les primes reportées
acceptées

- **Prestations (sinistre) de l'exercice :**

Prestations sinistres de l'exercice =

Prestations sur opérations directes + prestations sure acceptations

- **Commissions de réassurance**

Une commission de réassurance c'est le pourcentage des primes reversé par le réassureur en traité proportionnel ou facultative à l'assureur à titre de participation aux frais d'acquisition et de gestion des affaires qui lui sont cédées.

Les commissions de réassurance sont destinées à compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation, ou à faire face à des charges d'exploitation.

⁴⁹MAZOUZI SAMIA, MEHARI IMANE « la comptabilité sectoriel des compagnies d'assurances et présentation des états financiers de la SAA », U.M.M.T.O TIZIOUZOU, 2018,2019,page52,53.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

- **Marge d'assurance nette (MAN)⁵⁰**

Considérée comme un indice de rentabilité pour les entreprises exerçant une activité d'assurance, plus la marge est importante plus l'activité d'assurance est rentable. Elle se mesure comme suit :

$$\text{Marge d'assurance nettes} = \text{primes acquises à l'exercice} - \text{prestation à l'exercice} + \text{commissions de réassurances}$$

- **Résultat technique opérationnel (R.T.O)**

Le résultat technique opérationnel fait ressortir le résultat réalisé par l'activité courante, sans inclure les modes de financement. Il se mesure comme suit :

Résultat technique opérationnel =

Marge d'assurance nette - Services extérieurs & autres consommations - Charges de personnel - Impôts, taxes et versements assimilés + Production immobilisées + Autres produits opérationnels - Autres charges opérationnelles - Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeur + Reprise sur perte de valeur et provision

- **Résultat financier**

Ce résultat inclut les produits et charges issus du cycle d'exploitation.

Il est calculé de la manière suivante :

Résultat financier =

Produits financiers – Charges financières

- **Résultat ordinaire avant impôts⁵¹**

Le résultat courant avant impôt est constitué de la somme du résultat technique opérationnel et du résultat financier cette somme représente donc l'ensemble des opérations courantes de la société.

⁵⁰MAZOUZI SAMIA, MEHARI IMANE « la comptabilité sectorielle des compagnies d'assurances et présentation des états financiers de la SAA », U.M.M.T.O TIZIOUZOU, 2018, 2019, page 52, 53. Cours de contrôle de gestion appliqués à l'assurance.

⁵¹BESSAH Bahia BOUHADJERN Nadia « la mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance Casdel a « SAA régionale d'Alger » UMMTO 2017/2018, page 65

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Résultat ordinaire avant impôts =

Résultat technique opérationnel + Résultat financier

- **Résultat net des résultats ordinaires**

Il s'agit d'un important indicateur qui donne des informations sur la performance de

L'entité pour la période

Résultat net des résultats ordinaires =

Total des produits ordinaires – Total des charges ordinaires

- **Résultat extraordinaire**

Le résultat extraordinaire regroupe les éléments qui ne correspondent pas à l'activité courante de l'entreprise en raison de leur caractère inhabituel et correspondant à des cas de force majeure comme par exemple une expropriation ou une catastrophe naturelle

Résultat extraordinaire =

Éléments extraordinaire (*produits*) – Éléments extraordinaires (*charges*)

- **Résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est égal à la différence entre le total des produits et le total des charges de cet exercice. Il correspond à un bénéfice (*ou profit*) en cas d'excédent des produits sur les charges et à une perte dans le cas contraire.

2.3.2.3. Les annexes ⁵²

2.3.2.3.1. Définition des annexes :

Les annexes aux comptes font partie intégrante des états financiers, et ce sont des documents joints à la situation patrimoniale « *le bilan* » et à l'état de formation du résultat « le compte de résultat » qui permettent de détailler les informations comptables non explicitées normalement par ceux-ci afin de fournir une image fidèle.

⁵²TOUDERT Thanina NAITKADISadia « l'organisation comptable et financière d'une compagnie d'assurance cas de la société nationale d'assurance SAA direction régionale

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

En effet ces annexes contiennent des informations sur les principes et méthodes comptables, des notes explicatives pour chaque poste du bilan et du compte de résultat et certains états détaillés. Les Etats annexes sont élaborés en fin d'exercices sous forme de tableau.

2.3.2.3.2 Les états détaillés

Les compagnies d'assurances présentent en particulier les trois états spécifiques suivants :

- Les états de placements, ce tableau récapitulatif détaille des prix de revient, la valeur et le montant net de chaque catégorie de placement.
- L'état des liquidations des provisions sur trois exercices. Il souligne les bonis ou malis réalisés sur les provisionnements des exercices antérieurs ;
- Les comptes de résultats techniques analytiques : l'entreprise doit publier un compte de résultat par catégorie d'assurance.

2.3.2.3.3 Modèles de tableaux pouvant figurer dans l'annexe :

Tableau N°06 : Evolution des immobilisations et des actifs financiers non courants

postes	Notes	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Rubriques et Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Participations					
Autres actifs financiers non courant					

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Section 3 : La gestion financière des mutuelles d'assurance

L'assurance est le seul secteur économique dans lequel le cycle économique est inversé. La société d'assurance mutuelle perçoit les primes (prix de vente) avant de payer les prestations (prix de revient).

En vue de garantir l'intérêt des assurés, la société d'assurance mutuelle doit constituer des provisions techniques à partir de tout ou partie des primes, et ces provisions destinées à payer les sinistres futurs et placer leur montant sur les marchés financiers.

La société d'assurance mutuelle doit se doter d'outils de gestion pour placer de manière optimale ses actifs tout en veillant à sa solvabilité à court et long terme.

C'est pourquoi La gestion financière est une activité importante dans la compagnie d'assurance, Il s'agit du processus de planification, d'organisation, de contrôle et de suivi des ressources financières en vue d'atteindre les buts et objectifs de l'organisation, mais les sociétés a but non lucratif elles visent principalement à équilibrer les revenus et les dépense dans le budget général.

3.1. Définition de la gestion financière

La gestion financière a pour objectif d'assurer la viabilité financière de la mutuelle d'assurance à long terme. Elle est consacrée à la prévision et à la maîtrise des dépenses et recettes de la société, à l'analyse de la situation financière, et à la gestion de placement financière.

3.2. Les objectifs de la gestion financière

Les objectifs de la gestion financière sont :

- Analyser les documents comptables pour établir un diagnostic de la structure financière de l'entreprise d'assurance.
- La maximisation de la valeur de l'entreprise d'assurance.
- La maîtrise des risques financières et choisir le financement le moins risqué.
- La maîtrise des équilibres financiers.
- Le maintien du niveau des performances financières.

3.3 Les étapes de la gestion financière

La gestion financière est la partie des sciences de gestion consacrée à l'étude des flux dans l'entreprise, sa méthodologie procède selon deux étapes complémentaires :

3.3.1 La politique financière

La politique financière constitue à préparer et prendre les décisions financières qui engagent l'avenir et influencent les valeurs de l'actif et du passif, les résultats et la valeur de l'entreprise.

- **Un environnement organisationnel complexe**

L'activité d'assurance se caractérise par l'importance de transactions et par la diversité quant à leurs natures, cela amène à l'assureur à devoir identifier, évaluer et gérer les risques pesant sur son actif et son passif afin d'assurer sa solvabilité

L'ampleur des informations à gérer se traduit par la complexité des traitements et de l'organisation à mettre en place. Et les fonctions techniques et comptables jouent un rôle central dans la réussite du processus de production des informations relative à l'activité d'une compagnie d'assurance.

- **Une activité contrôlée**

L'inversion du cycle de production explique l'objet de la surveillance et du contrôle prudentiel des entreprises d'assurances, fait qu'elles ne souscrivent pas de risques qu'elles ne seraient pas en mesure de compenser, s'assurer qu'elles sont toujours en mesure de tenir leurs engagements.⁵³

Donc le contrôle s'exerce dans l'intérêt des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires de contrats d'assurance et de capitalisation, et il s'agit d'un contrôle de gestion complété par un contrôle juridique.

Sur le plan de gestion, le contrôle intervient :

- Dans le domaine comptable, en veillant à ce que les entreprises d'assurances établissent une comptabilité sincère de leurs opérations.

⁵³François EWALD, Patrick THOURT. «Gestion de l'entreprise d'assurance », Ed Dunod. Paris 2013, p 10.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

- Dans le domaine technique, en examinant notamment les méthodes suivies pour l'estimation des engagements, pour la détermination des tarifs, pour la détermination des pleins de souscription et de rétention en réassurance.
- Dans le domaine financière, en fixant les règles prudentielles constitution et couverture des provisions techniques et en déterminant les garanties de solvabilité pour faire face aux risques encourus.

La finalité de ces contrôles est avant tout de protéger les détenteurs et bénéficiaires des contrats d'assurance des conséquences d'une éventuelle défaillance de la compagnie d'assurance, le système est composé de trois catégories de règles :

- Provisions techniques ;
- La représentation des provisions par des actifs admis ;
- La marge de solvabilité
- **Provisions techniques⁵⁴**

Les provisions techniques inscrites au passif du bilan, sont constituées pour faire face aux engagements pris par les compagnies d'assurance.

Donc les provisions techniques représentent le module le plus délicat à cerner, tant pour le management des compagnies d'assurances, que pour les contrôles externes.

- **La représentation des provisions par des actifs admis (la structure des placements)**

Les engagements réglementés désignent les dettes envers les assurés et tous les tiers, ses engagements doivent être représentés, en valeur comptable, par des placements.

Selon l'Art, 224, (modifié par l'art, 35 LFC 2001) « les sociétés d'assurances et/ou de réassurance et les succursales d'assurance étrangères doivent, à tout moment, être en mesure de justifier l'évaluation des engagements réglementés qu'elles sont tenues de constituer. Ces engagements sont les suivants :

- Les provisions réglementées ;
- Les provisions techniques

⁵⁴Français EWALD,PatrickTHOURT.«Gestion del'entreprised'assurance»,EdDunod.Paris2013,p10

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Ces engagements doivent être représentés par les actifs équivalents, énumérés ci-après :

- Bon et dépôts ;
- Valeurs mobilières et titre assimilés ;
- Actifs immobiliers »⁵⁵
- **La marge de solvabilité**

Elle représente un ensemble de ressources constitué notamment par le capital social, les réserves, les plus ou moins-values, destiné à pallier une insuffisance des provisions techniques.

Donc une compagnie d'assurance se doit être suffisamment solvable, c'est-à-dire suffisamment solide financièrement pour respecter les engagements qu'elles a envers ses assurés et ses autre créances.

C'est pourquoi une compagnie d'assurance doit disposer d'un certain montant de ressources supplémentaires, appelée exigence de marge de solvabilité, afin d'amortir les éventuelles conséquences défavorables d'une situation non prévue.

- **Les risques auxquels s'exposent les compagnies d'assurance mutuelles**

Une entreprise d'assurance mutuelle est exposée à certain nombre de risques globaux qui peuvent menacer son existence et, dans des cas extrême, la ruiner, pour cela, la société d'assurance mutuelle doit être en mesure de se prémunir contre les risques suivant :

- **Les risques techniques** : sont liés à la fiabilité de l'estimation des flux correspondant aux engagements pris par la société d'assurance mutuelle.
- **Les risques comportement** : le comportement de l'assuré peut dépendre en particulier :
 - Du réseau de distribution ;
 - De la concurrence interne ou externe ;
 - De degré de mutualisation retenu ;
 - De l'efficacité de l'information financière ;
 - De la performance financière affichée ;
- **Les risques de placements**

⁵⁵ Voir Ordonnance n°95-07 du 23 chaabane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances et ses textes d'applications.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Les risques de placements concernent principalement les obligations (risque de taux) ainsi que les actions et les immeubles (risque de marché).

3.3.2 Analyse de l'activité et la performance de la société d'assurance mutuelle

L'analyse financière est une technique d'étude qui s'appuie sur l'exploitation de document comptable (bilan, compte de résultat) et d'informations financières relative à la compagnie d'assurance mutuelle et son secteur d'activité afin de répondre à certaines questions fondamentales concernant la gestion de l'entreprise.

3.3.2.1. Définition de l'analyse financière

L'analyse financière est définie différemment par plusieurs auteurs, de différentes manières :

Selon Christophe THIBIERGE: « l'analyse financière est l'ensemble d'outils et méthodes permettent de porter une appréciation sur la santé financière et le risque d'une entreprise ». ⁵⁶

Donc l'analyse financière peut s'effectuer grâce à l'ensemble des méthodes et outils qui permettent d'analyser, d'examiner et d'étudier la situation financière de l'entreprise.

3.3.2.2. Les objectifs de l'analyse financière

L'analyse financière a pour objectif de :

- Connaître la situation financière de l'entreprise à la fin du cycle d'exploitation en vue de dégager ses forces et ses faiblesses.
- Connaître l'importance de l'exploitation des ressources de l'entreprise.
- Rechercher les conditions d'équilibre financier et mesurer la rentabilité de l'entreprise
- Elle permet de mesurer la contribution des facteurs sensibles dans l'atteindre des objectifs financières et de repérer des facteurs critique explicatifs du niveau de performance et de risque.

⁵⁶THIBIERGE, Christophe, analyse financière, 2^{ème} édition, Paris ; librairie Vuibert, 2007, page 01.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

3.3.2.3. Les méthodes de l'analyse financière

La mesure de la performance financière de l'entreprise se détermine à travers deux méthodes, la méthode des indicateurs d'équilibre financière (FR, BFR, TR), et la méthode des ratios.

3.3.2.3.1. L'analyse financière par les indicateurs d'équilibre

L'analyse de l'équilibre financière d'une entreprise doit s'estimer à trois principes de base qui sont :

La liquidité : représente l'aptitude de l'entreprise à transformer plus au moins rapidement ses actifs en trésorerie.

La solvabilité : s'intéresse à la capacité de l'entreprise à faire face à ces engagements (dettes) à court terme par ces disponibilités.

La rentabilité : c'est la capacité de l'entreprise à dégager un résultat régulier, et suffisant à fin de maintenir l'équilibre financière.

Généralement, on distingue trois déterminantes des équilibre financières sont :

- Le fonds de roulement (FR) : indique l'équilibre financière à long terme.
- Le besoin en fonds de roulement (BFR) : indique l'équilibre financière à court terme.
- La trésorerie nette (TN) : indique l'équilibre financière immédiat.

3.3.2.3.1.1 Le fond de roulement (FR)

- **Définition :**

Le fond de roulement est l'excédent des ressources permanentes dont dispose l'entreprise après le financement de son actif immobilisé et qu'elle va consacrer au financement de son cycle d'exploitation

Selon EVRAERT Serge : « Le fond de roulement net global ou fond de roulement fonctionnel est égale à la différence entre les ressources et les emplois stables cycliques »⁵⁷

⁵⁷ EVRAERT, Serge, Analyse et diagnostic financière, 2^{ème} éd, Paris ; Eyrolles, p, 106.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

- **Le calcul de fond de roulement :**

Il existe deux méthodes pour calculer le fond de roulement qui sont :

- La première méthode à partir du haut de bilan :

$$\text{FR} = \text{Capitaux Permanents (CPE)} - \text{Valeurs immobilisées (VI)}$$

- La deuxième méthode à partir du bas de bilan :

$$\text{FR} = \text{Actifs Circulant (AC)} - \text{Dettes à court terme (DCT)}$$

Interprétation de Fond de roulement :

- ❖ **FR > 0** signifie que les capitaux permanents (DLMT+DCT) sont supérieurs aux actifs immobilisés, c'est-à-dire les capitaux permanents permettent de financer l'intégralité des actifs immobilisés et de financer en outre une partie des actifs circulants, dans ce cas l'entreprise dispose d'une marge de sécurité qui lui permettra de financer la totalité de ses immobilisations.
- ❖ **FR < 0** signifie que les capitaux permanents ne peuvent pas financer l'intégralité des immobilisations, c'est-à-dire l'entreprise finance une partie de ses investissements par des ressources à court terme, dans ce cas l'entreprise ne dispose d'aucune marge de sécurité, mais l'équilibre financière peut être maintenu, à condition que les actifs circulants soient très liquides et que les dettes à court terme soient peu exigibles.
- ❖ **FR = 0** signifie que les ressources stables de l'entreprise sont égales à l'actif immobilisé constitué, c'est-à-dire les ressources stables couvrent les besoins à long terme de l'entreprise, mais celle-ci ne dispose d'aucun excédent de ressources à long terme pour
 - **financer son cycle d'exploitation.**

3.3.2.3.1.2 Le besoin de fond de roulement (BFR)

- **Définition :**

Selon J-YEGLEM.APHIMIPPS.et C.RAULT :

« Le BFR est défini comme suit : l'actif circulant est la partie de l'actif dont l'essentiel assure le cycle d'exploitation de l'entreprise et qui passe à chaque renouvellement de cycle de la

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

forme d'actif physique tel que les stocks à la forme de créance, puis de disponibilité, les quelles se transforment à nouveau en physique pour recommencer un nouveau cycle »⁵⁸

Il exprime alors par la différence entre les actifs d'exploitation (créance clients et dettes à court terme) et les dettes d'exploitation.

- **Le calcul de besoin de fond de roulement :**

Il se calcul par deux méthodes différentes :

- La première méthode est la suivante :

$$\text{BFR} = (\text{Valeurs d'exploitation} + \text{Valeurs réalisables}) - (\text{Dettes à court terme} - \text{Dettes financières})$$

- La deuxième méthode :

$$\text{BFR} = (\text{Actif circulant} - \text{Valeur Disponible}) - (\text{Dettes à court terme} - \text{Dettes financières})$$

Interprétation du besoin de fond de roulement :

- ❖ **Si le BFR > 0 :** Dans ce cas les ressources cycliques n'arrivent pas à couvrir la totalité des emplois cycliques, et cela signifie que les besoins d'exploitation n'ont pas été entièrement couverts par les dettes à court terme.
- ❖ **Si le BFR < 0 :** Le BFR est négatif signifie qu'il y a un excédent des ressources d'exploitation, dans ce cas les ressources cycliques (DCT) sont supérieures aux emplois cycliques (VE+VR), donc l'entreprise génère suffisamment de ressources pour financer son cycle d'exploitation.
- ❖ **Si le BFR = 0 :** Dans ce cas les dettes à court terme arrivent juste à financer les emplois cycliques.

⁵⁸YEGLEM.J.APHIMIPPS.A.RAULT.C, Analyse comptable et financière, 8^{ème}Edition, Paris, 2000, p 59.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

3.3.2.3.1.3. La situation de la trésorerie (TR) :

- **Définition :** « La trésorerie nette est une mesure comptable de la position de trésorerie et correspond à l'excédent algébrique des ressources sur les emplois à l'exclusion des comptes du bilan (trésorerie actif et passif) ». ⁵⁹

Donc la situation de la trésorerie exprime le surplus ou l'insuffisance de marge de sécurité financière après le financement du besoin en fonds de roulements.

- **Le calcul de la trésorerie :**

Deux méthodes sont utilisées pour le calcul de la trésorerie et qui sont :

- La première méthode :

$$\text{TR} = \text{Trésorerie d'actifs} - \text{Trésorerie du passif}$$

- La deuxième méthode :

$$\text{TR} = \text{fonds de roulement} - \text{besoin en fonds de roulement}$$

- **Interprétation de la trésorerie :**
 - ❖ **TR > 0 alors FR > BFR :** cela signifie que les capitaux permanents arrivent à financer les valeurs immobilisées et à dégager un surplus donc l'entreprise dispose d'une liquidité qui lui permet de rembourser ses dettes à court terme.
 - ❖ **TR < 0 alors FR < BFR :** signifie que l'entreprise ne dispose pas d'une liquidité suffisante parce que les capitaux permanents n'arrive pas à couvrir la valeur des immobilisations.
 - ❖ **TR = 0 alors FR = BFR :** Dans ce cas les capitaux arrivent à financer les valeurs immobilisées sans dégager un excédent, et cela signifie que l'entreprise est liquide et arrive à couvrir l'ensemble de ses emplois.

⁵⁹ EVRAERT, Serge, Analyse et diagnostic financière, 2^{ème} Edition, Paris, EYROLLES, 1992, p 112.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

3.3.2.3.2 L'analyse par la méthode des ratios

La méthode des ratios est un outil qui permet d'évaluer ponctuellement les soldes des actifs et des passifs apparaissant au bilan tout en les comparant aux flux enregistrés pendant tout exercice au compte de résultats.

3.3.2.3.2.1. Définition d'un ratio :

Un ratio est un outil préféré des analyses financier afin d'évaluer la performance ou le bien être de l'organisation.

Selon M. Deprez et M. Duvant explique aussi que : « un ratio est un rapport combinant deux valeurs caractéristiques extraites des documents d'une entreprise »⁶⁰

3.3.2.3.2.2. L'objectif et l'intérêt de l'analyse financière par la méthode des ratios

L'analyse financière par ratios permet au responsable de suivre le progrès de son entreprise et de situer l'image qu'elle offre aux tiers intéressés tels que les actionnaires, les banquiers, les clients, les fournisseurs et les personnels. Rappelons qu'il s'agit d'une version à posteriori. En effet pour une entreprise, le fait d'avoir de bons ratios à la clôture de l'exercice, n'implique pas un immédiat favorable. On va citer quelques objectifs ;⁶¹

- La méthode des ratios doit être utilisée avec prudence. Pour un grand nombre d'actes économiques, les ratios ne sont qu'une première étape. Ils ne donnent pas au gestionnaire qu'un fragment et l'information dont il a pour décider et choisir.
- La réussite d'une décision financière repose sur l'aptitude qu'ont les responsables à prévoir les événements. La prévision est clé du succès de l'analyse financière. Quant au plan financière, il peut prendre de nombreuses formes qui doivent tenir compte afin de les correctement, ainsi que ses faiblesse pour mieux remédier.
- Facilite l'interprétation économique et financière de la situation de l'entreprise, et l'identifier d'éventuel problème.
- Facilite la comparaison entre deux ou plusieurs entreprises similaires.
- Joue le rôle d'indicateur des points forts qui caractérisent la politique financière.

3.3.2.3.2.3. Les typologies des ratios

⁶⁰DEREZ Michelle, DUVANT. Marcel, Analyse financière, France ; édition technique, septembre, 1999, p 25.

⁶¹Vizzavona, P., P. gestion financière. Tome 1^{ère}Edition.Paris.1991.P.52.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

3.3.2.3.2.3.1 Ratios de structure financière

Ces ratios permettent de porter un jugement sur la structure financière de l'entreprise et d'apprécier la solvabilité et l'équilibre financier de l'entreprise, parmi les ratios de structure on présente :

1. Ratio d'endettement (R.E)

Il mesure la part de financement des actifs par le total des dettes.

Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{Ratio d'endettement (R.E)} = \text{Total des dettes} / \text{Somme actif}$$

2. Ratio d'autonomie financière

Il indique le degré d'indépendance de l'entreprise par rapport à ses dettes à long et moyen terme, et il doit être supérieur à 1.

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = \text{Capitaux propres} / \text{DLMT}$$

3.3.2.3.2.3.2 Les ratios techniques et financiers

1. Ratio de sinistralité

« le ratio de sinistre à prime est le rapport entre le montant des indemnités versées au titre des sinistres de l'année augmenté des frais de gestion des sinistres, et le montant des primes encaissées »⁶², et le ratio de sinistralité est très utilisé en assurance non vie.

$$\text{Ratio de sinistralité} = \text{Charges des sinistres nettes N} / \text{Primes acquises nettes N}$$

⁶²ZAJDENWEBER Daniel, Economie et gestion de l'assurance, Edition, Paris ; ECONOMICA, 2006, page 89.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

2. Ratio de frais de gestion

Les frais de gestion sont composés des frais d'acquisition, des frais d'administration, des autres charges techniques et des frais de gestion des sinistres.

$$\text{Ratio de frais de gestion} = \frac{\text{Frais de gestion}}{\text{prime acquises}}$$

- **Ratio combiné**

Le ratio combiné est largement utilisé dans l'analyse technique des comptes des entreprises d'assurance ainsi que dans leur communication interne et externe.

Il exprime la couverture de toutes les dépenses qui peuvent avoir lieu (charge sinistres, salaire, commissions...) au titre de l'activité technique par la prime acquises.

L'idéal qu'il soit < 1 ; pour exprimer la performance technique, dans le cas contraire ce sont les produits financiers qui viennent en compensation des pertes subis.

$$\text{Ratio combiné} = \frac{\text{charge sinistres} + \text{frais de gestion}}{\text{les primes acquises}}$$

3.3.2.3.2.3 Ratio de liquidité

La liquidité du bilan traduit la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme à l'aide des actifs à court terme

- **Ration de liquidité générale**

Il mesure la capacité de l'entreprise à s'acquitter de ses dettes à court terme, il doit être supérieur ou égale à 1.

Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{Ratio de liquidité générale (R.L.G)} = \frac{\text{Actif circulant (AC)}}{\text{Dettes à court terme (DCT)}}$$

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

- **Ratio de liquidité réduite**

Il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes à court terme par ses valeurs disponibles et réalisables (créance).

Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{Ratio de liquidité réduite} = (\text{créance} + \text{disponibilité}) / \text{dettes à court terme}$$

- **Ratio de liquidité immédiate (R.L.I)**

Il traduit la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant sa valeur disponible.

Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{Ratio de liquidité immédiate (R.L.I)} = \text{valeur disponible (VD)} / \text{DCT}$$

3.3.2.3.2.3.4. Ratios de rentabilité

La rentabilité est un rapport entre une forme de résultat ou une performance et un moyen ou une activité mis en œuvre pour le générer, elle touche aux différents aspects économiques et financiers de l'assureur.

Parmi les ratios de rentabilité qu'on peut définir à partir du bilan, on repère :

- **Ratio de rentabilité financière** : Le ROE (Return on Equity) indique la capacité de l'entreprise à rentabiliser les capitaux employés pour ces activités.

Il se calcule de la manière suivante :

$$\text{Ratio de rentabilité financière} = \text{résultat net (RN)} / \text{capitaux propres (CP)}$$

- **Ratio de rentabilité économique**

Il exprime l'efficacité de la société d'assurance dans l'exploitation de ses ressources stables, et il doit être supérieur à 15%.

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Il se calcule de la manière suivante :

Ratio de rentabilité économique (R.E.E) = résultat net /total actif

3.3.2.3.2.3.5. Ratio de solvabilité

Une compagnie d'assurance se doit d'être solvable, c'est-à-dire suffisamment solide financièrement pour respecter les engagements qu'elle a envers ses assurés et ses autres créances.

Le ratio de solvabilité exprime le rapport entre les (DCT+DLMT) et total actif

Ratio de solvabilité = Total actif / (DCT+DLMT)

Chapitre II : Originalité de la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière

Conclusion

Grâce à ce deuxième chapitre qui porte sur la gestion comptable et financière des mutuelles d'assurances et quelques notions de base sur la comptabilité, nous pouvons conclure que ces derniers sont extraits d'un plan comptable propres aux mutuelles d'assurances, qui suit des règles générales, spécifiques, et de tenue de ses comptes annuelles.

On a peut comprendre quelques particularité de la comptabilité des mutuelles d'assurances, à titre d'exemple l'inversion du cycle de production, qui implique l'engagement des assureurs vis-à-vis des assurées. Ce chapitre nous a permis de conclure, qu'une bonne comptabilité solide permet d'augmenter le profit et contribue à accroître l'efficacité de la gestion globale d'une mutuelle d'assurance, elle vise à enregistrer les actions et à les synthétiser.

Nous avons ainsi peut déterminer, que l'analyse financière est un instruments et une techniques dévaluation de suivre et de contrôle, intérieur et extérieur important pour une mutuelles d'assurances .elles nous aide à mieux comprendre la situation financières, grâce a la collecte des information comptables et le passage de ses dernières en information financières.



Chapitre III :

*Etude de cas « la gestion comptable
et financière de la caisse régionale
de la mutuelle agricole CRMA*

Introduction

Après avoir présenté le cadre théorique de notre thématique, nous allons à présent Passer à la présentation du cadre pratique, l'objet de ce chapitre est de démontrer la cohérence entre la théorie et la pratique et cela à travers l'analyse de données que nous allons présenter.

Pour mieux enrichir et illustrer la partie théorique et aussi pour avoir des réponses Aux questions posées dans la problématique, nous avons effectué un stage pratique au sein De la caisse régionale de la mutualité agricole «CRMA» au niveau de la ville de «TIZI OUZOU».

Ce cas pratique, va nous permettre de faire une étude sur la gestion comptable et financière de la CRMA. Dans cette optique, la première section sera réservée à la présentation de l'organisme d'accueil : « la CRMA ». Ensuite la gestion comptable de la « CRMA ». comme deuxième section, et en fin dans la troisièmes section on fera une analyse des bilans et comptes de résultats de la « CRMA»., à travers l'étude des différents ratios et indicateurs de l'équilibre financier , afin de mesurer la performance de la société.

Section 1 : Historique et présentation de la CRMA

Au cours de cette section, nous allons prendre connaissance de la Caisse Régionale de mutualité Agricole **CRMA** à travers son historique, sa forme juridique, ses activités, et son réglementation et fonctionnement.

1-1-présentation de la caisse de mutualité agricole

1-1-1- Historique

La caisse de mutualité agricole a été créée au début du 20^{ème} siècles, elle était régie par les dispositions de la loi de 1901, portant sur les associations et les organisations professionnelles à caractère non commercial et à but non lucratif, et cela dans le but de se couvrir d'abord du risque de la grêle qui est survenue en calamité à cette époque-là.

Au départ elle portait le nom de Caisse Centrale de Réassurance des mutuelles Agricoles(CCRMA) et par suites elle a changé de nom.

Les premières caisses apparues à titre d'exemple :

- En 1904, la première caisse a été créée à Tiaret.
- En 1905, celle de Sétif est apparue.
- En 1907, celle de Constantine qui été créé au même titre que CNMA.
- En 1949, la Caisse Centrale de Mutualiste Centrale (CCMSA) est apparue.
- En 1958, la Caisse Mutuelle Agricole de retraite (CMRA).
- En 1972, la fusion de ces deux avec la (CCRMA) avait donné naissance à la Caisse National de Mutualité Agricole(CNMA).

1.1.2. Principes de la caisse de mutualité agricole

L'ordonnance 72-64du 02/12/1972 portante institution de la mutualité agricole définit ainsi les principes mutualistes : « La Mutualité Agricole est une institution professionnelle agricole qui a pour but de réaliser pour ses membres actionnaires fidèles, assujettis ou bénéficiaires, toutes opérations de prévoyance sociale, d'assurance ou de compensation basées sur l'esprit de solidarité et cela sans la recherche de bénéfice ».

1.1.3 .Statut juridique de la Caisse de Mutualité Agricole

La Caisse de Mutualité Agricole à été instituée par l'ordonnance 72-64 du 02/12/1972 et dont de décret exécutif N°95-97 du 01/04/1995, modifié par le décret 99-273 fixant les statuts type des Caisses de Mutualité Agricole et définissant les liens juridiques et organiques entre elles.

Article 1, Annexe 1 : La Caisse Nationale de Mutualité agricole (CNMA) est formée de l'ensemble des Caisse Régionales de Mutualité Agricole (CRMA) qui souscrivent des parts son capital social.

Article 1, Annexe 1 : Les Caisses de Mutualités Agricoles sont des sociétés civiles de personnes à caractère mutualiste et à capital variable, elles ne sont pas à but lucratif.

1.1.4. Les activités de la Caisse de Mutualité Agricole

Jusqu'à Septembre 1995 les activités de la Mutualité Agricole conformément à l'ordonnance 72-64 du 02/10/1972 comprenaient les assurances économiques agricoles

(Assurance des Biens) et la sécurité sociale agricole (Assurance de Personnes).

L'activité de sécurité sociale agricole en application de décision interministériel n°05 du 18/02/1995 a été transférée au régime général de sécurité sociale (CNR-CNAS-CASNOS).

La banque d'Algérie par règlement n°95-01 du 28/02/1995 a accordé une dérogation à la caisse nationale de mutualité agricole, pour effectuer des opérations de banque, ce qui autorisé le développement de crédit agricole mutuel, de ce fait son domaine d'intervention a été bien élargi et intègre en plus du secteur agricole, ceux des forêts et des activités connexes.

Elle a en plus reçue du conseil de la monnaie et du crédit (CMC) le 26/06/1997 un agrément pour une société de leasing par actions au capital social de 1 650 000 000 DA nommée « La Société Algérienne de Leasing Mobilier (SALEM), elle est détenue à raison de 1 000 000 000 DA par la CNMA et 650 000 000 DA par les banques BADR, CPA, CNEP banque et SOFINANCES ».

La SALEM est régie par les lois et règlement en vigueur en Algérie et notamment la loi 96-09 du 10/01/1996, relative au crédit-bail, le contrat de crédit-bail ou leasing est une

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

transaction par laquelle la société met un bien à la disposition d'un utilisateur appelé 'locataire' pour une durée déterminée moyennant le paiement d'un loyer périodique.

Le bailleur demeure propriétaire du bien pendant toute la durée du contrat alors que le locataire on a le libre usage, la durée de location est de l'ordre de 3 à 7 ans selon la nature et la qualité du bien financé d'une part, et d'autre part de la durée de l'amortissement fiscal du bien.

Depuis mai 2003, la caisse mutualité agricole est admise sur décision de la banque d'Algérie sur le marché monétaire interbancaire en qualité d'emprunteur après avoir été sur ce même marché en qualité de prêteur, confirmant ainsi le rôle d'institution financière, en 2006 l'activité banque a été attribuée au « CAM » détachée de la caisse de mutualité agricole initiale.

En outre, elle gère pour le compte des pouvoirs publics le cadre du programme de développement agricole et soutien à l'agriculture, la gestion financière des fonds d'Etat.

Elle offre à sa clientèle (sociétaires et autres clients), les services suivants :

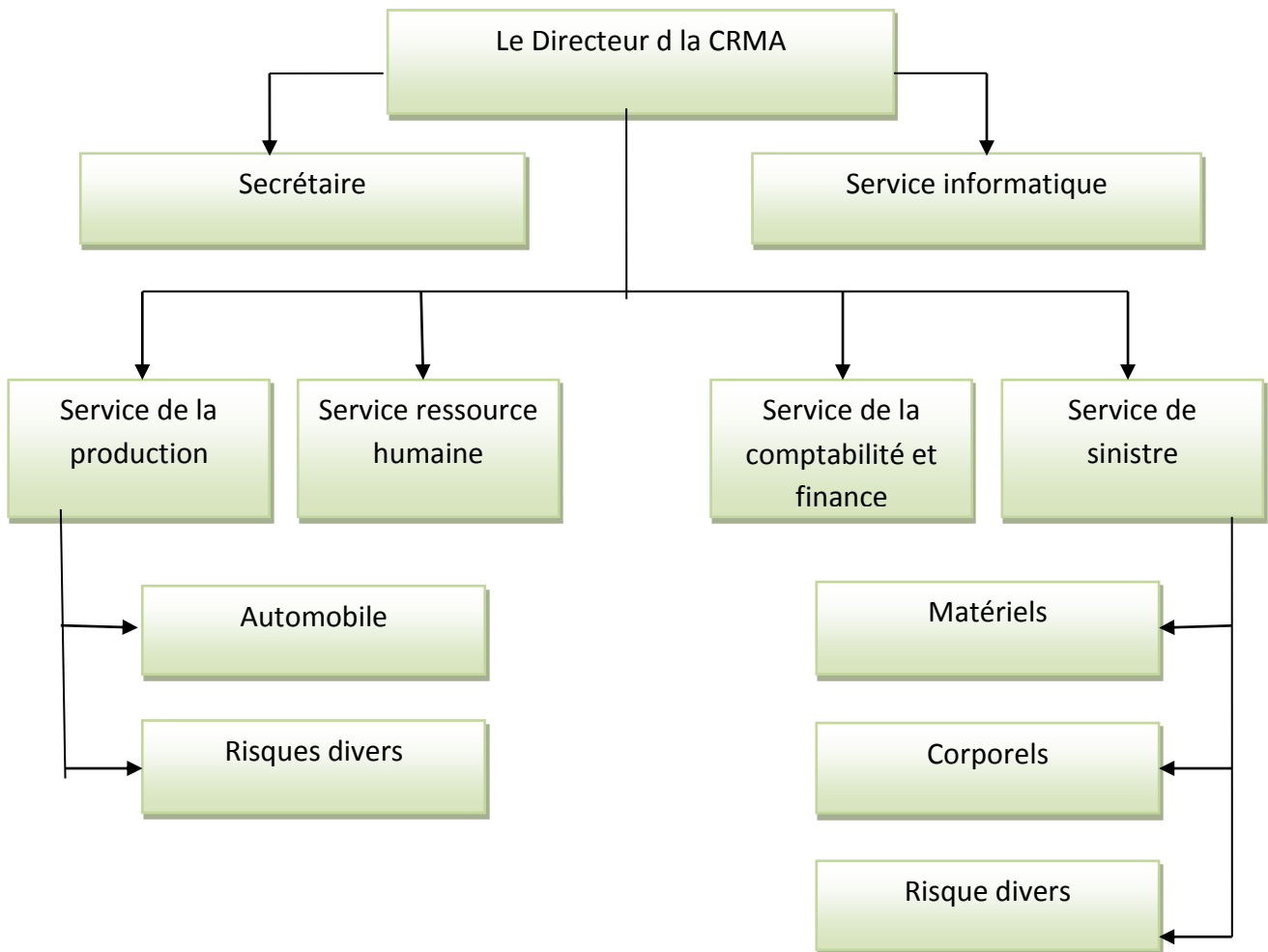
- Les assurances agricoles et extra agricoles
- La gestion des fonds d'Etat et à l'agriculture
- Les opérations d'intermédiaire financière des valeurs du trésor

1.1.5. Organigramme de la CRMA de Tizi-Ouzou

Sur le plan structurel la CRMA de Tizi-Ouzou est organisée en :

- Directeur Régional
- Service Technique ; service de finance et comptabilité, service de la production, service sinistre et service contentieux.
- Service des fonds d'Etat.
- Service du personnel et des moyens
- Service de l'informatique
- Service des sinistres : Matériels, corporels, risques divers.

Figure N°1 : L'organigramme de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole de Tizi-Ouzou



Source : document interne de la CRMA de Tizi-Ouzou.

1.1.6 Réglementation et fonctionnement de la CRMA de TIZI OUZOU :

- **Agreement de la CRMA de TIZI OUZOU :**

Afin de crée n'importe quelle caisse mutuelles agricole il est obligatoire d'avoir l'autorisation de la CNMA, et Afin de fonctionner sous sa tutelle elles ont toute besoin d'un agreement, ce qu'a procurer la CRMA de TIZIOUZOU, sa composition doit comprendre le nombre de sociétaire admis, le capital social souscrit et libère, la circonscription territoriale et la listes des sociétaires fondateur.

- **Circonscription territoriale de la CRMA de TIZI OUZOU :**

La CRMA de TIZIOUZOU se limite au territoire de la wilaya .généralement la circonscription territoriale inutile d'une caisse est délimité a sa création et peut être modifié en cas de fusion de deux autre pour des raisons de rentabilité économique, elles doivent avoir l'accord préalable de la CNMA.

- **Sociétaires de la CRMA de TIZI OUZOU :**

Tout postulant à la qualité de sociétaires, doit habiter la circonscription territoriale de la caisse, la qualité de sociétaire est acquise lorsque le postulant s'est libère totalement de ses parts souscrite en numéraire, il est libre de demander son retrait de la caisse, et dans ce cas ses parts sociales ne seront pas rembourser.

- **Inscription au part sociale de la CRMA de TIZI OUZOU :**

L'assemblé général de TIZI OUZOU fixe le nombre de parts sociales d'adhésion à souscrire par des différentes catégories de sociétaires, elle peut augmenter le nombre de parts social minimum à souscrire par des futurs sociétaires, en tenant en compte de l'évolution de l'environnement économique.

En plus de l'adhésion le sociétaire doit souscrire des parts sociale lies aux risques, la valeur de toute ses souscription au capital social de la CRMA doit être proche du montant de 1% du montant cumule de ses risques. La valeur vénale c'est à dire la valeur de vente de la part sociale peut subir une dépréciation suite aux pertes enregistrer et imputée aux capital social, et dans ce cas l'assemblées général statuant en session extraordinaire, peut exiger de nouvelle quottes parts à ses actionnaires pour compenses les pertes occasionner.

Les parts sociale ne sont pas vendables ou transmissible sauf au profit d'un sociétaire déjà agréé par le conseil d'administration de la caisse. Elles sont inscrite sur un registre spécifique, ouvert à cette effets, et elles sont enregistrer dans un compte spéciale, individuel ouvert à son nom.

- **Le conseil administration de la CRMA de Tizi-Ouzou :**

Le directeur de la CRMA de Tizi-Ouzou assiste aux réunions du conseil d'administration et assure le secrétariat et tien le registre de délibération qu'il signe avec le président, dans le cas où le conseil d'administration manque à ses obligations, ou prend des décisions contraire à la réglementation, le conseil national peut procéder à sa suspension.

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

Dans l'exercice de leur fonctions, les administrateurs de la CRMA ne perçoivent pas de honoraire, ni de dons de quelque nature que ce soit, ils ne reçoivent aucun avantage, seulement ceux que leur accorde la qualité de sociétaire, mais ils reçoivent des indemnités dont la valeur ne doit pas dépasser les huit jours par mois, ils bénéficient de :

- De la protection morale et matérielle pour tous les risques auxquelles ils s'exposent.
- De la couverture du contrat maladie groupe.
- Une réduction de 90% sur la cotisation pour un seul contrat assurance automobile.
- **Le président du conseil de la CRMA de TIZI-OUZOU :**

Le président assume un rôle principal au sein de la CRMA, c'est le premier responsable auprès de l'assemblée générale. Il a le droit de regard sur les actes de gestion cependant sans disposer de pouvoir en la matière, tout comme il peut signaler les insuffisances qu'il aura détectées à la CRMA. Il est tenu de recevoir 8 jours par mois afin d'écouter et répondre à leurs problèmes, ainsi que l'animation d'activités visant à informer, sensibiliser et mobiliser de nouveaux adhérents à la CRMA.

- **L'assemblée générale de la CRMA de TIZI-OUZOU :**

La réunion de l'assemblée générale de Tizi-Ouzou est conduite par le président du conseil d'administration, le directeur assiste au déroulement de la réunion, ainsi que le représentant du ministère de l'agriculture qui est le DSA, cette réunion peut être demandée aussi par le commissaire aux comptes et le DG de la CNMA.

- **Le comité de crédit de la CRMA de TIZI-OUZOU :**

Le comité de crédit installé est présidé par le directeur de la CRMA de Tizi-Ouzou, est essentiellement composé d'un administrateur et d'un chargé de l'activité bancaire. Il a pour objectif d'analyser les dossiers de crédit déposés auprès de la caisse et présenter par le directeur lui-même. Il étudie toutes les garanties offertes par les demandeurs et décide de l'obtention de crédit. Cependant, il ne peut pas décider pour les administrateurs en fonction, ni les employés de la caisse, les prêts demandés par ces personnes sont traités par une délibération spéciale du conseil d'administration de la CRMA qui siège en session spéciale en tant que comité de crédit dont les décisions sont soumises au comité de crédit de la CNMA, actuellement ce comité n'existe plus vu qu'il n'y a pas de crédits alloués.

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

- **Les commissaires aux comptes de la CRMA de TIZI-OUZOU :**

Un ou plusieurs commissaire aux comptes selon le niveau d'activité de la caisse, sont désignée par l'assemblée générale ordinaire pour une durées de trois années .ils sont charger de présenté a l'assemblée générale un rapport détaillés sur la situation de la caisse, sur les bilans, les compte de résultat, et de vérifier l'exactitude des informations donnée sur l'état financier et sur le rapport de gestion présenter par le conseil d'administration.

- **Les bénéfices réalisés au niveau de la CRMA de TIZI-OUZOU :**

Les bénéfices réalisés à partir des résultats du bilan d'activité sont repartie comme suite :

- une partie destiner a alimenté les fonds de ristournes directes et indirectes.
- une partie destiner a alimenté les fonds de solidarité auprès de la CNMA.
- une partie destinée à la gratification des cadres et employés de la CRMA.
- une partie destiner à alimenter l'enveloppe budgétaire annuelles destine a indemniser les membres du conseil d'administration, ce qui reste l'assemblée générale décidera de son utilisation.

Section 2 : l'organisation comptable de la caisse régionale de la mutualité agricole

2.1 Les opérations comptables de productions enregistrées au niveau de la CRMA

L'activité de production consiste à mettre des polices d'assurance, et percevoir en contrepartie de cette émission des primes d'assurance, le paiement de la prime d'assurance par le souscripteur peut se faire au comptant en espèces ou par chèque comme l'émission peut se faire à crédit.

2.1.1 Constatation de l'opération d'émission de primes :

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libellée	Débit	Crédit
411 000		Assurés	X	
	700 000	Primes émises (nette)		X
	700 300	Coût de police et accessoires (complément)		X
	445 010	TVA sur émissions de primes		X
	443 110	FGA facturé sur émission de primes		X
	442 710	Droit de timbres de dimension (TD)		X
	442 720	Droit de timbre gradué		
		Production (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de la police d'assurance)		

2.1.1.1 Encaissement de la production

L'encaissement de la prime peut être :

a)- En espèces :

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
531 000	411 000	Caisse principale Assurés	X	X
		Encaissement en espèces (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de la police d'assurance)		

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

b)- par chèque :

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
511 220	411 000	Chèque remis à l'encaissement Assurés Chèque numéro.... (Nom, prénom de l'assuré) (numéro de la police d'assurance)	X	X

2.1.2 Remise des fonds à la banque

➤ Au niveau du *journal de caisse*

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
581 000	531 000	Virement de fond Caisse principale (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de la police d'assurance)	X	X

➤ Au niveau du *journal de Banque*

Compte		Date	Montant	
Débit	crédit	Libelle	Débit	Crédit
512 000	581 000	Banque compte courant Virement de fond (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)	X	X

1.1.3. Remise des chèques à la Banque

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
512 000	511 220	Banque compte courant Chèque remis à l'encaissement (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)	X	X

-En cas de rejet du chèque *chèque retourné impayé*

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

journal banque

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
416 200	511 220	Assuré douteux sur chèque impayés Chèque remise a l'encaissement non crédité (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police de l'assurance)	X	X

2.1.4. L'enregistrement de la prime en cas de réassurance

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
709 000	445 100	Primes cédées Compte courant (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de la police d'assurance)	X	X

2.1.4 L'enregistrement de la prime en cas de la police chevauchant de l'assurance

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
715 000	300 000	Primes émises à reporter Cotisation émises à reporter (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de la police d'assurance)	X	X
445 100	715 900	// Compte courant Part de réassurance dans les primes émises Reporter (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de la police d'assurance)	X	X

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

- La souscription de la moitié de la prime en 30/06/N+1

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
300 000	710 000	Cotisation émises reporté Cotisation reporté (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X	X
710 900	445 100	Part de la réassurance dans les primes reportés Compte courant (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X	X

2.1.6. Cas particulières dans l'enregistrement de la prime

➤ Prime impayée

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
411 140	411 000	Assuré-paiement à terme Assurés (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X	X

➤ Créance douteuse

La créance douteuse c'est toute créance recouvrée à la date convenue suivant l'échéancier de paiement qui a été arrêté d'un commun accord avec l'assuré ou le souscripteur.

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
416 100	411 140	Assurés douteux Assurés paiement à terme (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X	X

- **Annulation de la prime**

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

➤ Annulation totale de la prime

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libellée	Débit	Crédit
	411 000	Assurés		X
700 000		Primes émises (nette)	X	
700 300		Coût de police et accessoires (complément)	X	
445 010		TVA sur émissions de primes	X	
443 110		FGA facturé sur émission de primes	X	
442 710		Droit de timbres de dimension (TD)	X	
442 720		Droit de timbre gradué		
		(Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de la police d'assurance)		

➤ Annulation partielle de prime (avec ristourne)

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
	419 520	Ristourne à accorder		X
700 900		Annulation de la prime	X	
	700300	Coût de police et accessoires		X
445 110		TVA sur encaissement de prime	X	
443 100		Fonds constitués	X	
	442 710	Droit de timbre de dimension (TD)		X
		(Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)		

-Règlement de la ristourne

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
419 520		Ristourne à accorder	X	
	512 000	Banque-compte courants		X
		(Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)		

2.2 Les opérations de sinistres

2.2.1 Déclaration de sinistre

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
600 900	306 000	Constitution et réajustement des provisions, sinistre Prestation et frais à payer (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X	X

2.2.2. Règlement de sinistre

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
306 000	512 000	Prestation et frais à payer Banque compte courant (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X	X

2.2.3. Constatation d'honoraires de l'expert

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
600 000 600 600	306 000	Prestation en principale Frais accessoires Prestation et frais à payer (SAP) (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X X	X

2.2.3.1. Règlement d'honoraire de l'expert

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
306 000 445 600	512 000	Prestation et frais à payer (SAP) TVA à récupérer Banque (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X X	X

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

2.2.4. Cas particulière dans l'enregistrement des sinistres

-Annulation de déclaration de sinistre

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
306 000	600 900	Prestation et frais à payer(SAP) Constitution et réajustement des provisions de sinistre (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X	X

-Annulation de chèque sinistre

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
512 000	467 170	Banque Dépenses ré-imputées Chèque N°... (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X	X

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

Constatation des recours

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
511 000	419 610	Chèque Recours au profit des sociétaires (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X	X

- Remise de chèque à la banque

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
512 000	511 000	Banque compte courant Chèque (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X	X

- Règlement des recours

Compte		Date	Montant	
Débit	Crédit	Libelle	Débit	Crédit
419 610	512 000	Recours au profit des sociétaires Banque (Nom, prénom de l'assuré) (Numéro de police d'assurance)	X	X

Section 3 : L'analyse financière de la caisse régionale de la mutualité agricole (CRMA)

Dans cette partie on va faire une analyses des différents documents fourni par la CRMA (compte de résultat et bilan) afin de déterminer sa performances financières aux niveaux des 3 années suivantes : 2018, 2019, 2020, tout en tenant compte que les comptes annuels de la Société sont établis conformément au Nouveau Système Comptable et Financier et aux principes comptables généralement admis.

3.1. La structure financière des états financiers de la CRMA : **3.1.1présentation des bilans financiers de 1018, 2019 et 2020**

 **Tableaux N °07 : actif des bilans 2018,2019 et 2020 :**

Actif	Montant net des exercices		
	2018	2019	2020
Valeurs Immobilisées(VI)			
Ecart d'acquisition –Goodwill			
Immobilisations incorporelles	2 875 360,69		
Immobilisations corporelles	40 583 641,17	79 008 651,40	81 079 231,34
Terrains	195 000,00	23 509 200,00	23 509 200,00
Bâtiments	1 020 444,00	10 015 989,89	9 754 500,31
Immeubles de placement			
Autres immobilisations corporelles	39 368 197,17	45 483 461,51	47 815 531,03
Immobilisations en concession			
Immobilisations en cours			
Immobilisations financières	26 700 000,00	26 700 000,00	26 700 000,00
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées	26 700 000,00	26 700 000,00	26 700 000,00
Autres titres immobilisées			
Prêts et autres actifs financiers non courants			
Impôts différés actif			
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants			
Total des valeurs Immobilisées	70 159 001,86	105 708 651,40	107 779 231,34
Valeurs réalisables(VR)			
Provisions techniques d'assurance et comptes rattachés	244 863 041,26	417 656 271,62	551 939 495,56
Part de la coassurance cédée			
Part de la réassurance cédée	244 863 041,26	417 656 271.62	551 939 495.56
Créance et emplois assimilés	441 879 719,26	538 868 180,08	702 959 428,23
Cessionnaires et cédants débiteurs			

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

Assurés et intermédiaires d'assurance et comptes rattachées	116 080 856,77	171 746 269,83	226 118 775,17
Autres débiteurs	312 238 906,74	363 623 095,83	474 843 797,80
Impôts et assimilés	13 268 906,74	3 318 987,22	969 763,11
Autres créances et emplois assimilés	291 148,80	179 827,20	1 027 092,15
Total des valeurs réalisables			
Valeurs disponibles(VD)			
Placements et autres actifs financiers courants			
Trésorerie	110 642 215,58	105 663 070,15	97 366 706,39
Total des valeurs disponibles	110 642 215,58	105 663 070,15	97 366 706,39
TOTAL ACTIF	867 543 978,32	1 167 896 173,25	1 460 044 861,52

Sources : Elaboré par nous même à partir de l'actif des bilans 2018,2019 et 2020 de la CRMA

Tableaux N°08 : Passif des bilans de 2018,2019 et 2020 :

passif	2018	2019	2020
FOND PROPRE			
Capital émis	14 446 000,00	14 572 000,00	14 948 000,00
Capital non appelé			
Primes et réserves	52 016 506,01	219 244 994,28	219 244 994,28
Ecart d'évaluation		23 314 200,00	23 314 200,00
Ecart d'équivalence			
Résultat net	69 880 483,46	53 355 094,03	53 727 123,07
Autres capitaux propres-Report à nouveau	167 228 488,27	72 445 725,81	129 544 050,06
TOTAL DES FONDS PROPRES	303 571 477,74	382 932 014,12	440 778 367,41
DLMT			
Emprunts et dettes financières	363 332,37	246 995,00	334 955,58
Impôts (différés et provisionnés)	-2 162 882,77	-1 806 339,62	-2 943 047,99
Autres dettes non courantes			
Provisions réglementées	5 039 782,21	20 754 276,77	28 377 132,18
Provisions et produits constatés d'avance	10 682 288,28	6 947 460,11	8 050 156,65
Fonds ou valeur reçus des réassureurs			
TOTAL DES DLMT	13 922 520,09 2	26 142 392,26	33 819 196,42
Dettes à court terme			
Provisions techniques d'assurance	353 990 468,77	573 501 362,30	745 207 680,57
Opérations directes			
Acceptations			

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

Dettes et comptes rattachés			
Cessionnaires, cédants et comptes rattachés			
Assurés intermédiaire d'assurance et	87 969 864,35	59 077 718,51	68 681 826,78
Impôts	49 262 945,67	44 144 637,91	68 794 697,85
Autres dettes	58 826 701,70	82 098 048,15	102 763 092,49
Trésorerie passif			
Total des DCT	550 049 980,49	758 821 766,87	985 447 297,69
TOTAL PASSIF	867 543 978,32	867 543 978,32	1 460 044 861,52

Sources : Elaboré par nous même à partir du passif des bilans 2018, 2019, et 2020 de la CRMA

3.1.1.2 Présentation des bilans financiers en grand masse de la CRMA :

📊 Tableaux N°09 : Le bilan en grandes masse de l'année 2018 :

ACTIF			PASSIF		
désignation	montant	%	désignation	montant	%
Valeur immobilise (VI)	70559001,86	8,081	Fond propre	303571477,74	34,99
VALEUR D'exploitation(VE)					
Valeur réalisables(VR)	686742760,8	79,15	DLMT	13922520,09	1,60
Valeur disponible (VD)	110642215,58	12,75	DCT	550049980,10	63,4
Totale actif	867543978,32	100	Total passif	867543978,32	100

Source : Elaboré par nous même à partir de bilan 2018 de la CRMA

📊 Tableaux N°10 : Le bilan en grandes masse de l'année 2019 :

ACTIF			PASSIF		
désignation	montant	%	désignation	montant	%
Valeur immobilise (VI)	105708651,40	9,05	Fond propre	382932014,12	32,78
valeur d'exploitation (VE)					
Valeur réalisables(VR)	956524451,6	81,90	DLMT	26142392,26	2,23
Valeur disponible(VD)	105663070,15	9,04	DCT	758821766,87	64,97
Totale actif	1167896173,25	100	Total passif	1167896173,25	100

Source : Elaboré par nous même à partir de bilan 2019 de la CRMA

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

 **Tableaux°11 : Le bilan en grandes masse de l'année 2020 :**

ACTIF			PASSIF		
désignation	montant	%	désignation	montant	%
Valeur immobilise (VI)	107779231,34	7,83	Fond propre	440778367,41	30,18
valeur d'exploitation (VE)					
Valeur réalisables(VR)	1254898924	85,94	DLMT	33819196,42	2,31
Valeur disponible(VD)	97366706,39	6,66	DCT	985447297,49	67,49
Total actif	1460044861,52	100	Total passif	1460044861,52	100

Source : Elaboré par nous même à partir du bilan 2020 de la CRMA

3.1. 2.présentation du compte de résultat au sein de la CRMA :

Tableaux n°12 : le compte de résultat durant les années 2018,2019 et 2020 :

Désignation des comptes	2018	2019	2020
Primes émises sur opérations directes	265562424,89	290586550,69	308 316 309,42
Primes acceptées			
Primes émises reportées	-19446429,47	-6429708,77	- 6 931 673,05
Primes acceptées reportées			
I- Primes acquises à l'exercice	246115995,42	284156841,92	301 384 636,37
Prestations (Sinistres) sur opérations directes	-73062765,03	-105565783,20	-97 979 258,49
Prestations (Sinistres) sur acceptation			
II- Prestations (sinistres) de l'exercice	-73062765,03	-105565783,20	-97 979 258,49
Commissions reçues en réassurance			
Commissions versées sur acceptations			
III- Commissions de réassurance			
IV- La marge assurance	173053230,39	178591058,72	203 405 377,88
Achats et services extérieurs	-16823381,43	-16152884,16	-25 302 207,15

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

Charges de personnels	-72103416,87	-84206823,55	-98 525 761,04
Impôts, taxes et versements assimilés	-5515609,62	-5919927,74	-6 523 610,44
Production immobilisée			
Autres produits opérationnels	5908774,23	5719804,60	5 778 873,20
Autres charges opérationnels	-1087924,17	-1280614,44	-1 190619,54
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	-4578963,26	-18624339,51	-14 747 846,36
Reprise sur perte de valeur et provisions			
V- Résultat technique opérationnel	-94200521,12	-120464784,80	- 140 511 171, 33
Produits financiers			
Charges financiers	-25000,00		
VI- Résultat financier	-25000,00		
VII- Résultat ordinaires avant impôts	78827709,27	-6577519,51	-10 303 791,85
Impôts exigibles sur résultats ordinaires (IBS)	-8947225,81	1806339,62	1 136 708,37
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires			
Total des produits des activités ordinaires			
Total des charges des activités ordinaires			
VIII- Résultat net des résultats ordinaires	-8947225,81	-4771179,89	-9 167 083,48
Eléments extraordinaires (produits) (*)			
Eléments extraordinaires (Charges) (*)			
XI- Résultat extraordinaires			
X- Résultat net de l'exercice	69880483,46	53355094,03	53 727 123,07

Source : Elaboré par nous même à partir des comptes des résultats de la CRMA

3.2 L'analyse financière de la CRMA :

3.2.1 L'analyse par les indicateurs d'équilibres financiers :

3.2.1 .1 Le fonds de roulement :

 Le calcule par le haut du bilan :

$$\text{FR} = \text{CAPITAUX PERMANENTS (CPE)} - \text{VALEURS IMMOBILISEES (VI)}$$

Capitaux permanents (CPe) = Capitaux Propres (CP) + Dettes Long et Moyen Terme (DLMT)

Valeurs immobilisées = Immobilisations incorporelles+ Immobilisations

- incorporelles+Immobilisations en cours + Immobilisations financières.

DESIGNATION	2018	2019	2020
CPe (1)	317493997,8	409074406,4	474597563,8
AI (2)	70159001,86	105708651,40	107779231,34
FR (1-2)	247334995,9	303365755	366818332,5

Tableau N°13 : Calcul du FR par le haut du bilan (Unité : DA)

Source : établi par nous même à partir du bilan de CRMA

 Le calcul de FR par le bas de bilan

$$\text{FR} = \text{Actif Circulant(AC)} - \text{Dettes à Court Terme (DCT)}$$

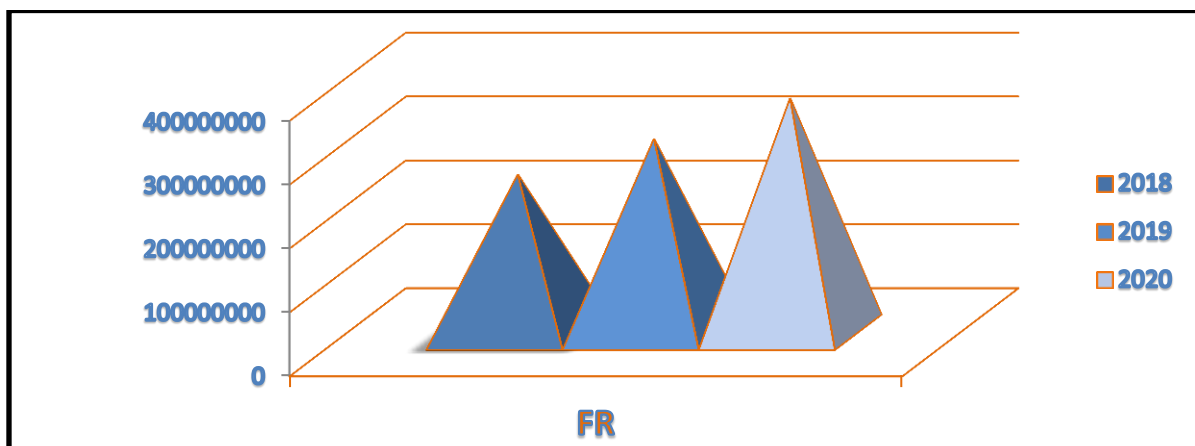
Actif Circulant = Valeurs d'Exploitation (VE) + Valeurs Réalisable (VR) + Valeurs Disponibles (VD).

Tableau N°14 : Calcul du FR par le bas du bilan :

DESIGNATION	2018	2019	2020
AC(1)	797384976,3	1062187522	1352265630
DCT(2)	550049980,49	758821766,87	985447297,49
FR (1-2)	247334995,9	303365755	366818332,5

Source : établi par nous même à partir du bilan de la CRMA

Figure N°02 : Présentation graphique du fond de roulement :



Source : établi par nous même à partir de tableau N°14

Interprétation du fond de roulement :

On constate que la CRMA affiche sur les trois années un fond de roulement positif (FR>0) soit 247334995,9 en 2018,303365755 en 2019,366818332,5 en 2020 qui signifie que les besoins permanent sont totalement financés par les ressources permanentes qui veut dire que la CRMA est en équilibre financier à long terme, qui veut dire aussi que l'excédent dégagé peut financer totalement ou partiellement le besoin en fond de roulement

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

3.2.1.2. Le besoin en fond de roulement (BFR) :

Il se calcule par deux méthodes différentes.

 la 1^{ère} méthode :

	2018	2019	2020
VE+VR(1)	686742760,8	956524451,6	1254898924
DCT-DF (2)	550049980,49	758821766,87	985447297,49
BFR (1-2)	136692780,4	197702684,8	269451626,6

$$\text{BFR} = (\text{Valeurs d'exploitation} + \text{Valeurs réalisables}) - (\text{Dettes à court terme})$$

Tableau N° 15 : Calcul du BFR par la première méthode (Unité : DA)

Source : établi par nous même à partir du bilan de la CRMA

 la 2^{ème} méthode :

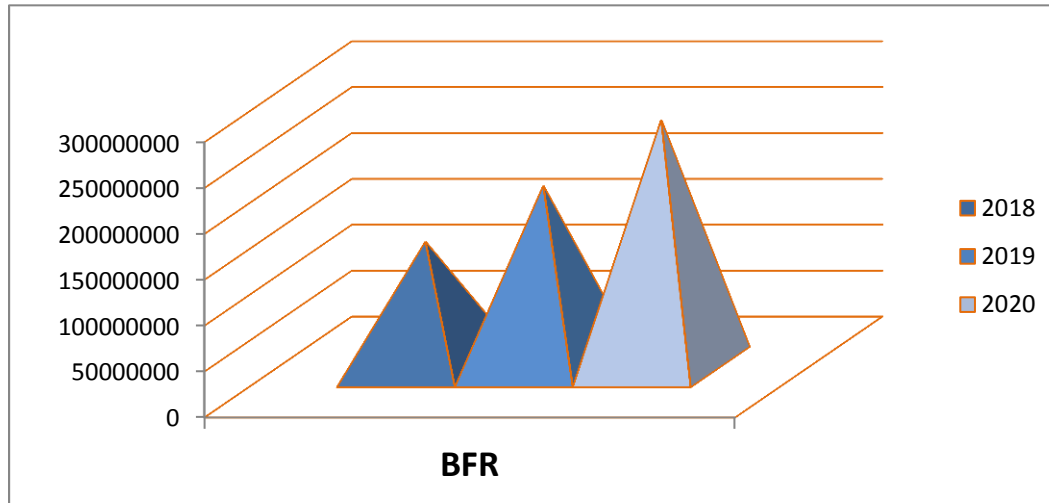
$$\text{BFR} = (\text{Actif circulant} + \text{concours bancaires}) - (\text{Dettes à Court Terme})$$

Tableau N°16 : Calcul du BFR par la deuxième méthode. Unité : DA

DESIGNATION	2018	2019	2020
AC +CBT(1)	686742760,8	956524451,6	1254898924
DCT(2)	550049980,49	758821766,87	985447297,49
BFR (1-2)	136692780,4	197702684,8	269451626,6

Source : établi par nous même à partir du bilan de CRMA

figure N 03 : présentation graphique du développement du besoin en fond de roulement :



Source : établi par nous même à partir de tableau N°16

Interprétation du besoin en fond de roulement :

A travers les résultats obtenus dans le tableau, nous remarquons que la société a dégagé un BFR positif durant toute la période de notre étude, soit 136692780,4 en 2018, 197702684,8 en 2019, et 269451626,6 en 2020, qui veulent dire quelle est en équilibre a court terme. Malgré cette équilibre quelle émet elle aura besoin de recourir a des fonds supplémentaires si le FR sa vairé insuffisant, pour pouvoir financer son cycle d'exploitation car un BFR positif signifie que les fonds nécessaires pour financer l'exploitation sont supérieurs aux ressources d'exploitation dont l'entreprise dispose.

3.2.1.3. La trésorerie nette (TN)

$$T.N = \text{FOND DE ROULEMENT} - \text{BESOIN EN FOND DE ROULEMENT}$$

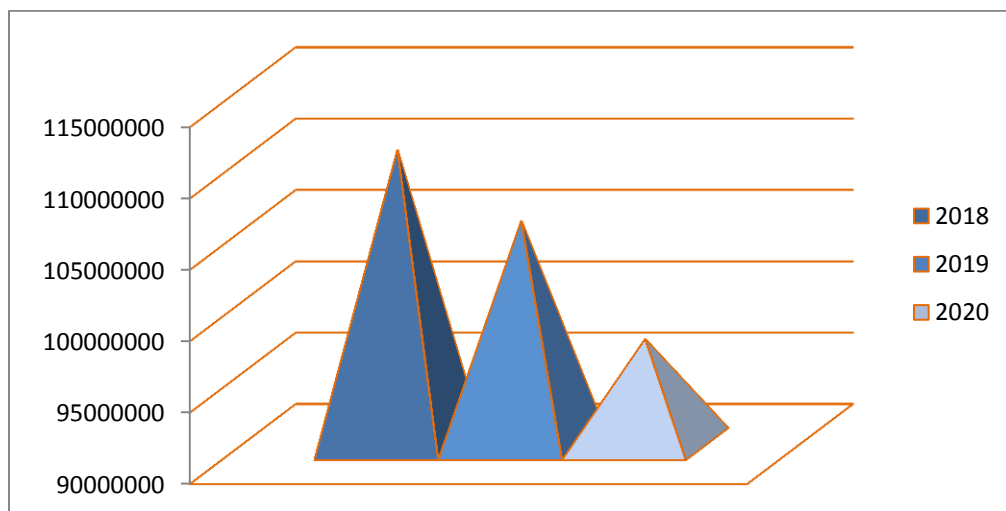
DESIGNATION	2018	2019	2020
FR(1)	247334995,9	303365755,3	366818332,5
BFR(2)	136692780,4	197702684,8	269451626,6

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

T.N (1-2)	110642215,58	105663070,15	97366705,9
------------------	--------------	--------------	------------

Tableau N°17 : Calcul de la TN

Figure n04 : présentation graphique de l'évolution de la trésorerie nette :



Source : établi par nous-même a partir du tableau N°17

L'interprétation de la Trésorerie nette :

Suivant les résultats obtenus, on constate que la trésorerie nette (T.N>0) de la CRMA est positive avec 110642215,58 en 2018 et 105663070,15 en 2019 et en enfin 97366705,9 en 2020, qui veut dire simplement que le fond de roulement couvre largement les besoin en fond de roulement qui résulte une situation d'équilibre financier au niveau de la CRMA pendant ces trois années.

3.2.1. L'analyse par la méthode des ratios

3.2.1.1. Ratios de structure financière

3.2...1.1.1 Ratio d'endettement (R.E) :

$$R.E = \text{TOTAL DES DETTES} / \text{SOMME DU PASSIF}$$

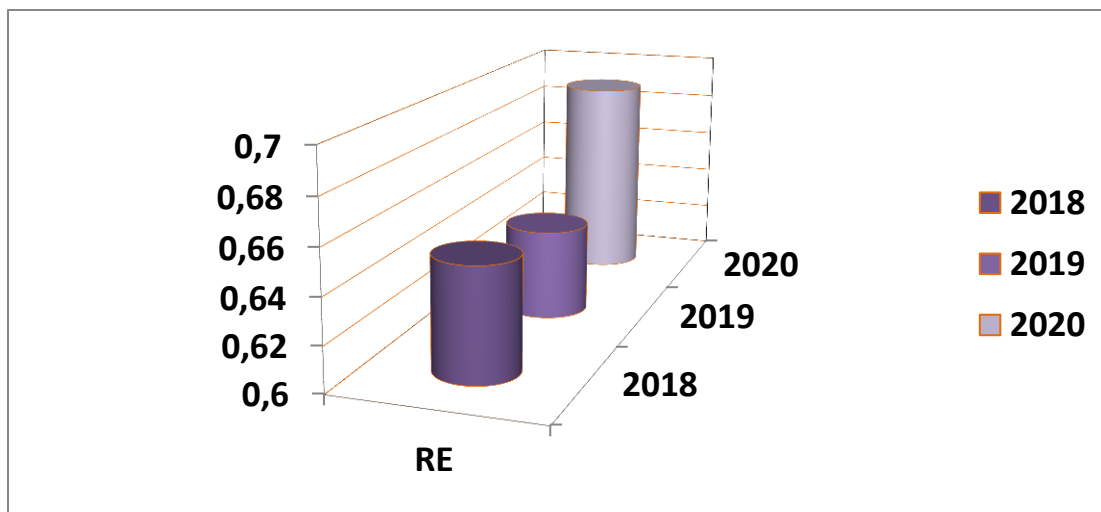
Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

Tableau N°18 : calcul du ratio d'endettement (Unité : DA)

DESIGNATION	2018	2019	2020
TOTAL DES DETTES (1)	563972500,19	758821766,87	1019266494
SOMME DU PASSIF (2)	867543978,32	1167896173,25	1460044861,52
R.E (1/2)	0,65	0,64	0,69

Source : établi par nous même à partir du bilan de la CRMA

Figure N05 : Représentation graphique de l'évolution du ratio d'endettement :



Source : établi par nous même à partir du tableau 18

l'interprétation du ratio d'endettement :

D'après les résultats, on remarque un ratio d'endettement inférieure a 100% qui signifie que la CRMA est pas crédible, considérer comme étant un point positif pour la société, car un ratio trop élevés dit que la société se trouvera dépendante des financements extérieures dit l'endettement.

3.2.1.1.2 Ratio de l'autonomie financière (A.F) :

A.F=CAPITAUX PROPRES /DLMT

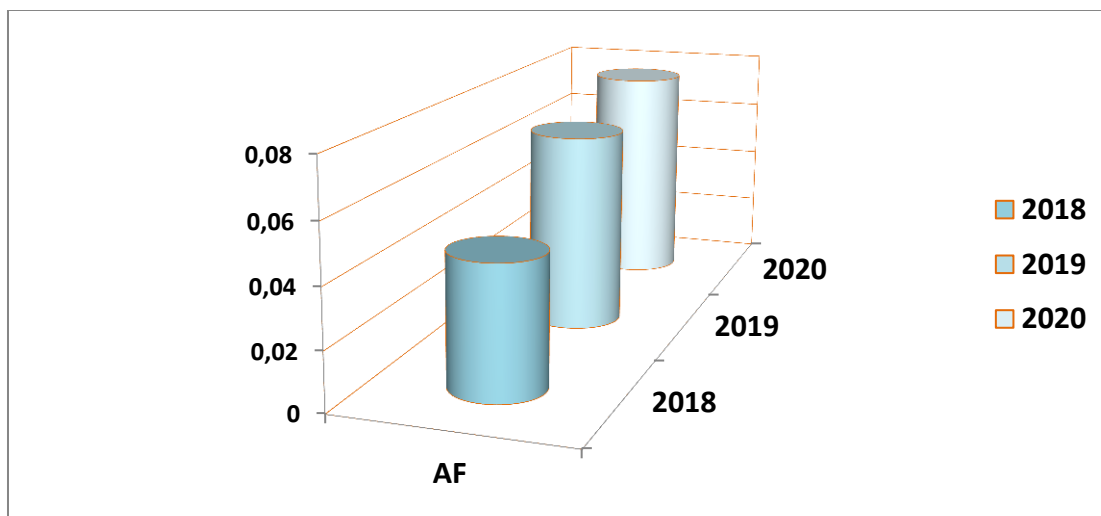
Tableau N° 19 : Calcul du ratio l'autonomie financière (A.F): (Unité : DA)

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

DESIGNATION	2018	2019	2020
DLMT (1)	13922520,09	26142392,26	33819196,42
CAPITAUX PROPRES (2)	303571477,74	382932014,12	440778367,41
A.F (1/2)	0,045	0,068	0,076

Source : établi par nous même à partir du bilan de la CRMA

Figure N06 : représentation graphique de L'évolution de l'autonomie financière :



Source : établi par nous même à partir du tableau N°19

l'interprétation de l'autonomie financière :

On constate vue les résultats, l'autonomie financière est inférieures a 50 % qui veut dire que la CRMA n'est pas indépendante financièrement autrement dit elle ne peut pas financer son exploitation ainsi que ses investissements avec ses propres moyens.

3.2.1.2. Le ratio de solvabilité :

RATIO DE SOLVABILITE = TOTAL ACTIF/ ENSEMBLE DES DETTES
--

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

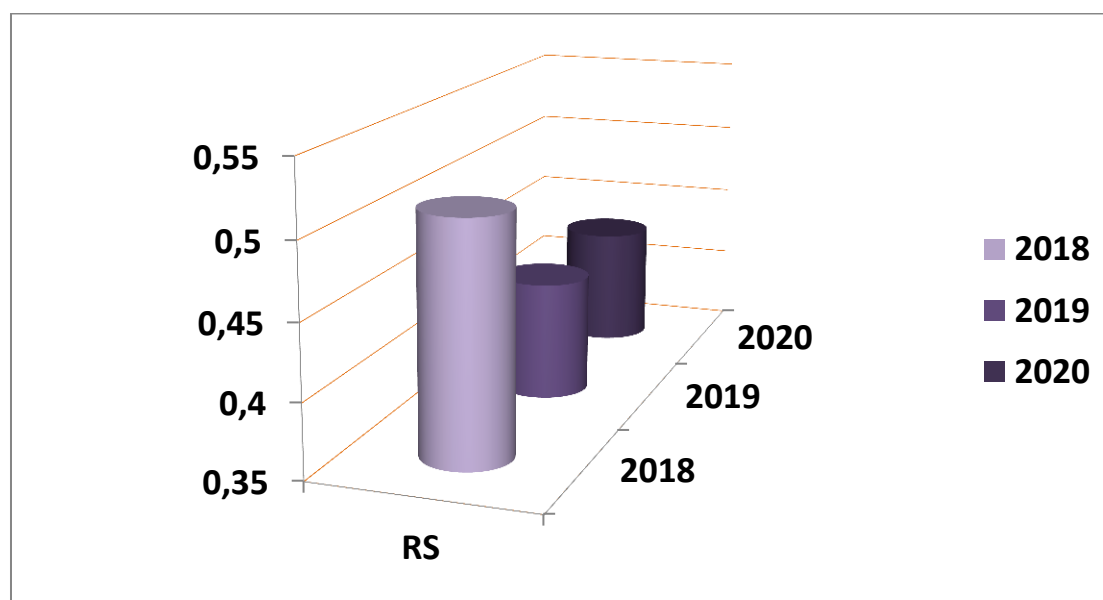
Tableau N°20 : Calcul du ratio de solvabilité

(Unité : DA)

DESIGNATION	2018	2019	2020
TOTAL ACTIF (1)	303571477,74	1167896173,25	1460044861,52
ENSEMBLE DES DETTES (2)	593972500,5	811664159,1	1019266494
RATIO DE SOLVABILITE (1/2)	0,51	1,43	1,43

Source : établi par nous même à partir du bilan de la CRMA

Figure N07 : présentation graphique de l'évolution du ratio de solvabilité :



Source : établi par nous-même a partir du tableau N°20

interprétation du ratio de solvabilité :

On remarque que le ratio de solvabilités pendant les trois années est inférieure a 100 %qui veut dire que la CRMA n'est pas solvable, elle n'a pas une capacité à rembourser ses dettes à long terme ni cours terme.

3.2.1.3. Ratios techniques et financiers :

3.2.1.3.1 Ratio de sinistralité :

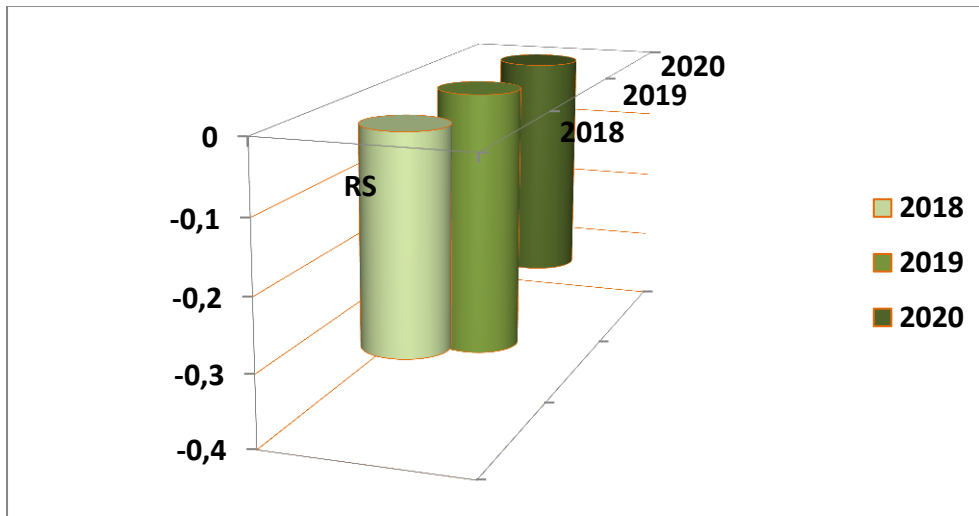
Ratio de sinistralité = Charge des sinistres/ Primes acquises
--

Tableau N°21 : ratio de sinistralité

DESIGNATION	2018	2019	2020
CHARGE DES SINISTRES (1)	-73062765,03	- 105565783,20	-97979258,49
PRIMES ACQUISES (2)	246115995,42	284156841,92	301384636.37
RATIO DE SINISTRALITE (1/2)	-0,29	-0,37	-0,32

Source : établi par nous même à partir du compte de résultat de la CRMA

Figure N08 : représentation graphique de l'évolution du ratio de sinistralité :



Source : établi par nous même à partir du tableau N°21

interprétation du ratio de sinistralité :

Vue les résultats obtenue le ratio de sinistralités sa vairé négatifs qui veut dire que la CRMA na pas la capacité de rembourser l'ensemble de ses sinistres avec ces primes acquise, autrement dit les primes encaisser sont inferieur aux remboursements des sinistres de la société.

3.2.1.3.2 Le ratio de frais de gestion :

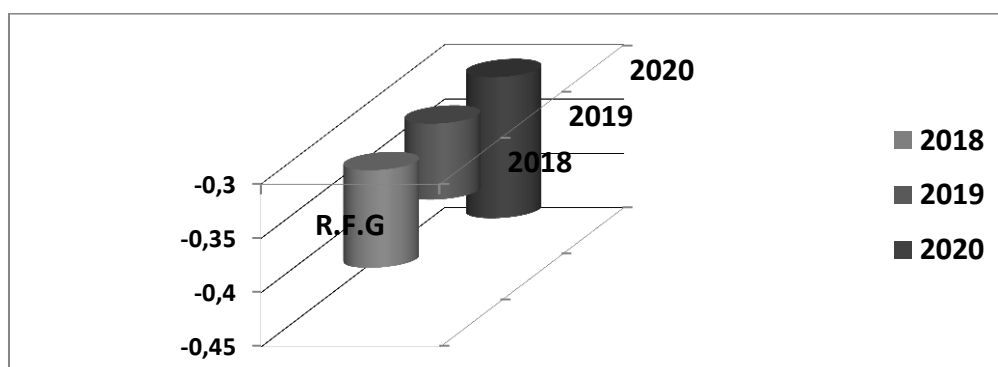
Ratio de frais de gestion = Frais de gestion/ Primes acquises
--

Tableaux N°22 :

	2018	2019	2020
FRAIS DE GESTION (1)	-96127340,48	-106963241,5	-131542198,77
PRIMES ACQUISES (2)	246115995,42	284156841,92	301384636,37
RATIO DE FRAIS DE GESTION (1/2)	-0,39	-0,37	-0,43

Source : établi par nous même à partir de compte de résultat de la CRMA

figure N09 : Représentation graphique de l'évolution du ratio de frais de gestion :



Source : établi par nous même à partir du tableau N°22

Interprétation du ratio de frais de gestion :

D'après les résultats obtenus le ratio de frais de gestion est négatif durant les trois années 2018,2019 et 2020 qui veut dire que la les frais de la CRMA diminue d'années en années qui représente un point positive pour la société.

3.2.1.3.3 Le ratio combine :

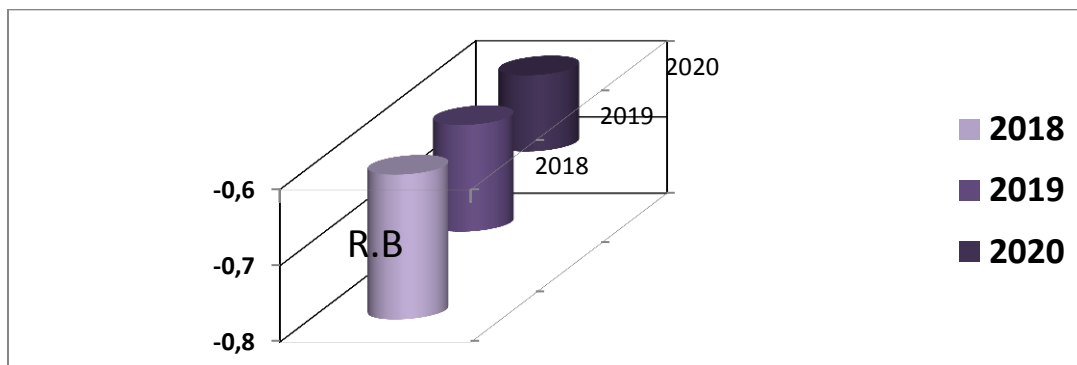
$$\text{Ratio combine} = (\text{charge sinistre} + \text{frais de gestion}) \backslash \text{primes acquis}$$

Tableaux°23

	2018	2019	2020
CHARGE SINISTRE (1)	-73062765,03	- 105565783,20	-79979258,49
FRAIS DE GESTION (2)	-96127340,48	-106963241,5	-131542198,77
TOTAL (3)	-196190105,51	-212529024,7	-211521457,26
PRIMES AQUISE(4)	246115995,42	284156841,92	301384636,37
RATIO COMBINE (3/4)	-0,79	-0,74	-0,70

Source : établi par nous même à partir du compte de résultat de la CRMA

FIGURE N10 : Représentation graphique de l'évolution du ratio combine :



Source : établi par nous même à partir du tableau N°23

Interprétation du ratio combine :

Nous remarquons d'après les données si dessus que le ratio combiner a diminuer durant 2019 et 2020 par rapport a 2018 de 5% et après de 9% ,qui peut être interpréter que la performance et la rentabilité technique des assureurs de la CRMA a diminuer durant ces trois années.

3.2.1.4 Ration de liquidité

3.2.1.4.1. Ratio de liquidité générale :

$$\text{Ratio de liquidité générale (R.L.G)} = \frac{\text{Actif circulant (AC)}}{\text{Dettes à court terme (DCT)}}$$

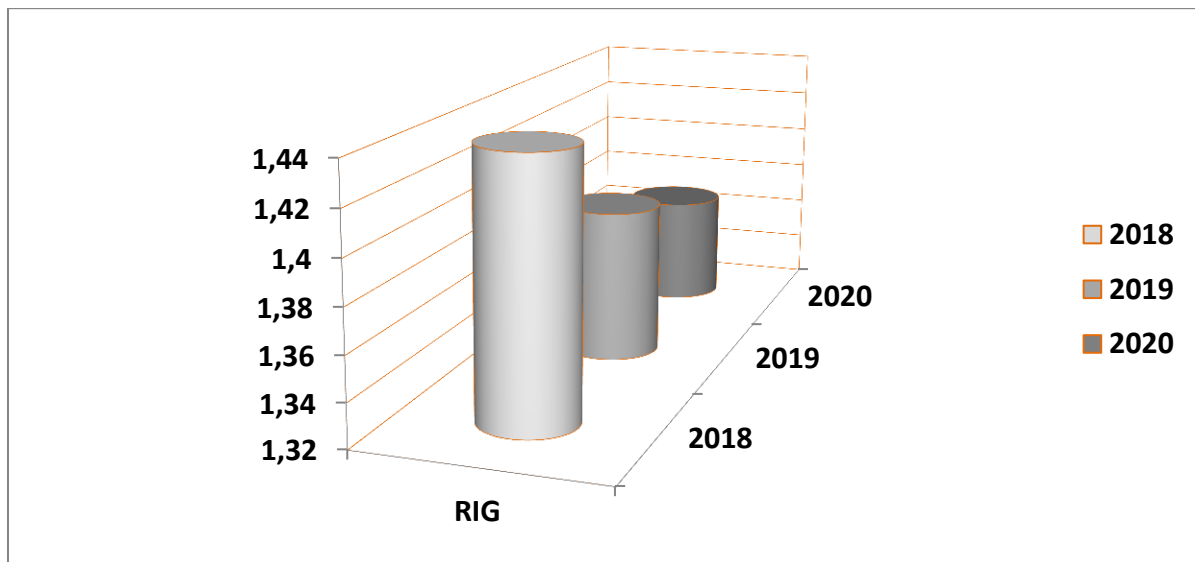
Tableau N°25 : Calcul du ratio de liquidité générale

(Unité : DA)

DESIGNATION	2018	2019	2020
AC (1)	797384976,3	1062187522	1352265630
DCT (2)	550049980,49	758821766,87	985447297,49
R.L.G (1/2)	1,44	1,39	1,37

Source : établi par nous même à partir du bilan de la CRMA

Figure N11 : La représentation graphique de l'évolution du ratio de liquidité générale :



Source : établi par nous même à partir du tableau N°25

l'interprétation du ratio de liquidité général :

après la constatation des résultats on remarque que le ratio liquidité général est supérieure a 1% pendant les trois années qui veut dire que la CRMA a un actif a cours terme suffisant pour couvrir son passif a cours terme ce qui signifie aussi que son fond de roulement est positif.

3.2.1.4.2. Ratio de liquidité réduite :

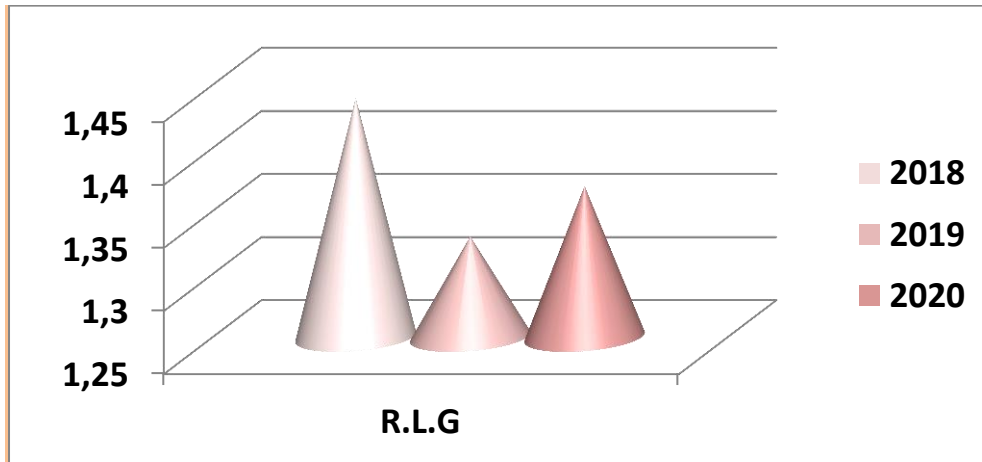
R.L.G= (créances +disponibilités)/dette a cours terme
--

Tableaux N° 26 : calcule du ratio de liquidité réduite :

désignation	2018	2019	2020
créances	686742760,8	956524451,6	1254898924
disponibilités	110642215,58	105663070,15	97366706,39
dette a cours terme	550049980,10	758821766,87	985447297,49
R.L.G	1,44	1,33	1,37

Source : établi par nous même à partir du bilan de la CRMA

Figure N12 : Représentation graphique du ratio de liquidité réduite :



Source : établi par nous même à partir de tableau N°26

Interprétation du ratio de liquidité réduite :

D'après les résultats obtenus dans le graphe si dessus on constate une diminution du ratio de liquidité générale dans l'année 2019 par rapport à 2018 d'un pourcentage de 0,11% et une augmentation pas vraiment importante a 1,37.

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

3.2.1.4.3. Ratio de liquidité immédiate :

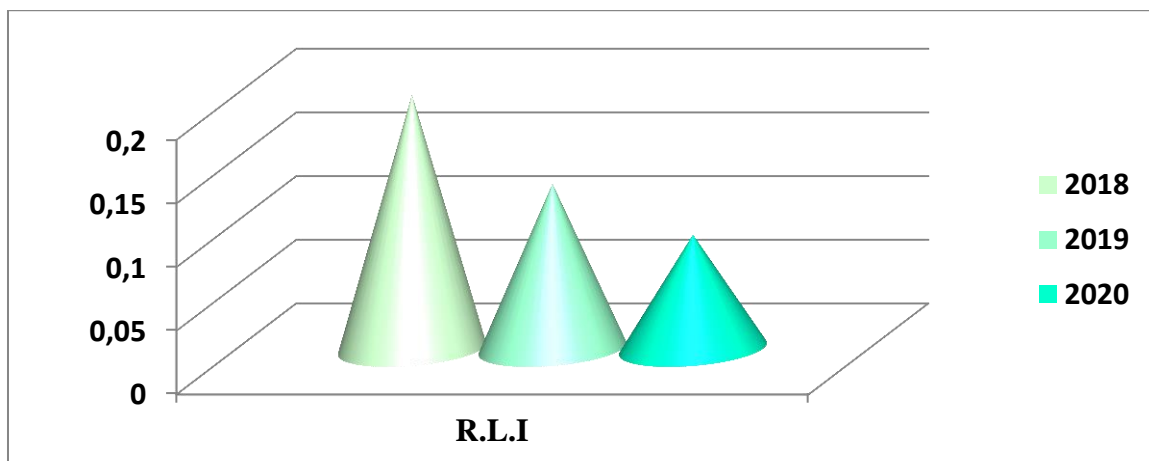
$$\text{R.L.I} = \text{valeur disponible (VD)} / \text{dette a cours terme}$$

Tableau N ° 27 :

	2018	2019	2020
VD	110642215,58	105663070,15	97366706,39
dette a cours terme	550049980,10	758821766,87	985447297,49
R.L.I	0,20	0,13	0,09

Source : établi par nous même à partir du bilan de la CRMA

FigureN13 : Représentation graphique du ratio de liquidité immédiate :



Source : établi par nous même à partir du tableau N°27

Interprétation du ratio de liquidité immédiate :

D'après les résultats obtenus, si dessus le ratio de liquidité immédiate est de 0,20 en 2018, mais il a connu une diminution au niveau de l'année 2019 à 0,13 et une plus grosse chute en 2020 à une somme de 0,09.

3.2.1.5...Ratio de rentabilité

3.2.1.5.1. Ratio de rentabilité financière des capitaux propres :

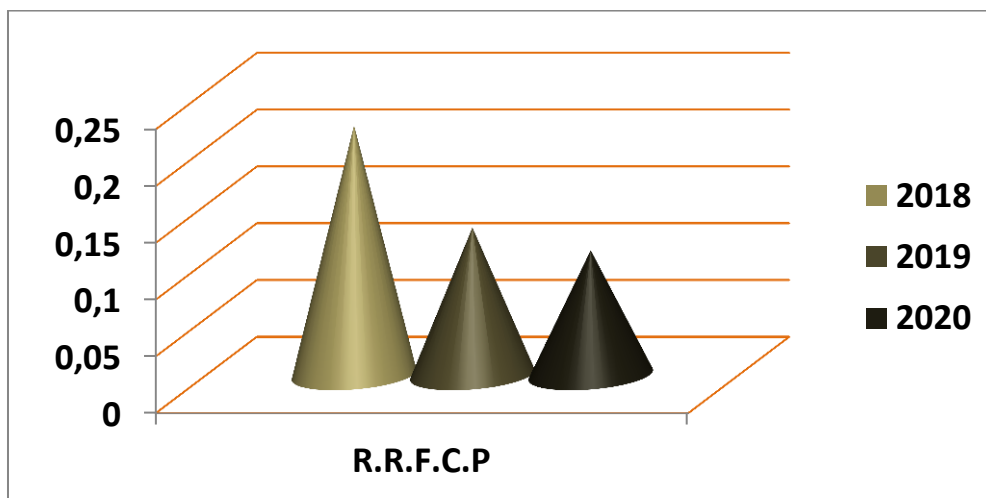
Ratio de rentabilité financière des capitaux propres = Résultat net/Capitaux permanant.

Tableaux N°28 :

DESIGNATION	2018	2019	2020
RESULTAT NET (1)	69880483,46	53355094,03	53727123,07
CAPITAUX PERMANANT (2)	317493997,8	409074406,4	474597563,8
R.R.F.C.P(1/2)	0,22	0,13	0,11

Source : établi par nous même à partir du bilan de la CRMA

Figure N14 : Représentation graphique de l'évolution du ratio de rentabilité financière des capitaux propres :



Source : établi par nous même à partir de tableau N°28

Interprétation du ratio de rentabilité financière des capitaux propres :

D'après les résultats obtenue si dessus, durant les trois années 2018, 2019,2020 le ratio de rentabilité financières des capitaux propres est supérieur a 15 % qui veut dire que les capitaux propres de la CRMA sont suffisant pour financer ses activités, qui permet la rémunération des investissements des actionnaires.

3.2.1.5.2. Ratio de rentabilité économique :

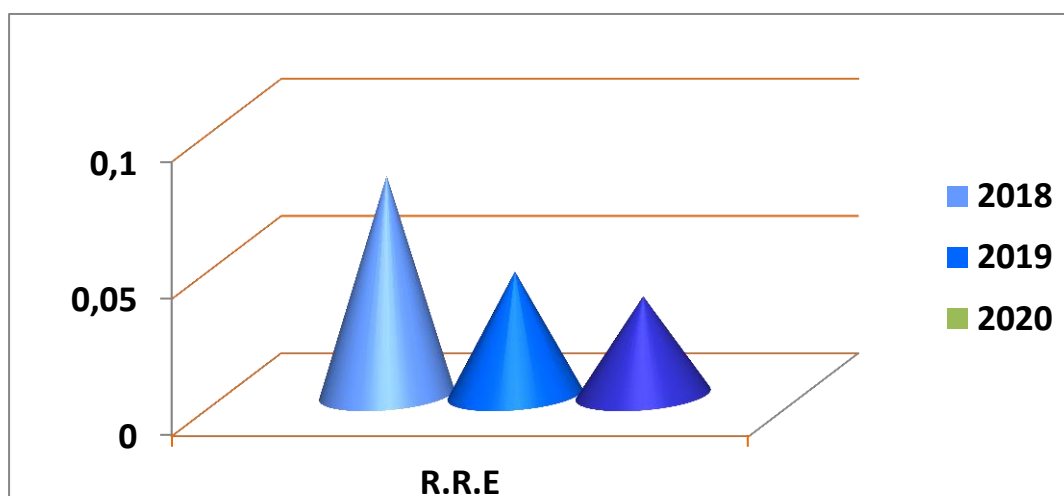
$$\text{Ratio de rentabilité économique} = \frac{\text{résultat net}}{\text{total actif}}$$

Tableaux N °29 :

	2018	2019	2020
RESULTAT NET (1)	69880483,46	53355094,03	53727123,07
TOTAL ACTIF (2)	867543978,32	1167896173,25	1460044861,52
R.R.E (1/2)	0,080	0,045	0,036

Source : établi par nous même à partir du bilan de la CRMA

Figure N 16 : Représentation graphique de l'évolution du ratio de rentabilité économique



Source : établi par nous même à partir du tableau N°29

Chapitre III : Etude de cas « la gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutuelle agricole (CRMA)»

Interprétation du ratio de rentabilité économique :

On constate que le ratio de rentabilité économique est inférieur à 15% pendant les 3 années 2018, 2019, 2020 ce qui exprime la faible capacité de la CRMA à s'enrichir, a dégagé un résultat important en utilisant seulement ses moyens.

Conclusion

Ce chapitre présente l'étude de cas empirique sur notre thème « la gestion comptable et financière d'une compagnie d'assurance » appliqué au sien de la caisse régionale mutuelle agricole (CRMA).

Nous avons mettre en pratique les aspects théorique abordés dans le deuxième chapitre grâce aux données fournier par la (CRMA), service finance et comptabilité.

Après avoir fait connaissance de la (CRMA), nous avons présenté les opérations comptables de * production et sinistres* enregistrées au sien d'une compagnie d'assurance mutuelle, en suite nous avons fait l'analyse financière et nous avons utilisé deux méthodes, la première est celle des indicateurs d'équilibre qui nous ont permis de connaitre la situation financière de la (CRMA) durant les trois années 2018, 2019, 2020, à travers de fond de roulement « FR », besoin de fond de roulement « BER » et la trésorerie, la seconde c'est la méthode des ratios, qui nous permis d'analyser ses forces et ses faiblesses.

En effet, la pratique dans le réel nous a aidés à mieux comprendre le concept de performance, qui est un élément très important pour toute entreprise afin de savoir si elle dote d'une stratégie de développement.



Conclusion générale

Conclusion générale

Conclusion

A terme de notre travail intitulés la gestion comptable et financière d'une compagnie d'assurance cas de la C.R.M.A on a pu conclure que l'apparition des mutuelles d'assurances est considéré comme un sauveur, une solution qui a rempli le vide laissé par les institutions publiques et les entreprise prive, qui a contribuer a l'évolution et progression économique et sociale de l'Algérie.

Les mutuelles d'assurances sont des regroupements de personnes non de capitaux, avec absence de but lucratif garantissant un engagement durable en vers leurs membres.

Occupant près d'un quart du marché des assurances, les mutuelles d'assurances représente un regroupement volontaire de personne appelée sociétaires, opérant grâce a des fonds d'établissement, la communauté sociétaires composant la mutuelles ont pour finalités les satisfactions des besoins de ses membres.

Répondant ainsi à leur principe de solidarité, elle présente une valeur ajoutée pour l'économie, et l'ensemble de la société par rapport à leurs concurrentes, en termes culturels, politiques mais aussi économiques et social. De nombreux citoyens choisissent précisément des mutuelles d'assurances pour bénéficier d'un bon niveau de soins de santé et de services sociaux, pour s'assurer contre tous les types de risques et trouver la meilleure solution à leurs besoins. Ainsi, les mutuelles devraient être mieux reconnues en tant qu'acteurs distincts et importants de l'économie et de la société.

Grâce à Ce travail nous avons compris et juge ,que l'information comptable et financière est un outil important et fondamental pour le bon fonctionnement de la sociétés, elle permet de porter des jugements sur l'état de la structure financière et le niveau de performance de l'activités a partir de l'analyse financière , car une des finalités de la comptabilité est de mesurer le bénéfice ou la perte réalisée par l'entreprise à travers ses documents comptables (*bilan, tableau de comptes de résultat...*).Par ailleurs, c'est à travers l'analyse financière qu'on peut évaluer les points forts et détecter les difficultés et les impasses financières de la société.

Afin de bien mener notre travail ,d'approfondir nos connaissances et de vérifier si les informations apporter, et trouve son correct, on a procéder au traitement d'un cas pratique au niveau de a C.R.M.A de TIZI- OUZOU ,qui nous a permis de concevoir des passerelles qui existent entre le savoir théorique et la pratique sur le terrain ,portant sur la détermination du déroulement de l'organisation comptable au sein de la C.R.M.A, cela nous a permis de bien

Conclusion générale

comprendre les principes de la comptabilité et les rôles tenus par cette dernière, on a constaté que l'outil d'enregistrement des opérations et une méthode de valorisation du Patrimoine possédés par la société. Grâce à ce cas pratique on a vu que la C.R.M.A suit un système et une organisation comptable qui lui convient, tout en suivant les normes en conformité avec le nouveau système comptable (SCF), afin que cette dernière soit adaptée à son activité et son objectif final. Notre cas pratique porte aussi sur l'analyse des états financiers (bilans et comptes de résultat) de la C.R.M.A pendant les trois dernières années (2018, 2019 et 2020), afin de collecter des informations à partir des états financiers comptables et financiers.

En effet, la mise en exergue des informations comptables et financières nous a permis d'analyser la situation financière qui repose sur un ensemble de méthodes et outils permettant de décrire, de juger la situation financière de la C.R.M.A et en conséquence déterminer sa performance, à travers la lecture de l'information comptable et financière en calculant les indicateurs d'équilibre financier (*FR, BFR et trésorerie*) et l'analyse par la méthode des ratios.

Ce qui nous a permis de suivre l'évolution des variables (financières, immobilisation..) dans le temps et dans l'espace, qui veut dire que les résultats obtenus lors de notre analyse nous permettront aussi de faire une comparaison avec d'autres organismes exerçant la même activité. Cependant, nous avons limité notre étude dans le temps.

Notre travail nous a permis de vérifier la consistance de nos hypothèses et de répondre à notre problématique, en effet la gestion comptable représente le point de départ de toute analyse financière, sans l'information comptable la possibilité d'établir des états financiers est réduite à néant, ce qui résulte de l'impossibilité d'établir une analyse financière, et la connaissance de la performance de la société sera aussi impossible.

Comme finalité nous avons inclus que l'organisation comptable a une importance capitale, car elle assure le suivi de toutes les activités, en outre, l'organisation comptable est une condition nécessaire pour permettre à la mutuelles d'assurance, de mettre en œuvre les outils d'analyse, et d'évaluation pertinents de l'information produite par la société afin de développer les stratégies nécessaires à sa croissance.

Bibliographies

Ouvrages

- André ROCHELLE, *Livre d'assurance : top pratique*, paris édition : top 1999.
- BLANCA BALLASTER, Unité Valeur ajoutée européenne, « *un statue de la mutualité européenne* », Manuscrit achevé le 14 janvier 2013. Bruxelles, © Union européenne 2013.
- Blanca Ballester, Unité Valeur ajoutée européenne « *Évaluation de la valeur ajoutée européenne Un statut de la mutualité européenne* » Manuscrit achevé le 14 janvier 2013. Bruxelles, © Union européenne, 2013.
- CATHERINE PARIS, LE REGIME DE L'ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE, ED LARCIER, Bruxelles, 2004.
- COUILBAULT F, ELIASHBRC, LATRASS M. « *les grands principes de l'assurance* », 5ème édition l'argus de page l'assurance, Paris
- DENIS MALHERBE, « *l'éthique dans le management des entreprises mutualiste : questions de gouvernance et de légitimité* », management& Avenir 6/2008 (n°20),
- DEREZ MICHEL, DUVANT MARCEL « *analyse financière* », France, édition technique, septembre 1999.
- EVRARET, serge, analyse et diagnostique financier 2^{ème} édition paris, eyrolles, 1992.
- FRANCOIS ALWAD, PATRICK THOURT « *gestion de l'entreprise d'assurance* », ed danoe paris, 2013.
- KARINE CERRADA YVES DE RONGÉMICHEL DE WOLF MICHEL GATZ « *comptabilité et analyse des états financiers, principe et application* », Fond Jean Pâques, 4 – 1348 Louvain-la-Neuve.
- Le conseil National des Assurances, Ali Mebarki « *Les mutuelles d'assurance à la conquête du marché* », revue de l'assurance, N°5 à avril
- M. DOUWE GRIJPSTRA, M. SIMON BROEK, M. BERT-JAN BUISKOOL, MME MIRJAM PLOOIJ, « *le rôle des sociétés mutuelles aux XXIE siècle* », manuscrit archivé en 2011

- MESSAOUD BOUALEM TAFIANI : « *le contrôle de gestion dans une entreprise algérienne d'assurance* », Office des publications universitaire, ALGER.
- *Technique d'assurance*, 2007, Nabil Mrabet
- THIBIERGE CHRISTOPHE, analyse financière 2^{ème} édition, librairie Vuibert 2007.
- YEGLEM J.APHIMIPPS A RAULT C, Analyse comptable et financière 8^{ème} édition, paris 2000.
- ZADJNEWBER DANIEL, économie et gestion de l'assurance, édition paris economica 2006.

Mémoires

- AMMOUR SABRINA, CHERIF FAZIA « *essai d'analyse financière d'une compagnie d'assurance : cas de la société CASH spa de BIRKHDAM* » U.M.M.T.O de tizi ouzou 2018/2019.
- AOUANI Houa, « *Essai de caractérisation des mutuelles en Algérie à travers une étude typologique critique* », U.M.M.T.O de TIZI OUZOU, 2014,2015.
- BELKADI JAMILA, GHANDRICH WAHIBA, « *caractéristiques des mutuelles en Algérie : application la MATEEC, agence de Tizi-Ouzou* » U.M.M.T.O de TIZI OUZOU, 1016,2017.
- MAZOUZI SAMIA, MEHARI IMANE « *la comptabilité sectoriel des compagnies d'assurances et présentation des états financiers cas de la SAA* », U.M.M.T.O TIZI OUZOU, 2018,2019.
- RANDIARIANARISOA NIRIAINA « *spécificités de la comptabilité des assurances : cas de l'assurance ARO* » université d'Antananarivo ,2011\2012.
- REKIK AZEDINE ZIDANI SAMIR : « *Essai d'analyse des obstacles de développement des assurances de personnes en Algérie* » Mémoire de fin de cycle, En vue de l'obtention du diplôme de master LMD en sciences économiques, université Abderrahmane Mira-Bejaia, promotion : 2013/2014.
- TOUDERT THANINA, NAIT KADI SADIA « *l'organisation comptable et financière d'une compagnie assurance : cas de la société d'assurances SAA (direction régional de TIZI OUZOU)*» U.M.M.T.O TIZI OUZOU, 2018, 2019.

Cours

- Cours de contrôle de gestion appliqué à l'assurance, partis (2).
- Comité éditorial pédagogique de l'UVMaF « *LA mutuelle* », Université Médicale Virtuelle Francophone, 2011-1012.

Arrêtés

- Article L322-26-1 du code des assurances en France.
- Ordonnances N°95-07 du 23 chaabane 1415 correspondant au 25 janvier 1995, relatives aux assurances et ses textes d'application. Avril 2014.

Webographie

- <http://centre-de-formation-financiere.over-blog.com/2014/09/mutuelles-d-assurance-comptabilite-les-principes-et-les-particularites.html>.
- <http://fseg.univetlemcen.dz/pdfmecas/Mlle%20BOULAHIA20%Latifa.pdf>.
- <http://www.iefpedia.com/france/wp-content/uploads/2011/04/L'evolution-du-secteur-algerien-des-assurances-billel-benilles1.pdf>.
- <https://selectra.info/assurance/comprendre>.
- <https://www.cairn.info/gestion-de-l-entreprise-d-assurance--9782100765386-page-239.htm>.
- <https://www.depensez.com/avantages-des-mutuelles/>
- <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-perso/assurances-et-mutuelles/assurance/comprendre-le-mecanisme-de-l-assurance/>.
- <https://www.memoireonline.com/07/12/6076/Rapport-de-stage-sur-le-theme-organisation-comptable-des-compagnies-d-assurance-cas-de-la-Gener.html>.
- www.cours-assurance.org.
- www.poursolidarite.eu.

Liste des annexes

ANNEXE 01	Actif du bilan comptable de la CRMA l'année 2018
ANNEXE 02	Passif du bilan comptable de la CRMA de l'année 2019
ANNEXE 03	Compte de résultat de la CRMA DE l'année 2018
ANNEXE 04	Actif du bilan de L'année 2019
ANNEXE 05	Passif du bilan de la CRMA de l'année 2019
ANNEXE 06	Compte de résultat de la CRMA de l'année 2019
ANNEXE 07	Actif du bilan de la CRMA de L'année 2020
ANNEXE 08	Passif du bilan de la CRMA de l'année 2020
ANNEXE 10	Compte de résultat de la CRMA de l'année 2020



Annexes

Annexes

CRMA DE TIZI OUZOU

COMPTE DE RESULTATS (Par nature)

Période du 01 / 01 / 2018 Au 31 / 12 / 2018

RUBRIQUES	NOTES	OPERATIONS BRUTES N	CESSIONS ET RETROCESSIONS N	MONTANT NET 31/12/2018 N	MONTANT NET 31/12/2017 N - 1
Primes émises sur opérations directes		605 927 112,91	340 364 688,02	265 562 424,89	216 239 877,13
Primes acceptées					
Primes émises reportées		-220 110 903,23	-137 759 388,96	-82 351 514,27	-62 905 084,75
Primes acceptées reportées		166 568 420,67	103 663 335,87	62 905 084,80	58 461 305,00
I-Primes acquises à l'exercice		552 384 630,35	306 268 634,93	246 115 995,42	211 796 097,38
Prestations sur opérations directes		-401 861 669,61	-321 489 337,05	-80 372 332,56	-59 599 144,62
Prestations sur acceptations		36 547 842,92	29 238 275,39	7 309 587,53	3 428 787,39
II-Prestations de l'exercice		-365 313 826,69	-292 251 061,66	-73 062 765,03	-56 170 357,23
Commissions reçues en réassurance					
Commissions versées en réassurance					
III-Commissions de réassurance					
IV-souvenions d'exploitation d'assurance					
V-MARGE D'ASSURANCE NETTE		187 070 803,66	14 017 573,27	173 053 230,39	155 625 740,15
Services extérieurs & autres consommations		-16 823 381,43		-16 823 381,43	-13 867 963,76
Charges de personnel		-72 103 416,87		-72 103 416,87	-65 229 988,18
Impôts, taxes & versements assimilés		-5 515 609,62		-5 515 609,62	-4 470 531,18
Production immobilisée					
Autres produits opérationnels		5 908 774,23		5 908 774,23	5 188 284,23
Subventions d'exploitation					
Autres charges opérationnelles		-1 087 924,17		-1 087 924,17	-2 119 208,01
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeur		-4 578 963,26		-4 578 963,26	-12 787 490,13
Reprise sur pertes de valeur et provisions					
VI-RÉSULTAT TECHNIQUE OPÉRATI.		92 870 282,54	14 017 573,27	78 852 709,27	62 338 843,12
Produits financiers					
Charges financiers		-25 000,00		-25 000,00	-4 164,97
VI-RÉSULTAT FINANCIER		-25 000,00		-25 000,00	-4 164,97
VII-RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)		92 845 282,54	14 017 573,27	78 827 709,27	62 334 678,15
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		-8 947 225,81		-8 947 225,81	-7 071 763,81
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires					
TOTAL DES PRODUITS ORDINAIRES					
TOTAL DES CHARGES ORDINAIRES					
VIII-RÉSULTAT NET DES RESULTAT ORDINAIRES		83 898 056,73	14 017 573,27	69 880 483,46	55 262 914,34
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)					
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)					
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE					
X-RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE					
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)					
XI-RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (1)		83 898 056,73	14 017 573,27	69 880 483,46	55 262 914,34

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Méthode directe)

Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018

RUBRIQUE	NOTES	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus sur les activités d'assurance & de réassurance		870 282 070,23	752 955 557,64
Sommes versées sur les activités d'assurance & de réassurance		-442 790 088,08	-460 946 335,04
Sommes versées au fournisseurs et au personnel		-213 617 775,87	-167 193 479,28
Sommes versées à l'état et autres organismes		-192 832 568,11	-158 247 864,13
Intérêts et autres frais financiers payés		-25 000,00	-4 164,97
Impôts sur les résultats payés		-5 322 217,00	-7 877 366,00
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires		15 694 421,17	-41 313 651,78
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)			
A - Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		15 694 421,17	-41 313 651,78
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles		-12 924 596,69	-3 716 683,43
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placements financiers			
Dividendes et quote-part de résultats reçus			
B - Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-12 924 596,69	-3 716 683,43
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		490 000,00	636 000,00
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursements d'emprunts ou autres dettes assimilées			
C - Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		490 000,00	636 000,00
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et quasi-liquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		3 259 824,48	-44 394 335,21
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		107 382 391,10	151 776 726,31
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		110 642 215,58	107 382 391,10
Variation de trésorerie de la période		3 259 824,48	-44 394 335,21
Rapprochement avec le résultat comptable			

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**AU 31/12/2018**

RUBRIQUES	Notes	Capital social	Prime d'émission	Écart d'évaluation	Écart de réévaluation	Réserves et résultat
Solde au 31 décembre N - 2		13 320 000,00				158 338 311,49
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisés dans le comptes de résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital		636 000,00				9 369 247,39
Résultat net de l'exercice						55 262 914,34
Solde au 31 décembre N - 1		13 956 000,00				222 970 473,22
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisés dans le comptes de résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital		490 000,00				-3 725 478,94
Résultat net de l'exercice						69 880 483,46
Solde au 31 décembre N		14 446 000,00				289 125 477,74

Annexes

CRMA DE TIZI OUZOU

BILAN

Exercice clos le 31 / 12 / 2019

A C T I F	NOTES	MONTANT BRUT N	AMORT.-PROV N	MONTANT NET 31/12/2019	MONTANT NET 31/12/2018
ACTIF NON COURANT					
<u>Écart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif</u>					
	A1				2 875 360,69
<u>Immobilisation incorporelles</u>					
<u>Immobilisation corporelles</u>					
	3a-A2	113 845 308,00	34 836 656,60	79 008 651,40	40 583 641,17
- Terrains		23 509 200,00		23 509 200,00	195 000,00
- Bâtiments		14 244 787,78	4 228 797,89	10 015 989,89	1 020 444,00
- Immeubles de placement					
- Autres immobilisations corporelles		76 091 320,22	30 607 858,71	45 483 461,51	39 368 197,17
- Immobilisations en concession					
<u>Immobilisation en cours</u>					
<u>Immobilisation financières</u>					
	3b-A3	96 152 000,00	69 452 000,00	26 700 000,00	26 700 000,00
- Titres mis en équivalence					
- Autres participations et créances rattachées		96 152 000,00	69 452 000,00	26 700 000,00	26 700 000,00
- Autres titres immobilisés					
- Prêts et autres actifs financiers non courants					
- Impôts différés actif					
- Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants					
TOTAL I - ACTIF NON COURANT					
		209 997 308,00	104 288 656,60	105 708 651,40	70 159 001,86
ACTIF COURANT					
<u>Provisions techniques d'assurance</u>					
	3c-A4	417 656 271,62		417 656 271,62	244 863 041,26
- Part de la coassurance cédée					
- Part de la réassurance cédée		417 656 271,62		417 656 271,62	244 863 041,26
<u>Créances et emploi assimilés</u>					
	3d	538 868 180,08		538 868 180,08	441 879 719,62
- Cessionnaires & Cédants débiteurs					
- Assurés, intermédiaires d'assurance débiteurs	A5	171 746 269,83		171 746 269,83	116 080 856,77
- Autres débiteurs	A6	363 623 095,83		363 623 095,83	312 238 807,31
- Impôts et assimilés	3i-A7	3 318 987,22		3 318 987,22	13 268 906,74
- Autres créances et emplois assimilés	A8	179 827,20		179 827,20	291 148,80
<u>Disponibilités et assimilés</u>					
	3k-A9	105 663 070,15		105 663 070,15	110 642 215,58
- Placements et autres actifs financiers courants					
- Trésorerie		105 663 070,15		105 663 070,15	110 642 215,58
TOTAL II - ACTIF COURANT					
		1 062 187 521,85		1 062 187 521,85	797 384 976,46
TOTAL GENERAL ACTIF					
		1 272 184 829,85	104 288 656,60	1 167 896 173,25	867 543 978,32

Annexes

CRMA DE TIZI OUZOU

BILAN

Exercice clos le 31 / 12 / 2019

P A S S I F	NOTES	MONTANT NET 31/12/2019	MONTANT NET 31/12/2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital émis	B1	14 572 000,00	14 446 000,00
Capital non appelé			
Primes et réserves (Réserves consolidées [1])	B2	219 244 994,28	52 016 506,01
Écart de réévaluation	B3	23 314 200,00	
Écart d'équivalence [1]			
Résultat net (Résultat net part du groupe [1])	B4	53 355 094,03	69 880 483,46
Autres capitaux propres - Report à nouveau	B5	72 445 725,81	167 228 488,27
Part de la société consolidante [1]			
Part des minoritaires [1]			
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES		382 932 014,12	303 571 477,74
<u>PASSIF NON COURANT</u>			
Emprunts et dettes financières	B6	246 995,00	363 332,37
Impôts (différés et provisionnés)	3g-B7	-1 806 339,62	-2 162 882,77
Autres dettes non courants			
Provisions et produits comptabilisés d'avance	B8	6 947 460,11	5 039 782,21
Provisions réglementées	B9	20 754 276,77	10 682 288,28
TOTAL II - PASSIF NON COURANT		26 142 392,26	13 922 520,09
<u>PASSIF COURANT</u>			
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs			
Provisions techniques d'assurance	B10	573 501 362,30	353 990 468,77
- Opérations directes			
- Acceptations			
Dettes et ressources rattachées			
- Cessionnaires, Cédants et comptes rattachés			
- Assurés et intermédiaires d'assurance créditeur	B11	59 077 718,51	87 969 864,35
Impôts	B12	44 144 637,91	49 262 945,67
Autres dettes	B13	82 098 048,15	58 826 701,70
Trésorerie Passif			
TOTAL III - PASSIF COURANT		758 821 766,87	550 049 980,49
TOTAL GENERAL PASSIF		1 167 896 173,25	867 543 978,32

Annexes

CRMA DE TIZI OUZOU

COMPTE DE RESULTATS (Par nature)

Période du 01 / 01 / 2019 Au 31 / 12 / 2019

RUBRIQUES	NOTES	OPERATIONS BRUTES N	CESSIONS ET RETROCESSIONS N	MONTANT NET 31/12/2019 N	MONTANT NET 31/12/2018 N - 1
Primes émises sur opérations directes		669 181 824,30	378 595 273,61	290 586 550,69	265 562 424,89
Primes acceptées					
Primes émises reportées		-18 071 123,64	-11 641 414,87	-6 429 708,77	-19 446 429,47
Primes acceptées reportées					
I-Primes acquises à l'exercice	C1	651 110 700,66	366 953 858,74	284 156 841,92	246 115 995,42
Prestations sur opérations directes		-527 828 915,84	-422 263 132,64	-105 565 783,20	-73 062 765,03
Prestations sur acceptations					
II-Prestations de l'exercice	C2	-527 828 915,84	-422 263 132,64	-105 565 783,20	-73 062 765,03
Commissions reçues en réassurance					
Commissions versées en réassurance					
III-Commissions de réassurance					
IV-subventions d'exploitation d'assurance					
V-MARGE D'ASSURANCE NETTE		123 281 784,82	-55 309 273,90	178 591 058,72	173 053 230,39
Services extérieurs & autres consommations		-16 152 884,16		-16 152 884,16	-16 823 381,43
Charges de personnel		-84 206 823,55		-84 206 823,55	-72 103 416,87
Impôts, taxes & versements assimilés		-5 919 927,74		-5 919 927,74	-5 515 609,62
Production immobilisée					
Autres produits opérationnels		5 719 804,60		5 719 804,60	5 908 774,23
Subventions d'exploitation					
Autres charges opérationnelles		-1 280 614,44		-1 280 614,44	-1 087 924,17
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeur		-18 624 339,51		-18 624 339,51	-4 578 963,26
Reprise sur pertes de valeur et provisions					
VI-RÉSULTAT TECHNIQUE OPÉRATI.	C3	-120 464 784,80		-120 464 784,80	-94 200 521,12
Produits financiers					
Charges financiers					-25 000,00
VI-RÉSULTAT FINANCIER					-25 000,00
VII-RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)		2 817 000,02	-55 309 273,90	58 126 273,92	78 827 709,27
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	C4	-6 577 519,51		-6 577 519,51	-8 947 225,81
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	C4	1 806 339,62		1 806 339,62	
TOTAL DES PRODUITS ORDINAIRES					
TOTAL DES CHARGES ORDINAIRES					
VIII-RÉSULTAT NET DES RÉSULTAT ORDINAIRES		-4 771 179,89	0,00	-4 771 179,89	-8 947 225,81
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)					
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)					
IX-RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE					
X-RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE					
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)					
XI-RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (1)		-1 954 179,87	-55 309 273,90	53 355 094,03	69 880 483,46

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Méthode directe)

Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019

RUBRIQUE	NOTES	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus sur les activités d'assurance & de réassurance		926 533 934,37	870 282 070,23
Sommes versées sur les activités d'assurance & de réassurance		-628 050 216,68	-442 790 088,08
Sommes versées au fournisseurs et au personnel		-66 769 509,72	-213 617 775,87
Sommes versées à l'état et autres organismes		-205 385 675,76	-192 832 568,11
Intérêts et autres frais financiers payés			-25 000,00
Impôts sur les résultats payés		-12 572 233,00	-5 322 217,00
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires		13 756 299,21	15 694 421,17
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)			
A - Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		13 756 299,21	15 694 421,17
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles		-18 861 444,64	-12 924 596,69
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placements financiers			
Dividendes et quote-part de résultats reçus			
B - Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-18 861 444,64	-12 924 596,69
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	B1	126 000,00	490 000,00
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursements 'emprunts ou autres dettes assimilées			
C - Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		126 000,00	490 000,00
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et quasi-liquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		-4 979 145,43	3 259 824,48
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		110 642 215,58	107 382 391,10
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		105 663 070,15	110 642 215,58
Variation de trésorerie de la période		-4 979 145,43	3 259 824,48
Rapprochement avec le résultat comptable			

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**AU 31/12/2019**

RUBRIQUES	Notes	Capital social	Prime d'émission	Écart d'évaluation	Écart de réévaluation	Réserves et résultat
Solde au 31 décembre N - 2		13 956 000,00				222 970 473,22
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisés dans le comptes de résultat						-3 725 478,94
Dividendes payés						
Augmentation de capital		490 000,00				
Résultat net de l'exercice	B4					69 880 483,46
Solde au 31 décembre N - 1		14 446 000,00				289 125 477,74
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations	B3					23 314 200,00
Profits ou pertes non comptabilisés dans le comptes de résultat						2 565 242,35
Dividendes payés						
Augmentation de capital	B1	126 000,00				
Résultat net de l'exercice	B4					53 355 094,03
Solde au 31 décembre N		14 572 000,00				368 360 014,12

Annexes

CRMA DE TIZI OUZOU

BILAN

Exercice clos le 31 / 12 / 2020

A C T I F	NOTES	MONTANT BRUT N	AMORT.-PROV N	MONTANT NET 31/12/2020	MONTANT NET 31/12/2019
ACTIF NON COURANT					
<u>Écart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif</u>					
<u>Immobilisation incorporelles</u>					
<u>Immobilisation corporelles</u>					
	3a-A1	121 725 370,36	40 646 139,02	81 079 231,34	79 008 651,40
- Terrains		23 509 200,00		23 509 200,00	23 509 200,00
- Bâtiments		14 244 787,78	4 490 287,47	9 754 500,31	10 015 989,89
- Immeubles de placement					
- Autres immobilisations corporelles		83 971 382,58	36 155 851,55	47 815 531,03	45 483 461,51
- Immobilisations en concession					
<u>Immobilisation en cours</u>					
<u>Immobilisation financières</u>					
	3b-A3	96 152 000,00	69 452 000,00	26 700 000,00	26 700 000,00
- Titres mis en équivalence					
- Autres participations et créances rattachées		96 152 000,00	69 452 000,00	26 700 000,00	26 700 000,00
- Autres titres immobilisés					
- Prêts et autres actifs financiers non courants					
- Impôts différés actif					
- Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants					
TOTAL I - ACTIF NON COURANT		217 877 370,36	110 098 139,02	107 779 231,34	105 708 651,40
ACTIF COURANT					
<u>Provisions techniques d'assurance</u>					
	3c-A4	551 939 495,56		551 939 495,56	417 656 271,62
- Part de la coassurance cédée					
- Part de la réassurance cédée		551 939 495,56		551 939 495,56	417 656 271,62
<u>Créances et emploi assimilés</u>					
	3d	702 959 428,23		702 959 428,23	538 868 180,08
- Cessionnaires & Cédants débiteurs					
- Assurés, Intermédiaires d'assurance débiteurs	A5	226 118 775,17		226 118 775,17	171 746 269,83
- Autres débiteurs	A6	474 843 797,80		474 843 797,80	363 623 095,83
- Impôts et assimilés	3i-A7	969 763,11		969 763,11	3 318 987,22
- Autres créances et emplois assimilés	A8	1 027 092,15		1 027 092,15	179 827,20
<u>Disponibilités et assimilés</u>					
	3k-A9	97 366 706,39		97 366 706,39	105 663 070,15
- Placements et autres actifs financiers courants					
- Trésorerie		97 366 706,39		97 366 706,39	105 663 070,15
TOTAL II - ACTIF COURANT		1 352 265 630,18	0,00	1 352 265 630,18	1 062 187 521,85
TOTAL GENERAL ACTIF		1 570 143 000,54	110 098 139,02	1 460 044 861,52	1 167 896 173,25

Annexes

CRMA DE TIZI OUZOU

BILAN

Exercice clos le 31 / 12 / 2020

P A S S I F	NOTES	MONTANT NET 31/12/2020	MONTANT NET 31/12/2019
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital émis	B1	14 948 000,00	14 572 000,00
Capital non appelé			
Primes et réserves (Réserves consolidées [1])	B2	219 244 994,28	219 244 994,28
Écart de réévaluation	B3	23 314 200,00	23 314 200,00
Écart d'équivalence [1]			
Résultat net (Résultat net part du groupe [1])	B4	53 727 123,07	53 355 094,03
Autres capitaux propres - Report à nouveau	B5	129 544 050,06	72 445 725,81
Part de la société consolidante [1]			
Part des minoritaires [1]			
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES		440 778 367,41	382 932 014,12
<u>PASSIF NON COURANT</u>			
Emprunts et dettes financières	B6	334 955,58	246 995,00
Impôts (différés et provisionnés)	3g-B7	-2 943 047,99	-1 806 339,62
Autres dettes non courants			
Provisions et produits comptabilisés d'avance	B8	8 050 156,65	6 947 460,11
Provisions réglementées	B9	28 377 132,18	20 754 276,77
TOTAL II - PASSIF NON COURANT		33 819 196,42	26 142 392,26
<u>PASSIF COURANT</u>			
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs			
Provisions techniques d'assurance	B10	745 207 680,57	573 501 362,30
- Opérations directes			
- Acceptations			
Dettes et ressources rattachées			
- Cessionnaires, Cédants et comptes rattachés			
- Assurés et Intermédiaires d'assurance créditeur	B11	68 681 826,78	59 077 718,51
Impôts	B12	68 794 697,85	44 144 637,91
Autres dettes	B13	102 763 092,49	82 098 048,15
Trésorerie Passif			
TOTAL III - PASSIF COURANT		985 447 297,69	758 821 766,87
TOTAL GENERAL PASSIF		1 460 044 861,52	1 167 896 173,25

Annexes

CRMA DE TIZI OUZOU

COMPTE DE RESULTATS (Par nature)

Période du 01 / 01 / 2020 Au 31 / 12 / 2020

RUBRIQUES	NOTES	OPERATIONS BRUTES N	CESSIONS ET RETROCESSIONS N	MONTANT NET 31/12/2020 N	MONTANT NET 31/12/2019 N - 1
Primes émises sur opérations directes		713 647 755,24	405 331 445,82	308 316 309,42	290 586 550,69
Primes acceptées					
Primes émises reportées		-19 249 210,13	-12 317 537,08	-6 931 673,05	-6 429 708,77
Primes acceptées reportées					
I-Primes acquises à l'exercice	C1	694 398 545,11	393 013 908,74	301 384 636,37	284 156 841,92
Prestations sur opérations directes		-489 896 291,56	-391 917 033,07	-97 979 258,49	-105 565 783,20
Prestations sur acceptations					
II-Prestations de l'exercice	C2	-489 896 291,56	-391 917 033,07	-97 979 258,49	-105 565 783,20
Commissions reçues en réassurance					
Commissions versées en réassurance					
III-Commissions de réassurance					
IV-Subventions d'exploitation d'assurance					
V-MARGE D'ASSURANCE NETTE		204 502 253,55	1 096 875,67	203 405 377,88	178 591 058,72
Services extérieurs & autres consommations		-25 302 207,15		-25 302 207,15	-16 152 884,16
Charges de personnel		-98 525 761,04		-98 525 761,04	-84 206 823,55
Impôts, taxes & versements assimilés		-6 523 610,44		-6 523 610,44	-5 919 927,74
Production immobilisée					
Autres produits opérationnels		5 778 873,20		5 778 873,20	5 719 804,60
Subventions d'exploitation					
Autres charges opérationnelles		-1 190 619,54		-1 190 619,54	-1 280 614,44
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeur		-14 747 846,36		-14 747 846,36	-18 624 339,51
Reprise sur pertes de valeur et provisions					
VI-RÉSULTAT TECHNIQUE OPÉRATI.	C3	-140 511 171,33		-140 511 171,33	-120 464 784,80
Produits financiers					
Charges financiers					
VI-RÉSULTAT FINANCIER					
VII-RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)					
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	C4	-10 303 791,85		-10 303 791,85	-6 577 519,51
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	C4	1 136 708,37		1 136 708,37	1 806 339,62
TOTAL DES PRODUITS ORDINAIRES					
TOTAL DES CHARGES ORDINAIRES					
VIII-RÉSULTAT NET DES RESULTAT ORDINAIRES		-9 167 083,48		-9 167 083,48	-4 771 179,89
Éléments extraordinaires (produits) (à préciser)					
Éléments extraordinaires (charges) (à préciser)					
IX-RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE					
X-RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE					
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)					
XI-RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (1)		54 823 998,74	1 096 875,67	53 727 123,07	53 355 094,03

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Méthode directe)

Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020

RUBRIQUE	NOTES	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus sur les activités d'assurance & de réassurance		1 155 985 192,64	926 533 934,37
Sommes versées sur les activités d'assurance & de réassurance		-553 051 423,82	-628 050 216,68
Sommes versées au fournisseurs et au personnel		-195 552 289,48	-66 769 509,72
Sommes versées à l'état et autres organismes		-398 746 793,09	-205 385 675,76
Intérêts et autres frais financiers payés			
Impôts sur les résultats payés		-7 983 849,38	-12 572 233,00
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires			
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)			
A - Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		650 836,87	13 756 299,21
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles		-9 323 200,63	-18 861 444,64
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placements financiers			
Dividendes et quote-part de résultats reçus			
B - Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-9 323 200,63	-18 861 444,64
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	B1	376 000,00	126 000,00
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursements 'emprunts ou autres dettes assimilées			
C - Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		376 000,00	126 000,00
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et quasi-liquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		-8 296 363,76	-4 979 145,43
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		105 663 070,15	110 642 215,58
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		97 366 706,39	105 663 070,15
Variation de trésorerie de la période		-8 296 363,76	-4 979 145,43
Rapprochement avec le résultat comptable			

Table des matières

Remerciement	
Dédicaces	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Sommaire.	
Introduction générale.....	01

Chapitre I : Les mutuelles d'assurance ; éléments de définition et de fonctionnement

Introduction de chapitre I	06
Section 1: Historique des mutuelles d'assurance.....	07
1.1 La loi de chapelier 1791	08
1.2 Décret 1852 de louis napoléon Bonaparte	08
1.3 La loi de 1898 (la charte de mutualité	09
1.3.2 La période coloniale	10
1.3.2 La période après l'indépendance	10
Section 2 : Organisation et fonctionnement des mutuelles d'assurance.....	11
2.1 Les sociétés d'assurance mutuelle	12
2.1.1 Définition de la société d'assurance mutuelle	12
2.1.2 Les principes des mutuelles d'assurances.....	12
2.1.3 L'objectif des assurances mutuelles	14
2.1.4 Les types des mutuelles d'assurances.....	15
2.1.3.1 Les mutuelles d'assurances de dommages (l'assurance non vie)	15
2.1.3.2 les mutuelles d'assurances de personnes (l'assurance vie)	16
2.1.4 Les formes des mutuelles d'assurances en Algérie	16
2.1.5 L'opération d'assurance mutuelle	17
2.1.6.1 Les intervenants dans l'opération d'assurance mutuelle	17

2.1.6.2	Les éléments d'une opération d'assurance mutuelle	18
2.1.7	Les fondements techniques des assurances mutuelles	22
2.1.7.1	probabilités et statistiques	22
2.1.7.1.1	Les données statistiques	22
2.1.7.1.2	La loi des grands nombres	23
2.1.7.2	Les critères d'une opération d'assurance mutuelle	23
2.1.8	Les techniques de division des risques	24
2.1.8.1	La coassurance	25
2.1.8.2	La réassurance	25
2.1.8	Les avantages des mutuelles d'assurance	26
Section 3 : Le rôle économique et sociale des mutuelles d'assurance		27
3.1	Rôle social	28
3.2	Rôle économiques	29
Conclusion de chapitre I		31

Chapitre II : Originalités de la comptabilité des mutuelles d'assurances et leur gestion financière

Introduction de chapitre II	32
Section 1 : Généralité sur la comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle et leur gestion financière	32
1.1 Définition et principes de la comptabilité des mutuelles d'assurance.....	32
1.2 Les principes fondamentaux de la comptabilité des mutuelles d'assurance	33
1.3 Caractéristique et objectifs de la comptabilité des mutuelles d'assurance.....	35
1.4 Le cadre réglementaire de la comptabilité des mutuelles d'assurances.....	36
1.4.1 Les normes comptables internationales	37
1.4.1.1 Définition et principes	37

1.4.1.2 Normes IFRS 4 : les contrats d'assurances	38
1.4.2 Le système comptable et financier algérien (SCF)	38
1.4.3 AVIS N° 89 : Plan comptable sectoriel des assurances	40
1.4.4 Les dispositions spécifiques aux entités des assurances et /ou de réassurance sont rédigées comme suit	41
Section 2 : La gestion comptable des mutuelles d'assurance	41
2.1 Définition et objectifs de la gestion comptable des mutuelles d'assurances	41
2.2 Le fonctionnement technique et comptable des mutuelles d'assurances.....	41
2.3 L'enregistrement des opérations comptables des mutuelles d'assurances	42
2.3.1 Comptabilisation des Opérations comptables	43
2.3.1.1 La comptabilisation des opérations de production	45
2.3.1.2 comptabilisations des opérations de sinistres	51
2.3.2 Présentation des états financiers d'une mutuelle d'assurance.....	54
2.3.2.1 le bilan.....	55
2.3.2.1.1 Définition et caractéristiques.....	55
2.3.2.1.2 La structure du bilan	56
2.3.2.1.3 Les composants du bilan d'une mutuelle d'assurance	59
2.3.2.1.3.1 L'actif	60
2.3.2.1.3.2 Le passif	61
2.3.2.2 Le compte de résultat.....	62
2.3.2.2.1 Les composants du compte de résultat	65
2.3.2.3 Les annexes	68
2.3.2.3.1 Définition des annexes	68
2.3.2.3.2 Les états détaillés.....	68
2.3.2.3.3 Modèles de tableaux pouvant figurer dans l'annexe	69
Section 3 : La gestion financière d'une compagnie d'assurance mutuelle	69
3.1 Définition de la gestion financière.....	70
3.2 Les objectifs de la gestion financière	70

3.3	Les étapes de la gestion financière	70
3.3.1	La politique financière.....	70
3.3.2	Analyse de l'activité et la performance de la société d'assurance mutuelle.....	74
3.3.2.1	Définition de l'analyse financière	74
3.3.2.2	Les objectifs de l'analyse financière.....	74
3.3.2.3	Les méthodes de l'analyse financière.....	74
3.3.2.3.1	L'analyse financière par les indicateurs d'équilibre	75
3.3.2.3.1.1	Le fond de roulement	75
3.3.2.3.1.2	Le besoin de fond de roulement (BFR)	76
3.3.2.3.1.3	La situation de la trésorerie (TR)	78
3.3.2.3.2	L'analyse par la méthode des ratios	79
3.3.2.3.2.1	Définition d'un ratio	79
3.3.2.3.2.2	L'objectif et l'intérêt de l'analyse financière par la méthode des ratios	79
3.3.2.3.2.3	Les typologies des ratios.....	80
3.3.2.3.3.1	Ratios de structure financière.....	80
3.3.2.3.3.2	Les ratios techniques et financiers	80
3.3.2.3.3.3	Ratio de liquidité.....	81
3.3.2.3.3.4	Ratios de rentabilité.....	82
3.3.2.3.3.5	Ratio de solvabilité.....	83
	Conclusion de chapitre II.....	84

Chapitre III : Etude de cas « La gestion comptable et financière de la caisse régionale de la mutualité agricole (CRMA) »

	Introduction de chapitre III.....	85
	Section 1 : Historique et évolution de la CRMA.....	86
1.1	présentation de la caisse de mutualité agricole.....	86
1.1.1	Historique	86
1.1.2	Principes de la caisse de mutualité agricole	86

1.1.3 Statut juridique de la Caisse de Mutualité Agricole	87
1.1.4 Les activités de la Caisse de Mutualité Agricole	87
1.1.5 Organigramme de la CRMA de Tizi-Ouzou	88
1.1.6 Réglementation et fonctionnement de la CRMA de TIZI OUZOU	89
Section 2 : l'organisation comptable de la caisse régionale de la mutualité agricole	93
2.1 Les opérations comptables de productions enregistrées au niveau de la CRMA.....	93
2.1.1 Constatation de l'opération d'émission de primes.....	93
2.1.1.1 Encaissement de la production	93
2.1.2 Remise des fonds à la banque.....	94
2.1.3 Remise des chèques à la Banque.....	94
2.1.4 L'enregistrement de la prime en cas de réassurance.....	95
2.1.5 L'enregistrement de la prime en cas de la police d'assurance chevauchant.....	96
2.1.6 Cas particulières dans l'enregistrement de la prime	96
2.2 Les opérations des sinistres	98
2.2.1 Déclaration de sinistre	98
2.2.2 Règlement de sinistre	98
2.2.3 Constatation d'honoraires de l'expert	99
2.2.3.1 Règlement d'honoraire de l'expert.....	99
2.2.4 Cas particulière dans l'enregistrement des sinistres	99
Section 3:L'analyse financière de la caisse régionale de la mutualité agricole CRMA	101
3.1 La structure financière des états financiers de la CRMA	101
3.1.1 Présentation des bilans financiers de 2018,2019 et 2020	101
3.1.1.2 Présentation des bilans financiers en grand masse de la CRMA	103
3.1.2 présentation du compte de résultat au sain de la CRMA	104
3.2 L'analyse financière de la CRMA	106
3.2.1 L'analyse par les indicateurs d'équilibres financiers	106
3.2.1.1 Le fonds de roulement	106

3.2.1.2 le besoin en fond de roulement (BFR)	107
3.2.1.3 La trésorerie nette (TN)	109
3.2.1 L'analyse par la méthode de ratio	110
3.2.1.1 Ratios de structure financière	110
3.2.1.1.1 Ratio Ratio d'endettement (R.E)	110
3.2.1.1.2 Ratio de l'autonomie financière (A.F)	111
3.2.1.2 Le ratio de solvabilité.....	112
3.2.1.3 Ratios techniques et financiers	114
3.2.1.3.1 Ratio de sinistralité	114
3.2.1.3.2 Le ratio de frais de gestion	115
3.2.1.3.3 Le ratio combine	116
3.2.1.4 Ratio de liquidité	116
3.2.1.4.1 Ratio de liquidité générale	116
3.2.1.4.2 Ratio de liquidité réduite	118
3.2.1.4.3 Ratio de liquidité immédiate	119
3.2.1.5 Ratio de rentabilité	120
3.2.1.5.1 Ratio de rentabilité financière des capitaux propres	121
3.2.1.5.2 Ratio de rentabilité économique	121
Conclusion de chapitre III.....	123
Conclusion générale	124
Bibliographie	
Liste des annexes.	
Annexes.	
Table des matières.	
Résumé.	

Résumé

La comptabilité des compagnies d'assurance mutuelle est une discipline pratique consistant à enregistrer, répertorier les données chiffrées permettant de refléter de qualifier aussi bien l'ampleur de son activité économique que ses conséquences sur l'inventaire de son patrimoine.

Donc la comptabilité est une mémoire qui permet d'assurer la transparence des informations circulant au sein de la société d'assurance mutuelle tout en gardant la trace des conséquences financières et l'élaboration d'une image financière utile dans la communication des tiers. D'autre part est un outil de mesure de la performance économique et financière de la société à travers les états financiers, ce que permet au financier de porter une analyse sur la situation de l'entreprise.

En effet l'analyse financière recouvre les savoirs faire déployés pour exploiter l'information comptable financière, car elle est une méthode qui a pour objet de porter un jugement global sur le niveau de performance de l'entreprise et sur sa situation financière.

Dans notre travail, nous avons clarifié le concept de la comptabilité des assurances qui représente une comptabilité spéciale conçue pour répondre aux spécificités de la profession des compagnies d'assurance mutuelle, qui découle d'une technique particulière à cette industrie et des servitudes réglementaires imposées par le code des assurances et de l'information comptable et financière fournit par les organismes d'assurance.

Mots clés : Assurance mutuelle, analyse financière, performance, comptabilité.

Abstract

The accounting of mutual insurance companies is a practical discipline consisting in recording and listing the quantified data making it possible to reflect to qualify both the extent of its economic activity and its consequences on the inventory of its assets.

So accounting is a memory that ensures the transparency of information circulating within the mutual insurance company while keeping track of the financial consequences and the development of a financial image useful in the communication of third parties.

On the other hand, it is a tool for measuring the economic and financial performance of the company through the financial statements, which allows the financier to carry out an analysis of the situation of the company

Indeed, the financial analysis covers the know-how deployed to exploit the financial accounting information, because it is a method which aims to pass an overall judgment on the level of performance of the company and on its financial situation.

In our work, we have clarified the concept of insurance accounting which represents a special accounting designed to meet the specifics of the profession of mutual insurance companies, which derives from a technique peculiar to this industry and regulatory constraints imposed by the insurance and accounting and financial information code provided by insurance organizations.

Keywords: Mutual insurance, financial analysis, performance, accounting.